

Budget voté 2002

Outre-mer

Note explicative

Le budget voté de 2002 est le premier budget exprimé en euros.

- 1) Le budget voté est présenté par chapitre, le plus souvent décrit en quatre ou cinq parties :
 - les chapitres de dépenses ordinaires comportent en principe une présentation des crédits de la loi de finances, par article, puis une présentation détaillée des crédits par paragraphe, une partie d'analyse des crédits et des éléments d'information sur l'exécution. Des annexes peuvent être ajoutées ;
 - les chapitres de dépenses en capital comportent une répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année, une prévision de répartition des AP nouvelles, puis une description des dispositifs et textes de référence, le calcul des crédits de paiement restant à ouvrir, les transferts et répartitions non soldés et des éléments d'information sur l'exécution.
- 2) Les sommes figurant dans le présent fascicule sont exprimées en euros, sauf indication contraire.
- 3) La valeur du point d'indice majoré prise en compte pour le calcul des crédits de rémunération est de 52,0638 €
- 4) Dans le développement des chapitres de personnel, la dépense annuelle théorique n'est mentionnée que lorsqu'elle est d'un montant différent de celui des crédits. Les tableaux d'emplois et d'indemnités apparaissent dans la troisième partie "Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique" de chaque chapitre. Par dépense annuelle théorique, on entend, pour les rémunérations principales, le produit de l'indice majoré moyen par l'effectif et la valeur du point, et, pour les chapitres indemnitaires, le produit du taux moyen par l'effectif.
- 5) Le budget voté ne retrace pas l'ensemble des paragraphes de la nomenclature d'exécution.
- 6) En ce qui concerne le tableau des éléments d'information sur les crédits disponibles des chapitres de dépenses de capital, le montant des AP disponibles et celui des CP disponibles n'ont pas lieu d'être rapprochés, bien qu'ils figurent sur une même ligne. On entend en effet par AP disponibles celles qui n'ont été ni affectées ni déléguées et par CP disponibles ceux qui n'ont pas fait l'objet de paiement ; les CP disponibles sont destinés à couvrir l'ensemble des AP, qu'elles aient ou non été déléguées, affectées ou engagées, et non les seules AP disponibles.

Table des matières

I. Récapitulations des crédits	5
Crédits par titre et partie	7
Crédits et effectifs par agrégat et titre	9
Crédits par chapitre et article	11
II. Analyse des crédits	19
Dépenses ordinaires.....	21
Dépenses en capital.....	147
III. Documents annexes	195
Récapitulation générale des emplois budgétaires.....	197
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires.....	199
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps.....	209
Présentation économique des dépenses.....	215
Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans	219
Récapitulation des prévisions de fonds de concours.....	225
Autres documents.....	227

I. Récapitulations des crédits

Crédits par titre et partie

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses ordinaires		809.244.663
Titre III - Moyens des services		179.211.794
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité		135.028.042
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales		11.291.177
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services		30.204.632
6ème partie - Subventions de fonctionnement		1.944.679
7ème partie - Dépenses diverses		743.264
Titre IV - Interventions publiques		630.032.869
1ère partie - Interventions politiques et administratives		94.501.574
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions		502.207.461
6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité		33.323.834
Dépenses en capital	443.814.000	268.885.000
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat	5.992.000	4.726.000
7ème partie - Equipements administratif et divers	4.772.000	3.049.000
8ème partie - Investissements hors de la métropole	1.220.000	1.677.000
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat	437.822.000	264.159.000
5ème partie - Logement et urbanisme	287.519.000	161.039.000
7ème partie - Equipements administratif et divers	1.851.000	1.318.000
8ème partie - Investissements hors de la métropole	148.452.000	101.802.000
Total général	443.814.000	1.078.129.663

Crédits et effectifs par agrégat et titre

Agrégats	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital		Total pour 2002	Effectifs pour 2002
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
21 Action en faveur de l'outre-mer	179.211.794	630.032.869	4.726.000	264.159.000	1.078.129.663	5.572
Total général	179.211.794	630.032.869	4.726.000	264.159.000	1.078.129.663	5.572

Crédits par chapitre et article

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Dépenses ordinaires				
Titre III - Moyens des services				
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité				
31-02			Administration centrale. Indemnités et allocations diverses	2.196.678
	10	21	Personnels civils	2.145.408
	20	21	Personnels militaires	51.270
31-15			Personnel en service outre-mer et personnels militaires et civils du service militaire adapté. Indemnités et allocations diverses	21.233.579
	10	21	Corps préfectoral des départements d'outre-mer	938.747
	20	21	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	819.283
	30	21	Services des préfetures des départements d'outre-mer	5.333.881
	40	21	Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer et à Mayotte	10.962.746
	50	21	Bureaux d'études dans les départements d'outre-mer	225.679
	60	21	Personnels civils titulaires et contractuels du service militaire adapté en service dans les départements d'outre-mer	60.847
	70	21	Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	2.515.409
	80	21	Personnels militaires en service en métropole	376.987
31-90			Rémunérations des personnels	104.656.321
	10	21	Ministre	91.645
	20	21	Administration centrale	6.449.656
	30	21	Corps préfectoral des départements d'outre-mer	1.929.310
	40	21	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	3.174.964
	50	21	Services des préfetures des départements d'outre-mer	33.393.059
	61	21	Nouvelle-Calédonie	8.449.079
	62	21	Polynésie française	11.665.391
	63	21	Wallis et Futuna	1.284.504
	64	21	Terres australes et antarctiques françaises	923.604
	71	21	Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer	27.551.407
	73	21	Bureaux d'études des départements d'outre-mer	378.306
	74	21	Personnels civils titulaires en service dans les départements d'outre-mer	1.048.188
	75	21	Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	7.354.574
	76	21	Personnels militaires en service en métropole	962.634
31-95			Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Personnel de statut local	4.425.258
	30	21	Nouvelle-Calédonie	690.475
	40	21	Polynésie française	2.758.057

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	60	21	Wallis et Futuna	976.726
31-98			Autres agents non titulaires. Rémunérations principales	2.516.206
	10	21	Services des préfectures des départements d'outre-mer	16.662
	20	21	Service militaire adapté. Personnel ouvrier	1.319.425
	30	21	Administration centrale	116.846
	40	21	Personnels affectés à la surveillance du Maroni	390.389
	50	21	Territoires d'outre-mer, Nouvelle-Calédonie et Mayotte	672.884
			3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales	
33-90			Cotisations sociales. Part de l'Etat	6.949.581
	10	21	Administration centrale	1.022.271
	20	21	Corps préfectoral des départements d'outre-mer	85.583
	30	21	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	226.521
	40	21	Services des préfectures des départements d'outre-mer	2.453.271
	51	21	Service d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	605.994
	52	21	Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer	1.809.388
	53	21	Bureaux d'études des départements d'outre-mer	32.271
	54	21	Personnels civils titulaires en service dans les départements d'outre-mer	229.663
	55	21	Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	387.831
	56	21	Personnels militaires en service en métropole	96.788
33-91			Prestations sociales versées par l'Etat	3.979.795
	10	21	Administration centrale	326.787
	20	21	Corps préfectoral des départements d'outre-mer	45.110
	30	21	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	158.481
	40	21	Services des préfectures des départements d'outre-mer	910.465
	51	21	Service d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	200.840
	52	21	Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer	1.659.565
	53	21	Bureaux d'études des départements d'outre-mer	27.221
	54	21	Personnels civils titulaires en service dans les départements d'outre-mer	22.292
	55	21	Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	574.021
	56	21	Personnels militaires en service en métropole	55.013
33-92			Autres dépenses d'action sociale	361.801
	11	21	Restaurants administratifs	94.949
	21	21	Aides aux familles	28.213
	31	21	Séjours d'enfants	29.890
	41	21	Secours et prêts	15.795
	51	21	Action sociale, sportive et culturelle	145.327
	61	21	Subventions aux services médico-sociaux	13.873
	71	21	Subventions aux sociétés mutualistes	33.754

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services				
34-03			Frais de réceptions et de voyages exceptionnels	849.946
	10	21	Frais de réceptions et de voyages exceptionnels	849.946
34-42			Service militaire adapté. Alimentation	7.113.622
	10	21	Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	5.587.873
	20	21	Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	1.438.287
	30	21	Service militaire adapté en métropole	87.462
34-96			Fonctionnement des services	22.241.064
	11	21	Administration centrale	3.492.528
	13	21	Hôtel du ministre (y compris cabinet)	290.683
	14	21	Service de l'information et de la communication	207.606
	15	21	Service militaire adapté en métropole	368.768
	17	21	Service de la documentation	50.893
	18	21	Etudes et manifestations	274.408
	19	21	Coopération régionale	213.429
	20	21	Services d'Etat dans les départements d'outre-mer	1.205.741
	30	21	Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte	6.109.740
	40	21	Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	6.325.307
	50	21	Bureaux d'études dans les départements d'outre-mer	245.433
	60	21	Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	3.141.187
	81	21	Moyens de sécurité civile	86.982
	83	21	Dépenses électorales	92.467
	84	21	Formation professionnelle des personnels de l'administration centrale	94.685
	85	21	Formation professionnelle des personnels des services de l'Etat dans les départements d'outre-mer	10.717
	87	21	Assistance technique	30.490
6ème partie - Subventions de fonctionnement				
36-01			Subventions aux établissements publics d'Etat en Nouvelle-Calédonie	1.944.679
	10	21	Agence de développement rural et d'aménagement foncier	1.128.218
	20	21	Institut de formation des personnels administratifs	"
	30	21	Agence de développement de la culture Kanak	816.461
7ème partie - Dépenses diverses				
37-10			Administration préfectorale. Dépenses diverses	274.802
	10	21	Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon	274.802
37-91			Frais de justice. Réparations civiles	468.462
	10	21	Administration centrale. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	152.626
	20	21	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	152.715
	30	21	Service militaire adapté et bureaux d'études dans les départements d'outre-mer	163.121

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	40	21	Départements d'outre-mer. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	"
	50	21	Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	"
	60	21	Service militaire adapté en métropole	"
Titre IV - Interventions publiques				
1ère partie - Interventions politiques et administratives				
41-51			Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer	3.811.225
	10	21	Subventions obligatoires	3.811.225
41-56			Dotations globales pour la Nouvelle-Calédonie	80.308.570
	10	21	Dotation globale de compensation	2.628.129
	20	21	Dotation globale de fonctionnement	69.302.622
	30	21	Dotation globale de construction et d'équipement des collèges	8.377.819
41-91			Subventions de caractère facultatif aux collectivités locales des départements d'outre-mer, aux budgets locaux des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie et à divers organismes	10.381.779
	10	21	Wallis et Futuna	506.698
	21	21	Terres australes et antarctiques françaises	5.137.732
	32	21	Desserte maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon	1.676.939
	34	21	Provinces de Nouvelle-Calédonie	"
	40	21	Polynésie française	"
	50	21	Iles Eparses (Iles de l'Océan Indien et Clipperton)	60.213
	60	21	Nouvelle-Calédonie	"
	71	21	Mayotte	548.816
	72	21	Fonds mahorais de développement	533.572
	73	21	Dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte	990.919
	80	21	Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer	12.196
	90	21	Offices de l'eau dans les départements d'outre-mer	914.694
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions				
44-03			Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et mesures en faveur de l'emploi à Mayotte	502.207.461
	11	21	Contrats emploi-solidarité	104.046.454
	12	21	Contrats emplois-consolidés	53.357.156
	20	21	Contrats d'insertion par l'activité	31.633.171
	30	21	Contrats d'accès à l'emploi	37.197.560
	40	21	Primes à la création d'emploi	5.793.062
	50	21	Créance de proratisation (part insertion)	31.252.049
	60	21	Contrats de retour à l'emploi	609.796
	70	21	Etudes	152.449
	81	21	Emplois-jeunes	145.433.097
	82	21	Projet initiative jeunes	36.282.866
	83	21	Congé-solidarité	15.244.902

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	84	21	Allocation de retour à l'activité	23.086.333
	89	21	Contrats emploi-solidarité et contrats emplois-consolidés à Mayotte	7.904.482
	90	21	Mesures en faveur de l'emploi à Mayotte	10.214.084
			6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité	
46-01			Actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion dans les départements d'outre-mer	"
	10	21	Crédit à répartir	"
46-93			Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques	59.150
	10	21	Calamités publiques	59.150
46-94			Action sociale, culturelle et de coopération régionale	33.264.684
	10	21	Activités sportives, culturelles, sociales et de jeunesse en faveur de l'outre-mer	4.050.879
	20	21	Migrants originaires des départements d'outre-mer	8.789.020
	31	21	Préformation et formation professionnelle des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales	4.356.126
	32	21	Bourses en faveur des étudiants mahorais	131.292
	33	21	Aide à la négociation et à la participation au dialogue social	190.561
	34	21	Service militaire adapté: préformation et formation professionnelle dans les départements d'outre-mer	"
	35	21	Fonds de coopération régionale	3.506.327
	36	21	Fonds de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	762.245
	40	21	Actions d'insertion et de développement dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	7.067.033
	50	21	Action sociale dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	478.033
	60	21	Préformation et formation professionnelle dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	868.943
	70	21	Emploi, formation, insertion et actions de santé à Mayotte	3.064.225

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses en capital					
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat					
7ème partie - Equipements administratif et divers					
57-91			Equipement administratif	4.772.000	3.049.000
	10	21	Equipement administratif de l'administration centrale	656.000	503.000
	20	21	Equipement administratif des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie	1.524.000	1.265.000
	30	21	Programme civil de défense des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie	"	"
	40	21	Programme civil de défense des départements d'outre-mer	"	"
	50	21	Equipement administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon	152.000	61.000
	60	21	Service militaire adapté en métropole	"	"
	70	21	Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	1.678.000	854.000
	80	21	Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	457.000	244.000
	90	21	Equipement administratif de Mayotte	305.000	122.000
8ème partie - Investissements hors de la métropole					
58-01			Infrastructures de Guyane	1.220.000	1.677.000
	10	21	Infrastructures	1.220.000	1.677.000
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat					
5ème partie - Logement et urbanisme					
65-01			Aide au logement dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte	287.519.000	161.039.000
	10	21	Aide au logement dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte	255.506.000	148.844.000
	20	21	Résorption de l'habitat insalubre	27.440.000	10.671.000
	30	21	Aide exceptionnelle de l'Etat prévue à l'article 3 de la loi n°96-1241 du 30 décembre 1996	4.573.000	1.524.000
7ème partie - Equipements administratif et divers					
67-51			Travaux divers d'intérêt local	1.851.000	1.318.000
	10	21	Equipements locaux	1.851.000	1.318.000
67-54			Subventions d'équipement aux collectivités pour les dégâts causés par les calamités publiques	"	"
	10	21	Subventions aux départements et aux collectivités territoriales	"	"
	20	21	Subventions aux territoires d'outre-mer et à la Nouvelle-Calédonie	"	"
	30	21	Reconstruction de la Guadeloupe	"	"

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
8ème partie - Investissements hors de la métropole					
68-01			Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer et dotations de Mayotte	60.530.000	47.452.000
	10	21	Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer (section générale)	51.383.000	44.403.000
	20	21	Reconstruction de la Guadeloupe	"	"
	30	21	Fonds mahorais de développement	762.000	305.000
	40	21	Dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte	8.385.000	2.744.000
68-03			Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer (sections régionale et départementale)	"	"
	10	21	Régions	"	"
	20	21	Départements	"	"
68-90			Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section générale)	26.536.000	20.561.000
	10	21	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section générale)	26.536.000	20.561.000
68-92			Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section des territoires et de la Nouvelle-Calédonie)	"	"
	10	21	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section des territoires et de la Nouvelle-Calédonie)	"	"
68-93			Actions diverses pour le développement de la Nouvelle-Calédonie	61.386.000	33.789.000
	10	21	Actions diverses	61.386.000	33.789.000

II. Analyse des crédits

Dépenses ordinaires

Chapitre 31-02 : Administration centrale. Indemnités et allocations diverses

Articles		Crédits
10	Personnels civils	2.145.408
20	Personnels militaires	51.270
Total pour le chapitre		2.196.678

Chapitre 31-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Personnels civils	2.145.408
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.831.315</i>
		Ajustements :	314.093
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>93.497</i>
		<i>Abattement forfaitaire de 15 %</i>	<i>-35.749</i>
		<i>Aménagement indemnitaire</i>	<i>256.345</i>
64212	§10	Indemnités pour sujétions particulières des personnels de cabinets ministériels	260.932
		Secrétaire d'Etat	15.245
		Sujétions particulières des personnels des cabinets (décret n°2001-1148 du 5 décembre 2001)	245.687
	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§21	Heures supplémentaires	39.637
		Indemnités pour travaux supplémentaires effectués à l'occasion d'élections	3.049
		Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002)	36.588
642231	§22	Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires	374.802
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>255.274</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>119.528</i>
		Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	255.274
		Indemnités aux conducteurs (décret n°72-176 du 6 mars 1972 modifié et arrêté du 31 décembre 1999) (tableau a)	
		Personnel administratif (décret n°2002-62 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour) (tableau b)	
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
642312	§32	Indemnités de responsabilité de régisseur d'avance	646
		Décret n°92-681 du 20 juillet 1992 et arrêté du 28 mai 1993	
642331	§33	Indemnités spéciales pour travaux insalubres	2.744
		Décret n°67-624 du 23 juillet 1967 modifié par le décret n°76-206 du 24 février 1976 et arrêté du 30 août 2001	
64448	§34	Indemnités de chaussures, de bicyclette et panier	610
		Décret n°74-720 du 14 août 1974 et arrêté du 31 décembre 1999	
	§40	Primes de rendement, de productivité ou pour services rendus	
642418	§41	Primes de rendement	927.531
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>732.966</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>194.565</i>
		<i>dont aménagement indemnitaire</i>	<i>194.565</i>
		Décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités des administrations centrales	
642332	§42	Indemnités de travail de nuit et primes de résultat d'exploitation aux personnels des Postes et Télécommunications	10.671
		Décret n°61-467 du 10 mai 1961 modifié par le décret n°76-208 du 24 février 1976 et arrêté du 20 février 1996	

Chapitre 31-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
642523	§43 Indemnités spéciales en faveur des personnels affectés au traitement de l'information Décret n°71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n°89-558 du 11 août 1989	20.123
64268	§44 Indemnité d'enseignement et de participation aux jurys de concours et d'examens	762
64486	§50 Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité Ordonnance n°82-297 du 31 mars 1982	5.488
644154	§71 Prime spécifique d'installation des fonctionnaires des DOM Décret n°2001-1225 du 20 décembre 2001	5.000
64285	§78 Indemnité d'administration et de technicité Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	437.909
642887	§79 Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	38.742
64414	§80 Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	9.566
644158	§90 Indemnités d'éloignement	10.245
Article 20 - Personnels militaires		51.270
64389	§10 Primes et indemnités versées aux personnels militaires Indemnités pour frais de représentation : décret n° 48-1366 du 27 août 1948 modifié ; décret n° 49-1542 du 1er décembre 1949 modifié ; décret du 26 janvier 1970 et arrêté du 19 juin 1970 modifié Indemnités pour charges militaires : décret n° 59-1193 et n° 59-1194 du 13 octobre 1959 Prime d'engagement : décret n° 74-25 du 14 janvier 1974 modifié ; arrêté interministériel du 6 février 1974 modifié Indemnités pour services en campagne : décret n°75-142 du 3 mars 1975 ; arrêté interministériel du 13 avril 1990 modifié Prime de service : décret n°76-1191 du 23 décembre 1976 ; arrêté interministériel du 23 décembre 1976	42.232
643498	§30 Qualification et technicité Prime de qualification : décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié ; arrêté du 30 janvier 1975 modifié ; décret n° 64-1374 du 31 décembre 1964 ; arrêté interministériel du 10 mars 1995 ; décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976 ; arrêté du 23 décembre 1976	9.038

Chapitre 31-02

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 10 - Personnels civils

§ 22 Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
	<i>8 a) Indemnités aux conducteurs</i>		<i>16.948</i>
2	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	2.733,11	5.466
3	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	2.185,2	6.556
3	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	1.642,03	4.926
	<i>100 b) Personnel administratif</i>		<i>238.326</i>
2	Directeurs	7.078	14.156
3	Sous-directeurs	5.442	16.326
1	Directeur de projet	5.442	5.442
5	Administrateurs civils hors classe	3.476	17.380
9	Administrateurs civils de 1ère classe	2.759	24.831
8	Administrateurs civils de 2ème classe	2.028	16.224
5	Attachés d'administration principaux de 1ère classe	3.018	15.090
10	Attachés d'administration principaux de 2ème classe	2.241	22.410
28	Attachés d'administration centrale	2.012	56.336
1	Chargé d'études documentaires	2.012	2.012
5	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle	1.809	9.045
8	Secrétaires administratifs de classe supérieure	1.768	14.144
15	Secrétaires administratifs de classe normale (à partir du 8ème échelon)	1.662	24.930
	Total :		255.274

Chapitre 31-02

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.685.331
Modifications des crédits		23.558
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		1.708.889
Engagements à l'administration centrale	1.708.889	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.708.076
Crédit disponible en fin d'exercice		813

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.778.021
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		1.778.021
Engagements à l'administration centrale	1.792.961	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.723.790
Crédit disponible en fin d'exercice		54.231

Chapitre 31-15 : Personnel en service outre-mer et personnels militaires et civils du service militaire adapté. Indemnités et allocations diverses

Articles	Crédits
10 Corps préfectoral des départements d'outre-mer	938.747
20 Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	819.283
30 Services des préfetures des départements d'outre-mer	5.333.881
40 Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer et à Mayotte	10.962.746
50 Bureaux d'études dans les départements d'outre-mer	225.679
60 Personnels civils titulaires et contractuels du service militaire adapté en service dans les départements d'outre-mer	60.847
70 Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	2.515.409
80 Personnels militaires en service en métropole	376.987
Total pour le chapitre	21.233.579

Chapitre 31-15

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Corps préfectoral des départements d'outre-mer	938.747
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>849.289</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>89.458</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>89.458</i>
642132	§10	Indemnités forfaitaires pour frais de représentation non indexées sur le point fonction publique	146.355
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>56.897</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>89.458</i>
		Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	56.897
64445	§20	Indemnités pour frais de représentation sur justifications	"
644158	§30	Indemnités d'éloignement	185.000
642388	§40	Indemnité de responsabilité du corps préfectoral Décret n°98-1167 du 21 décembre 1998	212.085
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	26.159
644155	§88	Indemnité particulière de sujétion et d'installation pour une affectation en Guyane à Saint-Martin et Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon Décret n° 2001-1224 du 20 décembre 2001 modifiant le décret n°78-293 du 10 mars 1978 fixant le régime de rémunération et les avantages accessoires des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon Décret n°2001-1226 du 20 décembre 2001 portant création d'une indemnité particulière de sujétion et d'installation.	369.148
		Article 20 - Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	819.283
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>770.887</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>48.396</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>48.396</i>
64218	§10	Indemnités tenant à certaines fonctions	81.261
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>32.865</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>48.396</i>
		Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	32.865
644158	§30	Indemnités d'éloignement Décret n° 53-568 du 15 juin 1953 ; décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 ; décret n°52-1122 du 6 octobre 1952 ; décret n°53-1230 du 10 décembre 1953 ; décret n° 67-600 du 23 juillet 1967 applicable dans les terres australes et antarctiques françaises	738.022
		Article 30 - Services des préfectures des départements d'outre-mer	5.333.881
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>5.119.003</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>214.878</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>261.710</i>
		<i>Abattement forfaitaire de 15 %</i>	<i>-46.832</i>

Chapitre 31-15

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
	§10	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64222	§11	Heures supplémentaires Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires	128.553
64224	§12	Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (tableau a) Indemnités forfaitaires des conducteurs d'automobile et des chefs de garage (décret n°72-176 du 6 mars 1972 modifié et arrêté du 31 décembre 1999) (tableau b) Indemnité de sujétions allouée aux fonctionnaires du corps des transmissions (décret n°98-1235 du 29 décembre 1998 et arrêté du 28 décembre 2000) (tableau c)	616.885 402.007 214.878 402.007
	§20	Indemnités pour sujétions spéciales	
642312	§21	Indemnités pour responsabilité pécuniaire au régisseur de recette Décret n°92-681 du 20 juillet 1992 et arrêté du 28 mai 1993	232
64224	§22	Indemnité forfaitaire - Régime général - Exercice de mission des préfetures Décret n° 97-1223 du 26 novembre 1997	1.736.238
64258	§40	Primes de qualification et de technicité Indemnité de technicité aux opérateurs sur machines comptables Primes de fonction des personnels affectés au traitement de l'information (décret n°71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n°89-558 du 11 août 1989) Primes de rendement des cadres titulaires des transmissions et des services techniques du matériel Décret n°55-1103 du 17 août 1955 Primes de rendement calculées sur la base de 6 % des traitements budgétaires	92.913 4.243 39.146 49.524
64486	§50	Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité Ordonnance n°82-297 du 31 mars 1982	43.107
644158	§60	Indemnités d'éloignement	686.020
64285	§86	Indemnité d'administration et de technicité Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	1.156.978
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	327.257
644155	§88	Indemnité particulière de sujétion et d'installation pour une affectation en Guyane à Saint-Martin et Saint-Barthélémy et à Saint-Pierre-et-Miquelon Décret n° 2001-1224 du 20 décembre 2001 modifiant le décret n°78-293 du 10 mars 1978 fixant le régime de rémunération et les avantages accessoires des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon Décret n°2001-1226 du 20 décembre 2001 portant création d'une indemnité particulière de sujétion et d'installation.	545.698

Chapitre 31-15

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 40 - Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer et à Mayotte			10.962.746
64312	§10	Indemnités pour frais de représentation Décret n° 48-1366 du 27 août 1948 modifié ; décret n° 49-1542 du 1er décembre 1949 modifié ; décret du 26 janvier 1970 et arrêté du 19 juin 1970	66.007
	§20	Primes et indemnités versées aux personnels militaires	
6432	§21	Indemnités pour charges militaires Décret n° 59-1193 du 13 octobre 1959 modifié ; décret n°59-1194 du 13 octobre 1959	2.942.618
64389	§23	Prime d'astreinte Décret n°59-1193 du 13 octobre 1959 modifié et arrêtés du 11 avril 1995 et du 9 janvier 1997	102.623
64382	§30	Prime d'engagement Décret n° 74-25 du 14 janvier 1974 modifié et arrêté du 19 juin 1970	87.007
64389	§41	Indemnité de service en campagne Décret n° 75-142 du 3 mars 1975 modifié ; arrêté interministériel du 13 avril 1990 modifié ; circulaire n° 700/DEF/DCCAT/AG/RD/S1 du 21 mars 1995	604.978
64389	§42	Prime de service Décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976	274.366
64389	§43	Prime pour service en campagne Décret n° 82-47 du 18 juillet 1982	262.719
644153	§51	Indemnités d'installation et d'éloignement Décret n° 50-1258 du 6 octobre 1950 modifié	6.192.118
64359	§52	Indemnité de départ Décret n° 49-90 du 20 janvier 1949	18.233
	§70	Prime de qualification	
64345	§71	Prime de qualification pour les officiers Décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié et arrêté du 30 janvier 1975 ; décret n°64-1374 du 31 décembre 1964 modifié et arrêté interministériel du 10 mars 1995	154.362
64345	§72	Prime de qualification pour les sous-officiers Décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976 et arrêté du 23 décembre 1976 modifié	152.760
64388	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié) Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié par le décret n°97-1268 du 29 décembre 1997	104.955
Article 50 - Bureaux d'études dans les départements d'outre-mer			225.679
	§20	Primes et indemnités versées aux personnels militaires	
6432	§21	Indemnités pour charges militaires	53.774

Chapitre 31-15

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Décret n° 59-1193 du 13 octobre 1959 modifié ; décret n°59-1194 du 13 octobre 1959	
64389	§23 Prime d'astreinte Décret n°59-1193 du 13 octobre 1959 modifié et arrêtés du 11 avril 1995 et du 9 janvier 1997	2.055
64382	§30 Prime d'engagement Décret n° 74-25 du 14 janvier 1974 modifié et arrêté du 19 juin 1970	1.602
64389	§41 Indemnité de service en campagne Décret n° 75-142 du 3 mars 1975 modifié ; arrêté interministériel du 13 avril 1990 modifié ; circulaire n° 700/DEF/DCCAT/AG/RD/S1 du 21 mars 1995	1.629
64389	§42 Prime de service Décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976	9.085
64415	§51 Indemnités d'installation et d'éloignement Décret n° 50-1258 du 6 octobre 1950 modifié	128.844
64359	§52 Indemnité de départ Décret n° 49-90 du 20 janvier 1949	808
	§70 Prime de qualification	
64345	§71 Prime de qualification pour les officiers Décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié et arrêté du 30 janvier 1975 ; décret n°64-1374 du 31 décembre 1964 modifié et arrêté interministériel du 10 mars 1995	15.320
64345	§72 Prime de qualification pour les sous-officiers Décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976 et arrêté du 23 décembre 1976 modifié	11.162
64388	§87 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié) Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié par le décret n°97-1268 du 29 décembre 1997	1.400
	Article 60 - Personnels civils titulaires et contractuels du service militaire adapté en service dans les départements d'outre-mer	60.847
64222	§10 Heures supplémentaires Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires	5.867
64285	§86 Indemnité d'administration et de technicité Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	52.808
64388	§87 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié) Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié par le décret n°97-1268 du 29 décembre 1997	2.172
	Article 70 - Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	2.515.409
	§20 Primes et indemnités versées aux personnels militaires	

Chapitre 31-15

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
6432	§21 Indemnités pour charges militaires Décret n° 59-1193 du 13 octobre 1959 modifié ; décret n°59-1194 du 13 octobre 1959	1.015.703
64389	§23 Prime d'astreinte Décret n°59-1193 du 13 octobre 1959 modifié et arrêtés du 11 avril 1995 et du 9 janvier 1997	53.974
64382	§30 Prime d'engagement Décret n° 74-25 du 14 janvier 1974 modifié et arrêté du 19 juin 1970	21.905
64389	§41 Indemnité de service en campagne Décret n° 75-142 du 3 mars 1975 modifié ; arrêté interministériel du 13 avril 1990 modifié ; circulaire n° 700/DEF/DCCAT/AG/RD/S1 du 21 mars 1995	44.715
64389	§42 Prime de service Décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976	85.353
64389	§43 Prime pour service en campagne Décret n° 82-47 du 18 juillet 1982	115.394
644153	§51 Indemnités d'installation et d'éloignement Décret n° 50-1258 du 6 octobre 1950 modifié	1.045.340
	§70 Prime de qualification	
64345	§71 Prime de qualification pour les officiers Décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié et arrêté du 30 janvier 1975 ; décret n°64-1374 du 31 décembre 1964 modifié et arrêté interministériel du 10 mars 1995	49.876
64345	§72 Prime de qualification pour les sous-officiers Décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976 et arrêté du 23 décembre 1976 modifié	36.689
64388	§87 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié) Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié par le décret n°97-1268 du 29 décembre 1997	46.460
	Article 80 - Personnels militaires en service en métropole	376.987
	§20 Primes et indemnités versées aux personnels militaires	
6432	§21 Indemnités pour charges militaires Décret n° 59-1193 du 13 octobre 1959 modifié ; décret n°59-1194 du 13 octobre 1959	263.307
64389	§23 Prime d'astreinte Décret n°59-1193 du 13 octobre 1959 modifié et arrêtés du 11 avril 1995 et du 9 janvier 1997	9.883
64389	§41 Indemnité de service en campagne Décret n° 75-142 du 3 mars 1975 modifié ; arrêté interministériel du 13 avril 1990 modifié ; circulaire n° 700/DEF/DCCAT/AG/RD/S1 du 21 mars 1995	2.302
64389	§42 Prime de service Décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976	15.948
64389	§43 Prime pour service en campagne	27.618

Chapitre 31-15

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Décret n° 82-47 du 18 juillet 1982	
	§70	Prime de qualification	
64345	§71	Prime de qualification pour les officiers Décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié et arrêté du 30 janvier 1975 ; décret n°64-1374 du 31 décembre 1964 modifié et arrêté interministériel du 10 mars 1995	48.441
64345	§72	Prime de qualification pour les sous-officiers Décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976 et arrêté du 23 décembre 1976 modifié	8.029
64388	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié) Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié par le décret n°97-1268 du 29 décembre 1997	1.459

Chapitre 31-15

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§		Dépense annuelle théorique
---	--	----------------------------------

Article 10 - Corps préfectoral des départements d'outre-mer

§ 10 Indemnités forfaitaires pour frais de représentation non indexées sur le point fonction publique

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
7	Préfets de classe normale	5.032,65	35.229
3	Sous-préfets hors classe	1.640,35	4.921
7	Sous-préfet de 1ère classe	1.170,66	8.195
10	Sous-préfet de 2ème classe	855,24	8.552
Total :			56.897

Article 20 - Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie

§ 10 Indemnités tenant à certaines fonctions

Frais de représentation			
Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
			<i>19.803</i>
<i>4 Représentations du Gouvernement</i>			
1	Nouvelle-Calédonie 780 000 CFP (change franc pacifique)	6.540,06	6.540
1	Polynésie 780 000 CFP	6.540,06	6.540
1	Wallis et Futuna 780 000 CFP	6.540,06	6.540
1	Terres Australes et Antarctiques françaises	182,94	183
			<i>1.645</i>
<i>3 Secrétaires généraux</i>			
1	Nouvelle-Calédonie 65 455 CFP	548,82	549
1	Polynésie 65 455 CFP	548,32	548
1	Wallis et Futuna 65 455 CFP	548,32	548
			<i>914</i>
<i>2 Directeurs de cabinet</i>			
1	Nouvelle-Calédonie 54 546 CFP	457,35	457
1	Polynésie 54 546 CFP	457,35	457
			<i>7.927</i>
<i>11 Chefs de circonscriptions administratives</i>			
4	Nouvelle-Calédonie 90 909 CFP	762,25	3.049
5	Polynésie 90 909 CFP	762,25	3.811
2	Wallis et Futuna 63 640 CFP	533,57	1.067
			<i>2.576</i>
<i>24 Autres postes d'autorité</i>			
11	Nouvelle-Calédonie 12 800 CFP	107,32	1.181
12	Polynésie 12 800 CFP	107,32	1.288
1	Wallis et Futuna 12 800 CFP	107,32	107
Total :			32.865

Article 30 - Services des préfetures des départements d'outre-mer

§ 12 Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires

Chapitre 31-15

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§				Dépense annuelle théorique
	Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
	338	<i>a) Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires</i>		312.210
	5	Chefs de services administratifs	1.372	6.860
	13	Directeurs de préfecture	1.372	17.836
	18	Attachés principaux de 1ère et de 2ème classe	1.372	24.696
	103	Attachés de préfecture	1.006	103.618
	62	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle et de classe supérieure	800	49.600
	137	Secrétaires administratifs de classe normale	800	109.600
	41	<i>b) Indemnités forfaitaires des conducteurs d'automobile et des chefs de garage</i>		77.017
	2	Chefs de garage	2.465,1	4.930
	6	Conducteurs hors catégorie	2.502,3	15.014
	15	Conducteurs de 1ère catégorie	2.000,74	30.011
	18	Conducteurs de 2ème catégorie	1.503,45	27.062
	26	<i>c) Indemnité de sujétions allouée aux fonctionnaires du service des transmissions</i>		12.780
	1	Inspecteur des transmissions de classe normale	630,83	631
	2	Contrôleurs des transmissions	566,04	1.132
	5	Agents du 1er groupe du service des transmissions	501,56	2.508
	4	Agents de 2ème groupe du service des transmissions	501,56	2.006
	14	Agents du 3ème groupe du service des transmissions	464,51	6.503
		Total :		402.007

Chapitre 31-15

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		6.156.264
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		6.156.264
Engagements à l'administration centrale	3.119.225	////
Déléguations de crédits	3.032.393	////
Paiements		6.047.583
Crédit disponible en fin d'exercice		108.681

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		6.399.509
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		6.399.509
Engagements à l'administration centrale	3.051.059	////
Déléguations de crédits	3.353.073	////
Paiements		6.350.324
Crédit disponible en fin d'exercice		49.185

Chapitre 31-90 : Rémunérations des personnels

Articles		Crédits
10	Ministre	91.645
20	Administration centrale	6.449.656
30	Corps préfectoral des départements d'outre-mer	1.929.310
40	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	3.174.964
50	Services des préfetures des départements d'outre-mer	33.393.059
61	Nouvelle-Calédonie	8.449.079
62	Polynésie française	11.665.391
63	Wallis et Futuna	1.284.504
64	Terres australes et antarctiques françaises	923.604
71	Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer	27.551.407
73	Bureaux d'études des départements d'outre-mer	378.306
74	Personnels civils titulaires en service dans les départements d'outre-mer	1.048.188
75	Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	7.354.574
76	Personnels militaires en service en métropole	962.634
	Total pour le chapitre	104.656.321

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Ministre	91.645
6412	§10	Rémunération principale	82.481
64211	§20	Indemnité représentative de frais	9.164
		Article 20 - Administration centrale	6.449.656
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	6.308.233
		<i>Ajustements :</i>	141.423
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	141.423
6412	§11	Personnel titulaire civil. - Rémunération principale	5.521.327
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	5.466.387
		<i>Ajustements</i>	54.940
		Dépense annuelle correspondant aux 255 emplois détaillés en 3ème partie	5.466.387
64188	§12	Personnel militaire. - Solde	277.553
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	212.345
		<i>Ajustements</i>	65.208
		Dépense annuelle correspondant aux 8 emplois détaillés en 3ème partie	212.345
64132	§21	Personnel contractuel. - Rémunération principale	281.022
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	259.747
		<i>Ajustements</i>	21.275
		Dépense annuelle correspondant aux 11 emplois détaillés en 3ème partie	259.747
64483	§23	Indemnisation du chômage des agents non fonctionnaires de l'Etat	53.357
64487	§30	Nouvelle bonification indiciaire	57.482
		Nouvelle bonification indiciaire	29.367
		Décret n°92-1103 du 2 octobre 1992 modifié par les décrets n°95-712 du 9 mai 1995 et n°96-218 du 15 mars 1996	
		Arrêtés des 31 décembre 1992, 29 août 1994, 9 mai 1995, 15 mars 1996 et 19 décembre 2000	
		Nouvelle bonification indiciaire en faveur des personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure	28.115
		Décret n°2000-1119 du 23 novembre 2000 et arrêtés des 23 novembre 2000 et 21 juin 2001	
644118	§81	Indemnité de résidence en métropole et D.O.M.	175.068
64438	§90	Supplément familial de traitement	83.847
		Article 30 - Corps préfectoral des départements d'outre-mer	1.929.310
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.631.181
		<i>Ajustements :</i>	298.129
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	298.129
6412	§11	Rémunération principale	1.368.354
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.070.225
		<i>Ajustements</i>	298.129
		Dépense annuelle correspondant aux 27 emplois détaillés en 3ème partie	1.070.225

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64191	§12	Majoration de traitement pour affectation dans les Départements d'outre-mer. Titulaires	429.087
64487	§20	Nouvelle bonification indiciaire Décret n°2000-1119 du 23 novembre 2000 instituant la nouvelle bonification indiciaire en faveur des personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure	93.810
64432	§90	Supplément familial de traitement	38.059
Article 40 - Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie			3.174.964
<i>Dépense annuelle théorique</i>			2.910.984
<i>Ajustements :</i>			263.980
<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>			263.980
6412	§11	Rémunération principale <i>Dépense annuelle théorique</i>	1.814.797
			<i>1.550.817</i>
<i>Ajustements</i>			<i>263.980</i>
<i>dont ajustement de la dotation pour tenir compte de la présence simultanée des deux missions dans les terres australes et antarctiques françaises ainsi que les traitements de congés et de traversée.</i>			<i>263.980</i>
Dépense annuelle correspondant aux 45 emplois détaillés en 3ème partie			1.550.817
64191	§12	Majoration de traitement pour affectation dans les Territoires d'Outre-Mer et en Nouvelle-Calédonie. Titulaires	1.072.563
64487	§20	Nouvelle bonification indiciaire Décret n°2000-1119 du 23 novembre 2000 instituant la nouvelle bonification indiciaire en faveur des personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure	70.873
644128	§82	Indemnité de résidence T.O.M. et Nouvelle-Calédonie	154.520
64432	§90	Supplément familial de traitement	62.211
Article 50 - Services des préfetures des départements d'outre-mer			33.393.059
<i>Dépense annuelle théorique</i>			32.370.778
<i>Ajustements :</i>			1.022.281
<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>			1.022.281
6412	§11	Rémunération principale <i>Dépense annuelle théorique</i>	22.944.359
			<i>21.936.630</i>
<i>Ajustements</i>			<i>1.007.729</i>
Dépense annuelle correspondant aux 1.197 emplois détaillés en 3ème partie			21.936.630
64191	§12	Majoration de traitement pour affectation dans les Départements d'outre-mer. Titulaires	8.797.228
64131	§21	Personnels contractuels.- Rémunérations principales <i>Dépense annuelle théorique</i>	1.103.468
			<i>1.088.916</i>
<i>Ajustements</i>			<i>14.552</i>
Dépense annuelle correspondant aux 69 emplois détaillés en 3ème partie			1.088.916
64191	§22	Majoration de traitement pour affectation dans les D.O.M. Contractuels	"

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64487	§40	Nouvelle bonification indiciaire Décret n°91-1065 du 14 octobre 1991 complété par les décrets n°95-151 du 7 février 1995 et n°99-887 du 21 octobre 1999 Arrêtés des 8 septembre 1992, 31 janvier 1994, 16 décembre 1996, 21 octobre 1999 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires du cadre national des préfetures Décret n°2001-1051 du 12 novembre 2001 relatif à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en oeuvre de la politique de la ville et arrêté du même jour	156.663
64432	§90	Supplément familial de traitement	391.341
		Article 61 - Nouvelle-Calédonie	8.449.079
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>8.475.578</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>-26.499</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-26.499</i>
6412	§11	Personnel titulaire - rémunération principale (corps métropolitains) <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle correspondant aux 210 emplois détaillés en 3ème partie	3.875.715 <i>3.910.683</i> <i>-34.968</i> 3.910.683
64191	§12	Majoration de traitement pour affectation en Nouvelle-Calédonie. Titulaires	3.099.241
64188	§21	Personnels militaires - Soldes <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle correspondant aux 7 emplois détaillés en 3ème partie	205.325 <i>196.856</i> <i>8.469</i> 196.856
64191	§22	Majoration de traitement pour affectation en Nouvelle-Calédonie. Militaires	157.210
	§30	Charges connexes (corps métropolitains)	
64432	§31	Supplément familial de traitement	100.701
644128	§32	Indemnité de résidence	116.437
644158	§33	Indemnité d'éloignement	602.407
	§40	Indemnités et cotisations (personnels civils)	
642888	§42	Indemnités diverses	163.663
6468	§43	Cotisations sociales. - Part de l'Etat Personnels administratifs et techniques Inspection du travail	" " "
	§50	Indemnités et charges connexes (personnels militaires)	
64434	§51	Supplément familial de traitement	3.479
64389	§52	Primes et indemnités Supplément solde spéciale Indemnité d'éloignement Indemnités de résidence Indemnités pour charges militaires	113.986 <i>94.737</i> <i>3.176</i> <i>16.073</i>

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
6468	§53 Cotisations sociales. - Part de l'Etat	"
647888	§60 Prestations sociales	"
64487	§70 Nouvelle bonification indiciaire Décret n°92-1103 du 2 octobre 1992 complété par les décrets n°95-712 du 9 mai 1995 et n°96-218 du 15 mars 1996 Arrêtés des 31 décembre 1992, 29 août 1994, 9 mai 1995, 15 mars 1996, 6 mai 1998 et 19 décembre 2000	10.915
Article 62 - Polynésie française		11.665.391
<i>Dépense annuelle théorique</i>		11.074.663
<i>Ajustements :</i>		590.728
<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>		590.728
	§10 Corps métropolitains	
6412	§11 Rémunération principale <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle correspondant aux 43 emplois détaillés en 3ème partie	1.133.168 1.120.109 13.059 1.120.109
644122	§12 Indemnité de résidence	13.243
64432	§13 Supplément familial de traitement	7.916
647888	§14 Prestations sociales Personnel administratif et technique Inspection du travail	" "
642888	§15 Primes et indemnités	71.740
644152	§16 Indemnité d'éloignement	261.082
6468	§17 Cotisations sociales. - Part de l'Etat Personnels administratifs et techniques Service administratif: personnel finances	" "
64191	§18 Majoration de traitement pour affectation dans les Territoires d'outre-mer. Titulaires	442.507
	§20 Corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (C.E.A.P.F.)	
6412	§21 Rémunération principale <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle correspondant aux 208 emplois détaillés en 3ème partie	4.266.920 3.786.294 480.626 3.786.294
644128	§22 Indemnité de résidence	111.114
64432	§23 Supplément familial de traitement	60.600
647888	§24 Prestations sociales	252.346
6468	§25 Cotisations sociales. - Part de l'Etat	385.404
64191	§26 Majoration de traitement pour affectation dans les Territoires d'outre-mer. Titulaires	3.340.987
	§30 Personnel militaire	

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64188	§31	Rémunération principale <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle correspondant aux 11 emplois détaillés en 3ème partie	436.399 339.356 97.043 339.356
64434	§32	Supplément familial de traitement	6.298
64389	§33	Primes et indemnités Indemnité d'éloignement Indemnités de résidence Indemnités pour charges militaires Supplément solde spéciale	217.006 155.798 3.195 51.199 6.814
647888	§34	Prestations sociales	"
6468	§35	Cotisations sociales. - Part de l'Etat	"
64191	§36	Majoration de traitement pour affectation dans les territoires d'outre-mer. Militaires	644.108
64487	§70	Nouvelle bonification indiciaire Décret n°92-1103 du 2 octobre 1992 complété par les décrets n°95-712 du 9 mai 1995 et n°96-218 du 15 mars 1996 Arrêtés des 31 décembre 1992, 29 août 1994, 9 mai 1995, 15 mars 1996 et 19 décembre 2000	14.553
Article 63 - Wallis et Futuna			1.284.504
<i>Dépense annuelle théorique</i>			<i>1.231.563</i>
<i>Ajustements :</i>			<i>52.941</i>
<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>			<i>52.941</i>
6412	§11	Personnel titulaire - Rémunération principale (corps métropolitains) <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle correspondant aux 16 emplois détaillés en 3ème partie	446.806 393.865 52.941 393.865
64191	§12	Majoration de traitement pour affectation dans les Territoires d'Outre-Mer. Titulaires	446.477
	§20	Charges connexes (corps métropolitains)	
64432	§21	Supplément familial de traitement	7.550
644122	§22	Indemnité de résidence	13.324
644152	§23	Indemnité d'éloignement	367.748
647888	§30	Prestations sociales (corps métropolitains)	"
6468	§40	Cotisations sociales. - Part de l'Etat (corps métropolitains)	"
64487	§70	Nouvelle bonification indiciaire Décret n°92-1103 du 2 octobre 1992 complété par les décrets n°95-712 du 9 mai 1995 et n°96-218 du 15 mars 1996 Arrêtés des 31 décembre 1992, 29 août 1994, 9 mai 1995, 15 mars 1996 et 19 décembre 2000	2.599

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 64 - Terres australes et antarctiques françaises	923.604
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>614.162</i>
		Ajustements :	309.442
		<i>Ajustements divers</i>	<i>309.442</i>
6412	§11	Personnel titulaire civil - rémunération principale	652.440
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>342.998</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>309.442</i>
		<i>dont majoration pour tenir compte de la présence simultanée des deux missions dans les terres australes et antarctiques françaises et les traitements de congé et de traversée, ainsi que du surcoût lié à la délocalisation</i>	<i>309.442</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 15 emplois détaillés en 3ème partie	342.998
64132	§12	Personnel contractuel - rémunération principale	77.315
		Dépense annuelle correspondant aux 3 emplois détaillés en 3ème partie	77.315
644128	§21	Indemnité de résidence	11.611
64432	§22	Supplément familial de traitement	12.879
64228	§31	Indemnités pour travaux supplémentaires	25.109
		Indemnités horaires pour travaux supplémentaires	4.227
		Indemnités pour travaux supplémentaires des personnels non titulaires	4.494
		Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires du personnel administratif	16.388
642418	§32	Primes de rendement	18.832
64414	§33	Prime spéciale d'installation	"
644152	§34	Indemnités d'éloignement	62.306
6468	§41	Cotisations sociales - Part de l'Etat	44.783
647888	§42	Prestations sociales	16.770
64487	§70	Nouvelle bonification indiciaire	1.559
		Décret n°92-1103 du 2 octobre 1992 complété par les décrets n°95-712 du 9 mai 1995 et n°96-218 du 15 mars 1996	
		Arrêtés des 31 décembre 1992, 29 août 1994, 9 mai 1995, 15 mars 1996 et 19 décembre 2000	
		Article 71 - Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer	27.551.407
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>26.682.525</i>
		Ajustements :	868.882
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>868.882</i>
64188	§10	Solde	22.559.422
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>21.690.540</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>868.882</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 2.688 emplois détaillés en 3ème partie	21.690.540
64359	§41	Fraction solde indexée	1.229.049
64191	§42	Majoration de traitement pour affectation dans les Départements d'outre-mer	3.284.288

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Décret n° 50-1258 du 6 octobre 1950 modifié	
64434	§50	Supplément familial de solde	323.691
644113	§61	Indemnités de résidence.	40.609
64487	§90	Nouvelle bonification indiciaire Décret n°96-820 du 18 septembre 1996 et arrêté du même jour	114.348
Article 73 - Bureaux d'études des départements d'outre-mer			378.306
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>276.032</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>102.274</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>102.274</i>
64181	§10	Solde	335.628
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>233.354</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>102.274</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 10 emplois détaillés en 3ème partie	233.354
64359	§41	Indexation des soldes à la Réunion	12.480
64191	§42	Majoration de traitement pour affectation dans les Départements d'outre-mer	13.536
64434	§50	Supplément familial de solde	9.385
64487	§90	Nouvelle bonification indiciaire Décret n°96-820 du 18 septembre 1996 et arrêté du même jour	7.277
Article 74 - Personnels civils titulaires en service dans les départements d'outre-mer			1.048.188
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.011.221</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>36.967</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>36.967</i>
6412	§11	Personnels titulaires en service dans les départements d'outre-mer - Rémunération principale	859.112
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>822.145</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>36.967</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 53 emplois détaillés en 3ème partie	822.145
64359	§31	Indexation des soldes à la Réunion	8.289
64191	§32	Majoration de traitement pour affectation dans les Départements d'outre-mer. Titulaires	157.140
64432	§40	Supplément familial de traitement	23.647
Article 75 - Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie			7.354.574
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>6.293.041</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>1.061.533</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>1.061.533</i>
64181	§10	Solde	5.009.865
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>3.948.332</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>1.061.533</i>

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Dépense annuelle correspondant aux 483 emplois détaillés en 3ème partie	3.948.332
64353	§41	Complément spécial de solde	1.026.359
64359	§43	Fraction solde indexée	1.016.104
64434	§50	Supplément familial de solde	116.530
644123	§60	Indemnités résidentielles	175.841
64487	§90	Nouvelle bonification indiciaire Décret n°96-820 du 18 septembre 1996 et arrêté du même jour	9.875
		Article 76 - Personnels militaires en service en métropole	962.634
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>942.941</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>19.693</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>19.693</i>
64181	§10	Solde	925.254
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>905.561</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>19.693</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 63 emplois détaillés en 3ème partie	905.561
64433	§50	Supplément familial de solde	29.143
64487	§90	Nouvelle bonification indiciaire Décret n°96-820 du 18 septembre 1996 et arrêté du même jour	8.237

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 20 - Administration centrale

§ 11 Personnel titulaire civil. - Rémunération principale

255 emplois :

5.466.387

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>6 Emplois de direction</i>					<i>308.089</i>
2	Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		126.646
3	Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B		136.082
1	Directeur de projet	901-Gr.B	733-Gr.B		45.361
<i>22 Corps des administrateurs civils</i>					<i>743.901</i>
5	Administrateurs civils hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B		216.910
9	Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	682	319.568
8	Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	498	207.423
<i>43 Corps des attachés</i>					<i>1.203.196</i>
5	Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	744	193.678
10	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	287.913
28	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	721.605
<i>1 Corps des chargés d'études documentaires</i>					<i>25.772</i>
1	Chargé d'études documentaires relevant du ministre de l'équipement	379-780	348-641	495	25.772
<i>44 Corps des secrétaires administratifs</i>					<i>897.633</i>
5	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	115.842
8	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	174.935
31	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	606.856
<i>83 Corps des adjoints administratifs</i>					<i>1.391.979</i>
11	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	215.336
22	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	372.257
50	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	804.386
<i>15 Corps des agents administratifs</i>					<i>231.008</i>
6	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	93.715
9	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	137.293
<i>2 Corps des inspecteurs du service intérieur et du matériel</i>					<i>33.009</i>
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
<i>8 Corps des conducteurs d'automobiles</i>					<i>124.799</i>
2	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	309	32.176

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	3 Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	46.858
	3 Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	45.765
	<i>21 Corps des agents des services techniques</i>				<i>328.941</i>
	1 Agent principal des services techniques de 2ème catégorie	390-544	356-462	409	21.295
	7 Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	109.334
	13 Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	198.312
	<i>9 Corps des maîtres ouvriers</i>				<i>157.078</i>
	2 Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale	351-479	327-415	371	38.632
	7 Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	118.446
	<i>1 Corps des assistantes de Service Social</i>				<i>20.982</i>
	1 Assistant de service social	322-593	307-499	403	20.982
	Total : 255				Total : 5.466.387

§ 12 Personnel militaire. - Solde

8 emplois :					212.345
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>8 Personnel militaire appartenant à des cadres spéciaux mis à la disposition de l'administration centrale</i>				<i>212.345</i>
	1 Officier (groupe III)	966-Gr.A	782-Gr.A		44.333
	2 Officiers (groupe II)	653-966	544-782	663	69.037
	1 Officier (groupe I)	379-696	348-577	463	24.106
	1 Adjudant de gendarmerie	351-509	327-437	382	19.889
	3 Sergents-chefs	291-485	285-419	352	54.980
	Total : 8				Total : 212.345

§ 21 Personnel contractuel. - Rémunération principale

11 emplois :					259.747
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	4 Agents contractuels hors catégorie	427-964	378-780	579	120.580
	1 Agent contractuel de 1ère catégorie	379-780	348-641	495	25.772
	6 Agents contractuels de 2ème catégorie	267-533	271-455	363	113.395
	Total : 11				Total : 259.747

Article 30 - Corps préfectoral des départements d'outre-mer

§ 11 Rémunération principale

27 emplois :					1.070.225
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	7 Préfets de classe normale	Gr.B-Gr.E	Gr.B-Gr.E		419.752
	3 Sous-préfets hors-classe	901-Gr.B	733-Gr.B		136.082
	7 Sous-préfets de 1ère classe	750-966	618-782	700	255.113

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	10 Sous-préfets de 2ème classe	427-750	378-618	498	259.278
Total : 27				Total :	1.070.225

Article 40 - Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie

§ 11 Rémunération principale

		45 emplois :			1.550.817
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>17 a - Nouvelle-Calédonie</i>					<i>586.123</i>
1	Haut-commissaire	Gr.E	Gr.E		67.371
1	Secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie	1015-Gr.A	820-Gr.A		45.322
1	Administrateur civil hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B		43.382
7	Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	682	248.553
7	Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	498	181.495
<i>3 b - Wallis et Futuna</i>					<i>111.821</i>
1	Préfet de classe normale	Gr.B-Gr.E	Gr.B-Gr.E		59.965
<i>Ce préfet occupe le poste territorial d'administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna</i>					
1	Sous-préfet de 2ème classe	427-750	378-618	498	25.928
<i>Ce sous-préfet occupe le poste de secrétaire général</i>					
1	Administrateur civil de 2ème classe	427-750	378-618	498	25.928
<i>20 c - Polynésie Française</i>					<i>659.298</i>
1	Haut-commissaire	Gr.E	Gr.E		67.371
1	Secrétaire général de la Polynésie française	966	782	782	40.714
1	Administrateur civil hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B		43.382
7	Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	682	248.553
10	Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	498	259.278
<i>5 d - Terres australes et antarctiques</i>					<i>193.575</i>
1	Administrateur supérieur des terres australes et antarctiques françaises	Gr.B-Gr.C	Gr.B-Gr.C		55.917
1	Secrétaire général des terres australes et antarctiques	966	782	782	40.714
2	Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	682	71.016
1	Administrateur civil de 2ème classe	427-750	378-618	498	25.928
Total : 45				Total :	1.550.817

Article 50 - Services des préfectures des départements d'outre-mer

§ 11 Rémunération principale

		1.197 emplois :			21.936.630
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>5 Emplois de chefs de service administratifs</i>					<i>198.624</i>
5	Chefs de service administratif des préfectures	864-1015	705-820	763	198.624

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
139	<i>Corps des directeurs, attachés principaux, attachés</i>				3.833.251
13	Directeurs de préfecture	712-985	589-797	693	469.043
5	Attachés principaux de préfecture de 1ère classe	852-966	695-782	739	192.376
13	Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	563-821	476-672	574	388.501
108	Attachés de préfecture	379-780	348-641	495	2.783.331
197	<i>Corps des secrétaires en chef et corps des secrétaires administratifs</i>				4.028.438
23	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de préfecture	425-612	376-513	445	532.873
39	Secrétaires administratifs de classe supérieure de préfecture	384-579	351-488	420	852.806
135	Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	298-544	290-462	376	2.642.759
410	<i>Corps des adjoints administratifs</i>				6.898.403
59	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	376	1.154.984
116	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	1.962.806
235	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	3.780.613
188	<i>Corps des agents administratifs</i>				2.888.656
57	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	890.291
131	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	1.998.365
124	<i>Corps des agents des services techniques</i>				1.906.161
40	Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	624.766
84	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	1.281.395
43	<i>Corps des maîtres ouvriers</i>				685.213
1	Maître ouvrier principal des services déconcentrés	351-479	327-415	371	19.316
4	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	67.683
10	Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	160.878
28	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	437.336
41	<i>Corps des conducteurs d'automobile</i>				639.242
2	Chefs de garage (échelle 5)	267-427	271-378	325	33.842
6	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	309	96.527
15	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	234.288
18	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	274.585
1	<i>Corps des inspecteurs des services des transmissions</i>				25.772
1	Inspecteur des transmissions du ministère de l'intérieur	379-780	348-641	495	25.772
25	<i>Corps des agents du service des transmissions</i>				421.875
2	Contrôleurs des transmissions du ministère de l'Intérieur	337-582	318-491	405	42.172
5	Agents du 1er groupe du service des transmissions	267-479	271-415	343	89.290
4	Agents du 2ème groupe du service des transmissions	263-419	268-371	320	66.642
14	Agents du 3ème groupe du service des transmissions	259-379	266-348	307	223.771
2	<i>Corps des contrôleurs divisionnaires et corps des contrôleurs des services techniques du matériel</i>				41.444
1	Contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur	425-612	376-513	445	23.169

Chapitre 31-90

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	1 Contrôleur des services techniques du matériel	298-474	290-412	351	18.275
	20 <i>Corps des inspecteurs de service intérieur et du matériel de corps commun</i>				327.587
	7 Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe de corps commun (échelle 5)	267-427	271-378	325	118.446
	13 Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe de corps commun (échelle 4)	259-382	266-351	309	209.141
	2 <i>Corps des assistants de service social</i>				41.964
	2 Assistants de service social	322-593	307-499	403	41.964
	Total : 1.197			Total :	21.936.630

§ 21 Personnels contractuels.- Rémunérations principales

69 emplois :

1.088.916

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
13	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	259-449	266-393	330	223.354
31	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	251-364	263-337	300	484.194
25	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	293	381.368
	Total : 69			Total :	1.088.916

Article 61 - Nouvelle-Calédonie

§ 11 Personnel titulaire - rémunération principale (corps métropolitains)

210 emplois :

3.910.683

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
190	<i>A) Personnels affectés dans les services d'Etat Représentation du pouvoir central</i>				3.335.736
1	Ingénieur des ponts et chaussées de 1ère classe	772-852	634-695	665	34.623
1	Directeur de préfecture	712-985	589-797	693	36.081
1	Attaché principal de préfecture de 2ème classe	563-821	476-672	574	29.885
19	Attachés	379-780	348-641	495	489.661
1	Chiffreur de classe normale du ministère des affaires étrangères	298-544	290-462	376	19.576
26	Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	298-544	290-462	376	508.976
14	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	225.228
7	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	376	137.032
7	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	118.446
9	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	140.573
1	Agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	15.255
31	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	472.896
1	Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
16	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	249.907
52	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	793.245

Chapitre 31-90

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	2 Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	32.176
	1 Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	15.255
	<i>6 Inspection du travail</i>				<i>168.220</i>
	1 Directeur du travail de 1ère classe	901-1015	733-820	777	40.454
	1 Directeur adjoint du travail de classe normale	642-841	536-687	612	31.864
	2 Inspecteurs du travail	450-852	394-695	545	56.750
	2 Contrôleurs du travail de classe normale	298-544	290-462	376	39.152
	<i>14 B) Personnels mis à disposition des services territoriaux</i>				<i>406.727</i>
	1 Directeur régional des affaires sanitaires et sociales	901-Gr.A	733-Gr.A		43.057
	1 Médecin inspecteur en chef	Gr.A	Gr.A		47.951
	1 Directeur divisionnaire des services déconcentrés de la direction générale des impôts	759-985	625-797	711	37.018
	1 Inspecteur principal de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	540-821	458-672	565	29.417
	4 Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	103.087
	1 Ingénieur de 1ère classe d'agronomie	772-852	634-695	665	34.623
	2 Assistants techniques des travaux publics de l'Etat	298-544	290-462	376	39.152
	1 Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat	359-579	333-488	411	21.399
	2 Vétérinaires inspecteurs de classe normale	401-750	362-618	490	51.023
	Total : 210			Total :	3.910.683

§ 21 Personnels militaires - Soldes

7 emplois :

196.856

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>5 A) Personnels affectés dans les services d'Etat</i>				<i>113.345</i>
	1 Officier (groupe II)	653-966	544-782	663	34.519
	1 Officier (groupe I)	379-696	348-577	463	24.106
	1 Adjudant-chef	328-547	311-464	388	20.201
	1 Caporal-chef ADL	260-420	267-372	320	16.661
	1 Gendarme	266-479	270-415	343	17.858
	<i>2 B) Personnels mis à disposition des services territoriaux</i>				<i>83.511</i>
	2 Médecins en chef	835-Gr.A	683-Gr.A		83.511
	Total : 7			Total :	196.856

Article 62 - Polynésie française

§ 11 Rémunération principale

43 emplois :

1.120.109

A) Personnels affectés dans les services d'Etat

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>33 Personnels administratifs et techniques</i>				<i>852.550</i>
	1 Attaché principal de préfecture de 1ère classe	852-966	695-782	739	38.476
	15 Attachés	379-780	348-641	495	386.574

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	1 Chiffreur de classe supérieure du ministère des affaires étrangères	384-579	351-488	420	21.867
	1 Architecte urbaniste de 2ème classe de l'Etat	427-750	378-618	498	25.928
	3 Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	483	75.441
	3 Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de la Polynésie française	425-612	376-513	445	69.506
	1 Ingénieur des ponts et chaussées de 1ère classe	772-852	634-695	665	34.623
	1 Ingénieur de 1ère classe du génie rural des eaux et des forêts	772-852	634-695	665	34.623
	1 Ingénieur divisionnaire des travaux ruraux	593-966	499-782	641	33.373
	1 Ingénieur des travaux ruraux	379-750	348-618	483	25.147
	1 Chef de section des travaux publics de l'Etat	359-579	333-488	411	21.399
	3 Assistants techniques des travaux publics de l'Etat	298-544	290-462	376	58.728
	1 Géomètre principal de l'institut géographique national	593-638	499-533	516	26.865
	<i>6 Inspection du travail (titulaires)</i>				<i>155.412</i>
	1 Directeur du travail de 2ème classe	750-966	618-782	700	36.445
	1 Directeur adjoint du travail de classe normale	642-841	536-687	612	31.864
	1 Inspecteur du travail	450-852	394-695	545	28.375
	3 Contrôleurs du travail de classe normale	298-544	290-462	376	58.728
	<i>1 Inspection du travail (contractuel)</i>				<i>25.980</i>
	1 Médecin-inspecteur du travail	431-750	380-618	499	25.980
Total : 40				Total :	1.033.942

B) Personnels mis à la disposition des services territoriaux

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Ingénieur de 1ère classe d'agronomie	772-852	634-695	665	34.623
1	Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	25.772
1	Inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	379-780	348-641	495	25.772
Total : 3				Total :	86.167

§ 21 Rémunération principale

208 emplois :

3.786.294

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
9	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de la Polynésie française	425-612	376-513	445	208.516
19	Secrétaires administratifs de classe supérieure de la Polynésie française	384-579	351-488	420	415.470
57	Secrétaires administratifs de classe normale de la Polynésie française	298-544	290-462	376	1.115.832
5	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de la Polynésie française	396-449	359-393	376	97.880
10	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de la Polynésie française	267-427	271-378	325	169.208
16	Adjoints administratifs de la Polynésie française	259-382	266-351	309	257.404
20	Agents administratifs de 1ère classe de la Polynésie française	251-364	263-337	300	312.383
1	Agent des travaux publics de l'Etat de Polynésie française	245-343	262-323	293	15.255
55	Agents administratifs de 2ème classe de la Polynésie française	245-343	262-323	293	839.009
3	Contrôleurs du travail de classe normale	298-544	290-462	376	58.728

Chapitre 31-90

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	1 Correcteur principal de l'Imprimerie Nationale	556-732	471-604	538	28.011
	7 Correcteurs de l'Imprimerie Nationale	326-612	310-513	412	150.152
	5 Correcteurs de l'Imprimerie Nationale	473-593	411-499	455	118.446
	Total : 208			Total :	3.786.294

§ 31 Rémunération principale

11 emplois :

339.356

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>5 A) Personnels affectés dans les services d'Etat</i>				<i>115.011</i>
1	Officier (groupe II)	653-966	544-782	663	34.519
1	Officier (groupe I)	379-696	348-577	463	24.106
1	Adjudant-chef	328-547	311-464	388	20.201
1	Sergent-chef	291-485	285-419	352	18.327
1	Gendarme	266-479	270-415	343	17.858
	<i>6 B) Personnels mis à la disposition des services territoriaux</i>				<i>224.345</i>
3	Médecins en chef	835-Gr.A	683-Gr.A		125.266
1	Pharmacien chimiste en chef	835-1015	683-820	752	39.152
1	Médecin principal	735-835	606-683	645	33.582
1	Médecin	465-735	406-606	506	26.345
	Total : 11			Total :	339.356

Article 63 - Wallis et Futuna

§ 11 Personnel titulaire - Rémunération principale (corps métropolitains)

16 emplois :

393.865

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>6 A) Personnels affectés dans les services d'Etat</i>				<i>148.434</i>
5	Attachés	379-780	348-641	495	128.858
1	Secrétaire administratif de classe normale de préfecture	298-544	290-462	376	19.576
	<i>10 B) Personnels mis à disposition des services territoriaux</i>				<i>245.431</i>
1	Inspecteur des postes et télécommunications	379-780	348-641	495	25.772
1	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	641	33.373
3	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	483	75.441
1	Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat	359-579	333-488	411	21.399
2	Ingénieurs des travaux agricoles	379-750	348-618	483	50.294
2	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	298-544	290-462	376	39.152
	Total : 16			Total :	393.865

Article 64 - Terres australes et antarctiques françaises

§ 11 Personnel titulaire civil - rémunération principale

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

15 emplois :

342.998

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	744	38.736
2	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	57.583
2	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	46.337
2	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	43.734
8	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	156.608
Total : 15				Total :	342.998

§ 12 Personnel contractuel - rémunération principale

3 emplois :

77.315

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
3	Agents contractuels de 1ère catégorie	379-780	348-641	495	77.315
Total : 3				Total :	77.315

Article 71 - Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer

§ 10 Solde

2.688 emplois :

21.690.540

Personnels militaires à solde mensuelle

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>1.618 A. En service aux Antilles-Guyane</i>					<i>13.301.855</i>
9	Officiers (groupe II)	653-966	544-782	663	310.665
48	Officiers (groupe I)	379-696	348-577	463	1.157.066
Dont un enseigne de vaisseau de 1re classe en Guadeloupe					
4	Médecins	465-735	406-606	506	105.378
2	Majors	485-612	419-513	466	48.524
28	Adjudants-chefs	328-547	311-464	388	565.622
43	Adjudants	318-509	304-437	371	830.574
Dont un premier maître en Guadeloupe					
58	Sergents-chefs	291-485	285-419	352	1.062.935
Dont un maître en Guadeloupe					
78	Sergents	269-439	273-386	330	1.340.123
Dont un second maître en Guadeloupe					
75	Caporaux-chefs ADL	260-420	267-372	320	1.249.532
25	Caporaux	247-315	262-302	282	367.050
141	Volontaires caporaux-chefs	-	-	-	1.269.525
93	Volontaires caporaux	-	-	-	793.855
76	Volontaires soldats	-	-	-	624.975
938	Volontaires stagiaires	-	-	-	3.576.031

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	<i>794 B. En service à la Réunion</i>				<i>6.245.645</i>
	1	Officier (groupe III)	966-Gr.A	782-Gr.A	44.333
	5	Officiers (groupe II)	653-966	544-782	663
	19	Officiers (groupe I)	379-696	348-577	463
	2	Médecins	465-735	406-606	506
	1	Major	485-612	419-513	466
	14	Adjudants-chefs	328-547	311-464	388
	13	Adjudants	318-509	304-437	371
	19	Sergents-chefs	291-485	285-419	352
	24	Sergents	269-439	273-386	330
	48	Caporaux-chefs ADL	260-420	267-372	320
	14	Caporaux	247-315	262-302	282
	68	Volontaires caporaux-chefs	-	-	612.253
	44	Volontaires caporaux	-	-	375.588
	49	Volontaires soldats	-	-	402.945
	473	Volontaires stagiaires	-	-	1.803.265
	<i>276 C. En service à Mayotte</i>				<i>2.143.040</i>
	1	Officier (groupe II)	653-966	544-782	663
	7	Officiers (groupe I)	379-696	348-577	463
	1	Médecin	465-735	406-606	506
	4	Adjudants-chefs	328-547	311-464	388
	6	Adjudants	318-509	304-437	371
	7	Sergents-chefs	291-485	285-419	352
	10	Sergents	269-439	273-386	330
	14	Caporaux-chefs ADL	260-420	267-372	320
	6	Caporaux	247-315	262-302	282
	24	Volontaires caporaux-chefs	-	-	216.089
	13	Volontaires caporaux	-	-	110.969
	16	Volontaires soldats	-	-	131.574
	167	Volontaires stagiaires	-	-	636.671
	Total : 2.688			Total :	21.690.540

Article 73 - Bureaux d'études des départements d'outre-mer

§ 10 Solde

10 emplois :

233.354

Personnel militaire à solde mensuelle

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>7 A. En service aux Antilles-Guyane</i>				<i>159.318</i>
	1	Officier (groupe II)	653-966	544-782	663
	2	Officiers (groupe I)	379-696	348-577	463
	2	Adjudants-chefs	328-547	311-464	388
	1	Sergent-chef	291-485	285-419	352
	1	Gendarme	266-479	270-415	343
	<i>3 B. En service à la Réunion</i>				<i>74.036</i>
	1	Officier (groupe II)	653-966	544-782	663

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	1 Adjudant-chef	328-547	311-464	388	20.201
	1 Adjudant	318-509	304-437	371	19.316
	Total : 10			Total :	233.354

Article 74 - Personnels civils titulaires en service dans les départements d'outre-mer

§ 11 Personnels titulaires en service dans les départements d'outre-mer - Rémunération principale

		53 emplois :			822.145
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>1 A - En service au commandement des formations du SMA à Paris</i>				<i>15.255</i>
1	Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	15.255
	<i>41 B - En service aux Antilles-Guyane</i>				<i>632.942</i>
10	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	156.192
22	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	335.604
2	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	259-449	266-393	330	34.363
7	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	293	106.783
	<i>11 C - En service à la Réunion</i>				<i>173.948</i>
1	Agent administratif de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
3	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	45.765
3	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	259-449	266-393	330	51.544
4	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	293	61.019
	Total : 53			Total :	822.145

Article 75 - Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie

§ 10 Solde

		483 emplois :			3.948.332
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>248 A) Personnels militaires à solde mensuelle en service en Nouvelle-Calédonie</i>				<i>2.025.542</i>
1	Officier (groupe II)	653-966	544-782	663	34.519
7	Officiers (groupe I)	379-696	348-577	463	168.739
1	Médecin	465-735	406-606	506	26.345
4	Adjudants-chefs	328-547	311-464	388	80.804
6	Adjudants	318-509	304-437	371	115.895
6	Sergents-chefs	291-485	285-419	352	109.959
12	Sergents	269-439	273-386	330	206.173
14	Caporaux-chefs ADL	260-420	267-372	320	233.246
7	Caporaux	247-315	262-302	282	102.774

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
21	Volontaires caporaux-chefs	-	-		189.078
11	Volontaires caporaux	-	-		93.897
14	Volontaires soldats	-	-		115.127
144	Volontaires stagiaires	-	-		548.986
235	<i>B) Personnels militaires à solde mensuelle en service en Polynésie française</i>				1.922.790
1	Officier (groupe II)	653-966	544-782	663	34.519
5	Officiers (groupe I)	379-696	348-577	463	120.528
6	Adjudants-chefs	328-547	311-464	388	121.205
8	Adjudants	318-509	304-437	371	154.526
	Dont quatre premiers maîtres				
4	Sergents-chefs	291-485	285-419	352	73.306
	Dont un sergent-chef de l'Armée de l'Air				
8	Sergents	269-439	273-386	330	137.449
	Dont un second maître et un sergent de l'Armée de l'Air				
17	Caporaux-chefs ADL	260-420	267-372	320	283.228
	Dont un quartier-maître ADL de 1ère classe et un caporal-chef ADL de l'Armée de l'Air				
8	Caporaux	247-315	262-302	282	117.456
17	Volontaires caporaux-chefs	-	-		153.063
11	Volontaires caporaux	-	-		93.897
14	Volontaires soldats	-	-		115.127
136	Volontaires stagiaires	-	-		518.486
Total : 483				Total :	3.948.332

Article 76 - Personnels militaires en service en métropole

§ 10 Solde

63 emplois :

905.561

Personnels militaires à solde mensuelle

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
24	<i>A. Commandement du SMA (Paris)</i>				574.267
2	Officiers (groupe III)	966-Gr.A	782-Gr.A		88.665
4	Officiers (groupe II)	653-966	544-782	663	138.074
4	Officiers (groupe I)	379-696	348-577	463	96.423
4	Adjudants-chefs	328-547	311-464	388	80.804
3	Adjudants	318-509	304-437	371	57.948
2	Sergents-chefs	291-485	285-419	352	36.653
1	Sergent	269-439	273-386	330	17.182
3	Caporaux-chefs ADL	260-420	267-372	320	49.982
1	Volontaire caporal	-	-		8.536
39	<i>B. Détachement du SMA (Périgueux)</i>				331.294
1	Officier (groupe II)	653-966	544-782	663	34.519
1	Officier (groupe I)	379-696	348-577	463	24.106
1	Adjudant	318-509	304-437	371	19.316
1	Sergent-chef	291-485	285-419	352	18.327
2	Sergents	269-439	273-386	330	34.363

Chapitre 31-90

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	4 Caporaux-chefs ADL	260-420	267-372	320	66.642
	1 Volontaire caporal-chef	-	-		9.004
	2 Volontaires caporaux	-	-		17.072
	2 Volontaires soldats	-	-		16.447
	24 Volontaires stagiaires	-	-		91.498
	Total : 63			Total :	905.561

Chapitre 31-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		107.297.829
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		138.866 "
Crédit disponible pour l'exercice		107.436.695
Engagements à l'administration centrale	104.758.491	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		103.279.870
Crédit disponible en fin d'exercice		4.156.825

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		111.840.246
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		1.629.921 "
Crédit disponible pour l'exercice		113.470.167
Engagements à l'administration centrale	113.520.344	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		112.648.914
Crédit disponible en fin d'exercice		821.253

Chapitre 31-90

Textes de référence :

Majorations de traitement

Antilles, Guyane :

- ◆ Loi n°50-407 du 3 avril 1950
- ◆ Décret n°53-1266 du 22 décembre 1953
- ◆ Décret n°57-37 du 28 janvier 1957

Réunion :

- ◆ Loi n°50-407 du 3 avril 1950
- ◆ Décret n°49-95 du 11 janvier 1949
- ◆ Décret n°53-1266 du 22 décembre 1953
- ◆ Décret n°57-333 du 15 mars 1957
- ◆ Décret n°71-485 du 22 juin 1971

Saint-Pierre-et-Miquelon :

- ◆ Décret n°78-293 du 10 mars 1978

Mayotte :

- ◆ Décret n°78-1159 du 12 décembre 1978

Territoires d'Outre-mer et Nouvelle-Calédonie :

- ◆ Décret n°67-600 du 23 juillet 1967

Terres australes et antarctiques françaises :

- ◆ Décret n°52-1122 du 6 octobre 1952
- ◆ Décret n°53-1230 du 10 décembre 1953
- ◆ Décret n°67-600 du 23 juillet 1967

**Chapitre 31-95 : Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie.
Personnel de statut local**

	Articles	Crédits
30	Nouvelle-Calédonie	690.475
40	Polynésie française	2.758.057
60	Wallis et Futuna	976.726
	Total pour le chapitre	4.425.258

Chapitre 31-95

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 30 - Nouvelle-Calédonie	690.475
64192	§10	Personnels administratifs	516.505
		Dépense annuelle correspondant aux 11 emplois détaillés en 3ème partie	516.505
64192	§20	Personnels techniques et spécialisés	173.970
		Dépense annuelle correspondant aux 8 emplois détaillés en 3ème partie	173.970
		Article 40 - Polynésie française	2.758.057
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>2.749.249</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>8.808</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>8.808</i>
64192	§10	Personnels administratifs	835.217
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>826.409</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>8.808</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 24 emplois détaillés en 3ème partie	826.409
64192	§20	Personnels techniques et spécialisés	1.922.840
		Dépense annuelle correspondant aux 51 emplois détaillés en 3ème partie	1.922.840
		Article 60 - Wallis et Futuna	976.726
64192	§10	Personnels administratifs	508.804
		Dépense annuelle correspondant aux 17 emplois détaillés en 3ème partie	508.804
64192	§20	Personnels techniques et spécialisés	75.366
		Dépense annuelle correspondant aux 4 emplois détaillés en 3ème partie	75.366
64198	§92	Allocations aux chefs coutumiers	392.556

Chapitre 31-95

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique																		
Article 30 - Nouvelle-Calédonie																				
§ 10	Personnels administratifs																			
	11 emplois :	516.505																		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Effectifs</th> <th rowspan="2" style="width: 50%;">Désignation</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Indices</th> </tr> <tr> <th style="width: 15%;">Bruts ou échelles-lettres</th> <th style="width: 15%;">Majorés ou échelles-lettres</th> <th style="width: 10%;">Majorés moyens</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">11</td> <td>Agents titulaires des cadres territoriaux</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total : 11</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Total : 516.505</td> </tr> </tbody> </table>	Effectifs	Désignation	Indices			Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	11	Agents titulaires des cadres territoriaux	-	-		Total : 11				Total : 516.505	
Effectifs	Désignation			Indices																
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens																
11	Agents titulaires des cadres territoriaux	-	-																	
Total : 11				Total : 516.505																
§ 20	Personnels techniques et spécialisés																			
	8 emplois :	173.970																		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Effectifs</th> <th rowspan="2" style="width: 50%;">Désignation</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Indices</th> </tr> <tr> <th style="width: 15%;">Bruts ou échelles-lettres</th> <th style="width: 15%;">Majorés ou échelles-lettres</th> <th style="width: 10%;">Majorés moyens</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">8</td> <td>Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total : 8</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Total : 173.970</td> </tr> </tbody> </table>	Effectifs	Désignation	Indices			Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	8	Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	-		Total : 8				Total : 173.970	
Effectifs	Désignation			Indices																
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens																
8	Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	-																	
Total : 8				Total : 173.970																
Article 40 - Polynésie française																				
§ 10	Personnels administratifs																			
	24 emplois :	826.409																		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Effectifs</th> <th rowspan="2" style="width: 50%;">Désignation</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Indices</th> </tr> <tr> <th style="width: 15%;">Bruts ou échelles-lettres</th> <th style="width: 15%;">Majorés ou échelles-lettres</th> <th style="width: 10%;">Majorés moyens</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">24</td> <td>Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total : 24</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Total : 826.409</td> </tr> </tbody> </table>	Effectifs	Désignation	Indices			Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	24	Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	-		Total : 24				Total : 826.409	
Effectifs	Désignation			Indices																
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens																
24	Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	-																	
Total : 24				Total : 826.409																
§ 20	Personnels techniques et spécialisés																			
	51 emplois :	1.922.840																		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Effectifs</th> <th rowspan="2" style="width: 50%;">Désignation</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Indices</th> </tr> <tr> <th style="width: 15%;">Bruts ou échelles-lettres</th> <th style="width: 15%;">Majorés ou échelles-lettres</th> <th style="width: 10%;">Majorés moyens</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">51</td> <td>Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total : 51</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Total : 1.922.840</td> </tr> </tbody> </table>	Effectifs	Désignation	Indices			Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	51	Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	-		Total : 51				Total : 1.922.840	
Effectifs	Désignation			Indices																
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens																
51	Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	-																	
Total : 51				Total : 1.922.840																
Article 60 - Wallis et Futuna																				
§ 10	Personnels administratifs																			
	17 emplois :	508.804																		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 10%;">Effectifs</th> <th rowspan="2" style="width: 50%;">Désignation</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Indices</th> </tr> <tr> <th style="width: 15%;">Bruts ou échelles-lettres</th> <th style="width: 15%;">Majorés ou échelles-lettres</th> <th style="width: 10%;">Majorés moyens</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">17</td> <td>Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total : 17</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Total : 508.804</td> </tr> </tbody> </table>	Effectifs	Désignation	Indices			Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	17	Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	-		Total : 17				Total : 508.804	
Effectifs	Désignation			Indices																
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens																
17	Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	-																	
Total : 17				Total : 508.804																
§ 20	Personnels techniques et spécialisés																			

Chapitre 31-95

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	4 emplois :				75.366
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles- lettres	Majorés ou échelles- lettres	Majorés moyens	
4	Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	-		75.366
Total : 4				Total :	75.366

Chapitre 31-95

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		6.416.016
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		6.416.016
Engagements à l'administration centrale	6.416.016	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		6.415.801
Crédit disponible en fin d'exercice		215

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		4.324.814
Modifications des crédits		221.051
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		4.545.865
Engagements à l'administration centrale	4.571.535	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		4.474.933
Crédit disponible en fin d'exercice		70.932

Chapitre 31-98 : Autres agents non titulaires. Rémunérations principales

Articles		Crédits
10	Services des préfectures des départements d'outre-mer	16.662
20	Service militaire adapté. Personnel ouvrier	1.319.425
30	Administration centrale	116.846
40	Personnels affectés à la surveillance du Maroni	390.389
50	Territoires d'outre-mer, Nouvelle-Calédonie et Mayotte	672.884
	Total pour le chapitre	2.516.206

Chapitre 31-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Services des préfectures des départements d'outre-mer	16.662
64274	§10	Vacations diverses indexées sur le point fonction publique	16.662
64282	§20	Rémunérations versées sous forme d'indemnité forfaitaire mensuelle aux personnels en disponibilité pour formation professionnelle	"
		Article 20 - Service militaire adapté. Personnel ouvrier	1.319.425
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.303.345</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>16.080</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>16.080</i>
64111	§11	Rémunération principale	719.784
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>703.704</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>16.080</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 35 ouvriers détaillés en 3ème partie	703.704
		Ces ouvriers sont affiliés au fonds spécial	
64222	§12	Indemnités versées aux personnels ouvriers Décret n°96-768 du 4 septembre 1996 et décret n°97-288 du 27 mars 1997	293.294
6468	§20	Charges sociales. - Part de l'Etat	247.715
		Fonds spécial des pensions	177.751
		Sécurité sociale	69.964
647888	§30	Prestations familiales	58.632
		Article 30 - Administration centrale	116.846
64274	§10	Vacations diverses indexées sur le point fonction publique	116.846
		Article 40 - Personnels affectés à la surveillance du Maroni	390.389
64114	§11	Rémunération principale	237.345
6468	§20	Charges sociales - Part de l'Etat	153.044
		Article 50 - Territoires d'outre-mer, Nouvelle-Calédonie et Mayotte	672.884
64271	§10	Vacations pour des actions de médecine de prévention	"
64274	§20	Vacations diverses indexées sur le point fonction publique dont 63 088 € pour le service de l'inspection du travail en PF	672.884

Chapitre 31-98

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 20 - Service militaire adapté. Personnel ouvrier

§ 11 Rémunération principale

35 emplois :			703.704	
Effectifs	Désignation	Salaires moyens annuels		
		Salaires	Primes de rendement	
1	Ouvrier du métal hors catégorie	21.985	4.121	26.106
6	Ouvriers du métal groupe 7	19.391	3.635	138.156
8	Ouvriers du métal groupe 6	17.588	3.297	167.080
18	Ouvriers du métal groupe 5	15.784	2.959	337.374
2	Ouvriers du métal groupe 4 N	14.732	2.762	34.988
Total : 35			Total :	703.704

Chapitre 31-98

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		2.028.318
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-23.558 "
Crédit disponible pour l'exercice		2.004.760
Engagements à l'administration centrale	2.004.760	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.988.956
Crédit disponible en fin d'exercice		15.804

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		2.599.387
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		60.980 "
Crédit disponible pour l'exercice		2.660.367
Engagements à l'administration centrale	2.531.269	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		2.469.550
Crédit disponible en fin d'exercice		190.817

Chapitre 33-90 : Cotisations sociales. Part de l'Etat

Articles		Crédits
10	Administration centrale	1.022.271
20	Corps préfectoral des départements d'outre-mer	85.583
30	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	226.521
40	Services des préfectures des départements d'outre-mer	2.453.271
51	Service d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	605.994
52	Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer	1.809.388
53	Bureaux d'études des départements d'outre-mer	32.271
54	Personnels civils titulaires en service dans les départements d'outre-mer	229.663
55	Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	387.831
56	Personnels militaires en service en métropole	96.788
	Total pour le chapitre	6.949.581

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 10 - Administration centrale			1.022.271
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	
64618	§11	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat métropole et Polynésie	571.684
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	106.714
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	1.524
646222	§24	Agents permanents non titulaires.- Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	60.980
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	60.980
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	43.548
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	45.735
65115	§60	Taxe pour les transports	130.344
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	762
Article 20 - Corps préfectoral des départements d'outre-mer			85.583
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	81.010
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	"
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	"
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	"
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	"
65115	§60	Taxe pour les transports	4.573
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	"
Article 30 - Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie			226.521
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	175.286
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	14.648
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	7.622
646222	§24	Agents permanents non titulaires.- Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	3.049

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	6.860
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	9.147
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	6.098
65115	§60	Taxe pour les transports	3.049
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	762
Article 40 - Services des préfectures des départements d'outre-mer			2.453.271
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	2.265.293
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	28.820
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	13.921
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	4.573
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	8.483
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	7.935
65115	§60	Taxe pour les transports	109.001
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	15.245
Article 51 - Service d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie			605.994
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	537.358
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	29.154
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	7.260
646222	§24	Agents permanents non titulaires.- Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	6.309
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	"
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	1.524
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	24.389
65115	§60	Taxe pour les transports	"
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	"

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 52 - Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer			1.809.388
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	"
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	"
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	"
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	1.656.939
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	152.449
65115	§60	Taxe pour les transports	"
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	"
Article 53 - Bureaux d'études des départements d'outre-mer			32.271
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	"
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	"
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	"
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	"
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	24.392
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	7.879
65115	§60	Taxe pour les transports	"
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	"
Article 54 - Personnels civils titulaires en service dans les départements d'outre-mer			229.663
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	85.837
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	42.354
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	32.603
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	11.107
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	"
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	39.132

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
65115	§60	Taxe pour les transports	"
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	18.630
Article 55 - Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie			387.831
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	30.490
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	"
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	"
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	322.621
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	34.720
65115	§60	Taxe pour les transports	"
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	"
Article 56 - Personnels militaires en service en métropole			96.788
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	96.788

Chapitre 33-90

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-90 Cotisations sociales. Part de l'Etat

Récapitulation des cotisations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	3.144.784
§ 11	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat métropole et Polynésie	571.684
§ 21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	252.180
§ 23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	62.930
§ 24	Agents permanents non titulaires.- Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	70.338
§ 32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	83.520
§ 40	Sécurité sociale des personnels militaires	2.163.442
§ 50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	318.337
§ 60	Taxe pour les transports	246.967
§ 70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	35.399
Total :		6.949.581

§10 Sécurité sociale. Agents titulaires et ouvriers de l'Etat :

décret n°96-1165 du 26 décembre 1996, décret n°97-1249 du 29 décembre 1997 et articles D 712-38, D 712-40, D 712-41, D 712-54-1 du code de la sécurité sociale

§21 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire :

article L 242-1, article R 242-1 et article D 242-3 du code de la sécurité sociale

§23 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale et décret n°2001-1069 du 16 novembre 2001

§24 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale

§32 Sécurité sociale. Ensemble des risques. Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et articles D 242-3, D 242-4, D 242-6-1 et D 242-7 du code de la sécurité sociale

§40 Sécurité sociale des personnels militaires :

articles D 713-15 et D 713-17 du code de la sécurité sociale

§50 Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective :

décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 et arrêté du 30 décembre 1991

§60 Taxe pour les transports :

loi n°92-1376 du 30 décembre 1992 (article 115-1 de la loi de finances pour 1993) et décret n°92-1463 du 31 décembre 1992

§70 Cotisations patronales versées au F.N.A.L. personnels non titulaires :

article L 834-1 du code de la sécurité sociale

§90 Affiliation rétroactive aux assurances sociales :

article L 65 du code des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR) et article D 173-16 du code de la sécurité sociale.

Chapitre 33-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		4.976.058
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		721.084 "
Crédit disponible pour l'exercice		5.697.142
Engagements à l'administration centrale	3.523.371	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		6.209.663
Crédit disponible en fin d'exercice		-512.521

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		6.073.794
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		" "
Crédit disponible pour l'exercice		6.073.794
Engagements à l'administration centrale	932.817	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		6.877.568
Crédit disponible en fin d'exercice		-803.774

Chapitre 33-91 : Prestations sociales versées par l'Etat

Articles		Crédits
10	Administration centrale	326.787
20	Corps préfectoral des départements d'outre-mer	45.110
30	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	158.481
40	Services des préfectures des départements d'outre-mer	910.465
51	Service d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	200.840
52	Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer	1.659.565
53	Bureaux d'études des départements d'outre-mer	27.221
54	Personnels civils titulaires en service dans les départements d'outre-mer	22.292
55	Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	574.021
56	Personnels militaires en service en métropole	55.013
	Total pour le chapitre	3.979.795

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 10 - Administration centrale			326.787
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	91.469
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	18.294
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	6.098
647113	§25	Allocations familiales	76.225
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	10.455
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	6.098
647118	§29	Allocation de soutien familial	9.147
647213	§31	Congés de longue durée	45.735
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	6.098
64748	§50	Accidents du travail	18.294
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	762
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	7.622
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	30.490
Article 20 - Corps préfectoral des départements d'outre-mer			45.110
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	"
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	"
647113	§25	Allocations familiales	32.130
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	"
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congés de longue durée	7.496
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	5.484
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"
		Article 30 - Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	158.481
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	"
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	"
647113	§25	Allocations familiales	119.404
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	"
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congés de longue durée	34.006
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	3.795
64738	§40	Accidents de service	926
64748	§50	Accidents du travail	"
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	350
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"
		Article 40 - Services des préfectures des départements d'outre-mer	910.465
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	"
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	"
647113	§25	Allocations familiales	910.030
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	"
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congés de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	435
64748	§50	Accidents du travail	"

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"
Article 51 - Service d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie			200.840
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	"
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	"
647113	§25	Allocations familiales	200.840
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	"
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congés de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	"
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"
Article 52 - Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer			1.659.565
647115	§21	Allocation d'adoption	3.369
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	"
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	36.063
647113	§25	Allocations familiales	913.473
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	8.521
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	8.010
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congés de longue durée	"

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	"
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	686.021
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	4.108
Article 53 - Bureaux d'études des départements d'outre-mer			27.221
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	"
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	3.246
647113	§25	Allocations familiales	22.333
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	"
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congés de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	"
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	1.642
Article 54 - Personnels civils titulaires en service dans les départements d'outre-mer			22.292
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	"
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	3.212
647113	§25	Allocations familiales	19.080
647114	§26	Allocation de parent isolé	"

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	"
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congés de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"
Article 55 - Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie			574.021
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	"
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	18.411
647113	§25	Allocations familiales	425.043
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	"
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congés de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	"
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	76.225
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	54.342
Article 56 - Personnels militaires en service en métropole			55.013
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	74
647116	§24	Complément familial	812
647113	§25	Allocations familiales	53.758
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	179

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	190

Chapitre 33-91

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-91 Prestations sociales versées par l'Etat

Récapitulation des prestations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 10	Prise en charge des trajets domicile-travail	91.469
§ 21	Allocation d'adoption	3.369
§ 22	Allocation pour jeune enfant	18.294
§ 23	Allocation d'éducation spéciale	74
§ 24	Complément familial	67.842
§ 25	Allocations familiales	2.772.316
§ 26	Allocation de parent isolé	"
§ 27	Allocation parentale d'éducation	19.155
§ 28	Allocation de rentrée scolaire	14.298
§ 29	Allocation de soutien familial	9.147
§ 31	Congés de longue durée	87.237
§ 32	Allocation d'invalidité temporaire	15.377
§ 40	Accidents de service	1.361
§ 50	Accidents du travail	18.294
§ 60	Contrôles médicaux obligatoires	763.358
§ 72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
§ 75	Congés de naissance ou d'adoption	"
§ 79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	67.714
§ 91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	30.490
Total :		3.979.795

§10 *Prise en charge des trajets domicile-travail :*

loi n°82-684 du 4 août 1982 modifiée et décret n°82-887 du 18 octobre 1982

§21 *Allocation d'adoption :*

loi n°96-604 du 5 juillet 1996 et circulaire n°6B-02-150 du 21 janvier 2002

§22 *Allocation pour jeune enfant :*

articles L 531-1, L 531-2, R 531-1 à 15, D 531-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§23 *Allocation d'éducation spéciale :*

articles L 541-1 à L 541-3, R 541-1 à R 541-7, D 541-1 et D 541-2 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§24 *Complément familial :*

articles L 522-1 à L 522-2, R 522-1 à R 522-6, D 522-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§25 *Allocations familiales :*

articles L 521-1 à L 521-3, R 521-1, D 521-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§26 Allocation de parent isolé :

articles L 524-1 à L 524-4, R 524-1 à R 524-13, D 524-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§27 Allocation parentale d'éducation :

articles L 532-1 à L 532-5, R 532-1 à R 532-6, D 532-1 à D 532-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-99 du 15 mars 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§28 Allocation de rentrée scolaire :

décret n°2001-719 du 31 juillet 2001, articles L 543-1, R 543-1 à R 543-7, D 543-1 du code de la sécurité sociale, circulaire 6B-01-481 du 31 juillet 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§29 Allocation de soutien familial :

articles L 523-1 à L 523-3, R 523-1 à R 523-8, D 523-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§31 Congé de longue durée :

article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984

§32 Allocation d'invalidité temporaire :

articles L 712 -1, L 712-3, L 712-13 et D 712-13 à D 712-18 du code de la sécurité sociale

§33 Capital-décès :

articles L 712 -1, L 712-3, D 712-19 à D 712-24 du code de la sécurité sociale

§39 Autres risques maladie

§50 Accidents du travail :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986

§71 Allocation de présence parentale :

articles L 544-1 à L 544-8, R 544-1 à R 544-3 et D 544-1 à D 544-7 du code de la sécurité sociale, circulaire Budget/Fonction publique n°6B-01-296 et FP/4 n°2013 du 3 octobre 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée.

§72 Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM :

articles L 842-1 à L 842-3, articles L 841-1 à L 841-4, R 841-1, D 841-1 à D 841-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-2 du 15 janvier 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§75 Congés de naissance ou d'adoption :

circulaire n°6B-90 du 25 juillet 1979

§91 Revenu de remplacement du congé de fin d'activité :

loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée en dernier lieu par la loi de finances pour 2002.

Chapitre 33-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		3.709.764
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		3.709.764
Engagements à l'administration centrale	1.985.050	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		3.485.971
Crédit disponible en fin d'exercice		223.793

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		3.797.967
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		3.797.967
Engagements à l'administration centrale	628.148	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		2.970.568
Crédit disponible en fin d'exercice		827.399

Chapitre 33-92 : Autres dépenses d'action sociale

Articles	Crédits
11 Restaurants administratifs	94.949
21 Aides aux familles	28.213
31 Séjours d'enfants	29.890
41 Secours et prêts	15.795
51 Action sociale, sportive et culturelle	145.327
61 Subventions aux services médico-sociaux	13.873
71 Subventions aux sociétés mutualistes	33.754
Total pour le chapitre	361.801

Chapitre 33-92

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		335.122
Modifications des crédits		4.878
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		340.000
Engagements à l'administration centrale	340.000	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		339.164
Crédit disponible en fin d'exercice		836

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		350.367
Modifications des crédits		4.854
<i>dont reports</i>		891
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		355.221
Engagements à l'administration centrale	355.221	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		344.590
Crédit disponible en fin d'exercice		10.631

Chapitre 34-03 : Frais de réceptions et de voyages exceptionnels

Articles	Crédits
10 Frais de réceptions et de voyages exceptionnels	849.946
Total pour le chapitre	849.946

Chapitre 34-03

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		849.946
Modifications des crédits		112.555
<i>dont reports</i>		112.555
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		962.501
Engagements à l'administration centrale	962.501	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		624.564
Crédit disponible en fin d'exercice		337.937

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		849.946
Modifications des crédits		243.419
<i>dont reports</i>		337.937
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		1.093.365
Engagements à l'administration centrale	1.093.365	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		583.293
Crédit disponible en fin d'exercice		510.072

Chapitre 34-42 : Service militaire adapté. Alimentation

Articles	Crédits
10 Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	5.587.873
20 Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	1.438.287
30 Service militaire adapté en métropole	87.462
Total pour le chapitre	7.113.622

Chapitre 34-42

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	5.587.873
60728	§10	Prestations d'alimentation	5.145.467
60728	§22	Subventions aux organismes d'alimentation des cadres	189.851
21543	§30	Renouvellement et entretien de matériels de réfrigération de cuisine et électro-ménagers	76.325
60718	§40	Masse de chauffage, d'éclairage, d'eau et de force motrice	142.082
60728	§50	Frais d'exploitation des organismes d'alimentation	17.074
6131	§60	Entretien des stations de pompage et d'épuration d'eau	17.074
		Article 20 - Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	1.438.287
60728	§10	Prestations d'alimentation	1.044.864
60728	§22	Subventions aux organismes d'alimentation des cadres	107.464
21543	§31	Renouvellement du matériel de réfrigération de cuisine et électro-ménager	80.112
6138	§32	Entretien du matériel de réfrigération de cuisine et électro-ménager	80.112
60718	§40	Masse de chauffage, d'éclairage, d'eau et de force motrice	64.755
60728	§50	Frais d'exploitation des organismes d'alimentation	30.490
6131	§60	Entretien des stations de pompage et d'épuration d'eau	30.490
		Article 30 - Service militaire adapté en métropole	87.462
60728	§10	Prestations d'alimentation	82.377
60728	§22	Subventions aux organismes d'alimentation des cadres	5.085

Chapitre 34-42

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		6.217.160
Modifications des crédits		792.747
<i>dont reports</i>		792.747
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		7.009.907
Engagements à l'administration centrale	72.203	////
Déléguations de crédits	6.937.704	////
Paiements		6.992.306
Crédit disponible en fin d'exercice		17.601

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		6.310.150
Modifications des crédits		17.601
<i>dont reports</i>		17.601
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		6.327.751
Engagements à l'administration centrale	70.211	////
Déléguations de crédits	6.257.541	////
Paiements		6.291.636
Crédit disponible en fin d'exercice		36.115

Chapitre 34-96 : Fonctionnement des services

Articles		Crédits
11	Administration centrale	3.492.528
13	Hôtel du ministre (y compris cabinet)	290.683
14	Service de l'information et de la communication	207.606
15	Service militaire adapté en métropole	368.768
17	Service de la documentation	50.893
18	Etudes et manifestations	274.408
19	Coopération régionale	213.429
20	Services d'Etat dans les départements d'outre-mer	1.205.741
30	Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte	6.109.740
40	Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	6.325.307
50	Bureaux d'études dans les départements d'outre-mer	245.433
60	Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	3.141.187
81	Moyens de sécurité civile	86.982
83	Dépenses électorales	92.467
84	Formation professionnelle des personnels de l'administration centrale	94.685
85	Formation professionnelle des personnels des services de l'Etat dans les départements d'outre-mer	10.717
87	Assistance technique	30.490
	Total pour le chapitre	22.241.064

Chapitre 34-96

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 11 - Administration centrale		3.492.528
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	30.000
21548	§12 Achat de matériel technique	20.000
21831	§13 Achat de matériel de bureau	20.000
6063	§14 Fournitures de bureau	120.000
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	110.000
6128	§16 Location de matériel et de mobilier	150.000
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	9.000
6158	§18 Abonnement et documentation	9.000
6068	§19 Autres fournitures	100.583
	§20 Achats de service et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	84.000
61884	§23 Etudes et honoraires	18.000
6111	§24 Travaux d'impression	10.000
6153	§25 Frais de réception	1.500
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	14.000
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	613.569
61888	§29 Autres prestations de service	8.000
	§30 Locaux	
6131	§33 Entretien immobilier	150.000
60618	§34 Energie - eau	200.000
61841	§35 Nettoyage des locaux	200.000
61842	§36 Gardiennage	250.000
65118	§37 Impôts relatifs à l'immobilier	34.000
612114	§38 Charges connexes aux loyers	15.000
	§40 Véhicules	
218211	§41 Achat de véhicules de tourisme	38.000
6136	§43 Entretien des matériels de transport	26.000
6068	§44 Outillages et fournitures	9.000
60118	§45 Carburants, lubrifiants	38.000
65123	§48 Taxe différentielle sur les véhicules terrestres à moteur (vignette)	2.000
	§50 Déplacements temporaires	110.499
	§60 Autres déplacements	

Chapitre 34-96

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
61642	§62 Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)	8.156
6165	§65 Transports liés aux congés bonifiés	26.133
61635	§68 Fête nationale du 14 juillet - Régimes forfaitaires et spéciaux	28.188
	§70 Déplacements temporaires outre-mer	
61621	§71 Déplacements outre-mer (repas et nuitées)	50.609
61622	§73 Déplacements outre-mer (transport)	198.563
	§80 Dépenses diverses	
6112	§81 Registres et documents de l'état-civil	5.231
6172	§83 Transport de la valise	18.677
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	365.878
612121	§92 Location de matériel	15.245
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	76.225
61341	§95 Entretien de matériels	30.490
202	§96 Logiciels	106.714
6114	§97 Prestations de service	96.043
61821	§98 Formations	15.245
6064	§99 Fournitures et documentation	60.980
	Article 13 - Hôtel du ministre (y compris cabinet)	290.683
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	105.573
	§20 Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	2.000
6111	§24 Travaux d'impression	11.000
6153	§25 Frais de réception	67.901
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	8.385
64448	§27 Autres indemnités représentatives de frais	39.824
61883	§28 Blanchissage	5.000
61888	§29 Autres prestations de service	3.000
	§30 Locaux	48.000
	Article 14 - Service de l'information et de la communication	207.606
6152	§11 Publicité et information	207.606
	Article 15 - Service militaire adapté en métropole	368.768

Chapitre 34-96

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	62.920
	§20 Achats de services et autres dépenses	78.178
	§30 Locaux	39.304
	§40 Véhicules	
218211	§41 Achat de véhicules de tourisme	40.140
218218	§42 Achat d'autres véhicules	"
6136	§43 Entretien des matériels de transport	17.868
6068	§44 Outillage et fournitures	17.629
60118	§45 Carburants, lubrifiants	10.007
61214	§46 Location de véhicules	"
	§50 Déplacements temporaires	66.352
	§60 Autres déplacements	16.007
	§70 Déplacements temporaires outre-mer	20.363
	Article 17 - Service de la documentation	50.893
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	50.893
	Article 18 - Etudes et manifestations	274.408
	Article 19 - Coopération régionale	213.429
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	18.294
	§20 Achats de service et autres dépenses	22.867
	§30 Locaux	67.078
	§40 Véhicules	8.112
	§50 Déplacements temporaires	45.490
	§70 Déplacements temporaires outre-mer	51.588
	Article 20 - Services d'Etat dans les départements d'outre-mer	1.205.741
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>167.700</i>
	Total :	1.373.441
	§50 Déplacements temporaires	101.980
	§60 Autres déplacements	1.078.266
	§70 Déplacements temporaires outre-mer	25.495
	Article 30 - Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte	6.109.740
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	2.095.599

Chapitre 34-96

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§20 Achats de service et autres dépenses	1.745.755
	§30 Locaux	1.245.095
	§40 Matériels de transports	307.708
	§50 Déplacements temporaires	227.265
	§60 Autres déplacements	433.400
	§70 Formation professionnelle	54.918
	Article 40 - Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	6.325.307
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	319.462
21548	§12 Achat de matériel technique	60.980
6063	§14 Fournitures de bureau	68.601
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	78.119
6128	§16 Location de matériel et de mobilier	"
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	44.056
6158	§18 Abonnement et documentation	20.503
6068	§19 Autres fournitures	250.462
	§20 Achats de service et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	56.225
6153	§25 Frais de réception	11.031
6073	§29 Habillement et blanchissage	1.027.454
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	1.357.014
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)	136.898
6131	§33 Entretien immobilier	281.473
60618	§34 Energie - eau	229.055
65118	§37 Impôts relatifs à l'immobilier	33.295
612114	§38 Charges connexes aux loyers	125.526
	§40 Véhicules	
218211	§41 Achat de véhicules de tourisme	157.270
218218	§42 Achat d'autres véhicules	182.132
6136	§43 Entretien des matériels de transport	95.553
6068	§44 Outillage et fournitures	"
60118	§45 Carburants, lubrifiants	128.424
61214	§46 Location de véhicules	9.545

Chapitre 34-96

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§60	Autres déplacements 1.417.182
	§70	Déplacements temporaires outre-mer 235.047
		Article 50 - Bureaux d'études dans les départements d'outre-mer 245.433
	§10	Matériel, mobilier et fournitures 33.057
	§20	Achats de service et autres dépenses 8.613
	§30	Locaux 119.368
	§40	Véhicules
218211	§41	Achat de véhicules de tourisme 14.483
6136	§43	Entretien des matériels de transport 3.201
6068	§44	Outillage et fournitures "
60118	§45	Carburants, lubrifiants 3.506
	§60	Autres déplacements 55.430
	§70	Déplacements temporaires outre-mer 7.775
		Article 60 - Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie 3.141.187
	§10	Matériel, mobilier et fournitures 537.366
	§20	Achats de service et autres dépenses
61884	§23	Etudes et honoraires 5.793
6111	§24	Travaux d'impression 1.174
6153	§25	Frais de réception 99.092
6073	§29	Habillement et blanchissage 225.777
	§30	Locaux
612118	§31	Locations immobilières 586.348
6131	§33	Entretien immobilier 158.395
60618	§34	Energie - eau 106.714
65118	§37	Impôts relatifs à l'immobilier 4.726
612114	§38	Charges connexes aux loyers 107.934
	§40	Véhicules
218211	§41	Achat de véhicules de tourisme 77.444
218218	§42	Achat d'autres véhicules 68.948
6136	§43	Entretien des matériels de transport 120.185
6068	§44	Outillage et fournitures "
60118	§45	Carburants, lubrifiants 70.285
61214	§46	Location de véhicules 9.147
	§50	Déplacements temporaires 5.454

Chapitre 34-96

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
	§60	Autres déplacements	678.795
	§70	Déplacements temporaires outre-mer	277.610
		Article 81 - Moyens de sécurité civile	86.982
21548	§12	Achat de matériel technique	86.982
		Article 83 - Dépenses électorales	92.467
61628	§10	Déplacements temporaires	92.467
		Article 84 - Formation professionnelle des personnels de l'administration centrale	94.685
61828	§10	Formation: examens et concours administratifs	94.685
		Article 85 - Formation professionnelle des personnels des services de l'Etat dans les départements d'outre-mer	10.717
61828	§71	Formation: concours et examens professionnels	10.717
		Article 87 - Assistance technique	30.490
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>106.700</i>
		Total :	137.190

Chapitre 34-96
Analyse des crédits

1) Grille d'analyse du chapitre 34-96

Exécution	Administration centrale 2000	Services déconcentrés dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie 1999	Service militaire adapté 2000
Dépenses immobilières	921 306	1 382 599	4 038 427
- dont locations	0	342 697	2 917 288
- dont agencement	0	64 269	270 845
- dont entretien	244 397	112 613	265 413
- dont fluides	274 450	561 711	143 512
- dont nettoyage	209 140	22 912	81 369
- dont gardiennage	151 283	-	-
- dont impôts	42 036	27 052	-
Matériels, mobiliers, fournitures	286 362	1 307 746	1 512 381
Dépenses logistiques	543 673	1 482 215	482 703
Dépenses liées à l'activité	1 141 563	1 351 009	3 954 549
Dépenses spécifiques	-	-	-
Total	2 892 905	5 523 568	9 988 060
Effectifs	279	645	2 799
Surface en m²(SHOM)	nr	61 264	224 510

2) Tableau d'information relatif au parc automobile

Désignation	Administration centrale Au 30/12/2000	Services déconcentrés dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	Service militaire adapté (2001)
<i>Véhicules de tourisme et assimilés :</i>			
- puissance fiscale inférieure ou égale à 4CV	2	79 dont 20 mis à disposition par les territoires	
- puissance fiscale supérieure à 4 CV et inférieure ou égale à 7CV	13		124
- puissance fiscale supérieure à 7CV	1		
<i>Autres véhicules immatriculés :</i>			
- véhicules utilitaires	1	nr	327
- motocycles et cycles			
- véhicules de transport en commun			
- divers (engins spéciaux, etc.)			

3) Dépenses informatiques de l'année (administration centrale) :

(en milliers d'euros)

Décomposition par nature de la dépense	Achat de matériel (dont Crédit-bail)	Maintenance du matériel	Réseaux de données	Droits d'usage des logiciels et progiciels	Prestations de service	Formation	Fournitures	Aménagement/câblage
Valeur année 2001	183,2	13	12,8	81,7	95,2	5,6	54,5	9,1

Evolution stock/flux	Mesures de continuité	Mesures nouvelles	Total	Nombre d'écrans	dont micros	Nombre de positions de travail à informatiser	Valeur d'achat du patrimoine grand et moyen système	Valeur d'achat du patrimoine équipement de réseaux	Age moyen des micros
Année 2000	355,2	173,9	529,1	310	310		88,4	10,8	3 ans
Année 2001	280,9	174,7	455,6	350	350	30	88,4	10,6	3 ans

Personnels ayant une activité majoritairement informatique	Nombre catégorie A ou assimilés	Nombre catégorie B	Nombre catégorie C	Somme des rémunérations, indemnités, primes
Année 2000	3	3	1	203,4
Année 2001	3	3	1	203,4

Frais de changement de résidence : textes applicables

- ◆ Mouvements entre la métropole et les DOM, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte (et inversement)

Décret n°89-271 du 12 avril 1989

- ◆ Mouvements entre la métropole et les TOM et Nouvelle-Calédonie (et inversement)

Décret n°98-843 du 22 septembre 1998

- ◆ Terres australes et antarctiques françaises

Décret n°89-271 du 12 avril 1989 pour l'affectation au siège fixé à Saint-Pierre-de-la-Réunion

Chapitre 34-96

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 20 - Services d'Etat dans les départements d'outre-mer	167.700
14-2-2-859	Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac "la Gabrielle".	167.700
	Article 87 - Assistance technique	106.700
14-1-4-870	Participation de l'Union Européenne au titre de l'assistance technique multirégionale à l'initiative de l'Etat-FEDER.	106.700
	Total pour le chapitre :	274.400

Chapitre 34-96

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		19.697.047
Modifications des crédits		2.053.957
<i>dont reports</i>		1.053.603
<i>dont fonds de concours</i>		398.083
Crédit disponible pour l'exercice		21.751.004
Engagements à l'administration centrale	15.408.142	////
Déléguations de crédits	6.050.537	////
Paiements		20.796.852
Crédit disponible en fin d'exercice		954.152

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		20.367.823
Modifications des crédits		2.634.805
<i>dont reports</i>		954.152
<i>dont fonds de concours</i>		134.058
Crédit disponible pour l'exercice		23.002.628
Engagements à l'administration centrale	16.265.759	////
Déléguations de crédits	5.917.489	////
Paiements		20.781.003
Crédit disponible en fin d'exercice		2.221.625

Chapitre 36-01 : Subventions aux établissements publics d'Etat en Nouvelle-Calédonie

Articles	Crédits
10 Agence de développement rural et d'aménagement foncier	1.128.218
20 Institut de formation des personnels administratifs	"
30 Agence de développement de la culture Kanak	816.461
Total pour le chapitre	1.944.679

Chapitre 36-01
Analyse des crédits

article 10 Agence de développement rural et d'aménagement foncier

I Textes institutifs

- ◆ Loi référendaire n° 88-1028 du 9/11/88 portant disposition statutaire et préparatoire à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 ;
- ◆ Loi n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie article 23
- ◆ Décret n° 89-571 du 16/8/89 pris en application de l'article 94 de la loi n° 88-1028 du 9/11/88
- ◆ Etablissement public d'Etat à caractère industriel et commercial, il est géré par un directeur général et administré par un conseil d'administration

II Historique des trois dernières années :

	1997	1998	1999
Budget	4 536 064	3 105 482	3 212 284
Subventions (SEOM)	1 814 238	1 875 218	1 819 811
Effectifs	28	26	26

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement

	Ressources		Dépenses
Subventions Etat	2 429 949	Personnel	1 059 712
Subventions Territoire	129 963		
Ressources propres	814 658	Fonctionnement	2 037 981
		Investissement	276 876
Total	3 374 569		3 374 569

IV Description des emplois

Personnels	Effectifs
Personnel fonctionnaire en position de détachement fonction publique territoriale de Nouvelle-Calédonie	6
Dont :	
Commis	2
Agents administratifs	2
Aide technicien	1
Contrôleur	1
Personnel contractuel	18
Dont :	
Directeur général	1
Cadres	10
Secrétaire	1
Agents de terrain	2
Femmes de ménage : 1 à mi-temps	4
3 à quart-temps	
Personnel mis à disposition par convention	2
Ingénieurs	2
Total des emplois inscrits au budget	26

article 30 Agence de développement de la culture Kanak

I Textes institutifs

- ◆ Décret n°89-524 du 27 juillet 1989 relatif à l'agence de développement de la culture kanak modifié par le décret n°99-1024 du 1^{er} décembre 1999.

Missions :

- ◆ La mise en valeur et la promotion de la culture kanak ;
- ◆ A assuré la maîtrise d'ouvrage du centre Jean-Marie Tjibaou depuis 1990 et le gère depuis 1998 ;
- ◆ Assure par le biais de cet équipement des rencontres entre les cultures présentes en Nouvelle-calédonie ;
- ◆ Fait en sorte que ce centre devienne un pôle majeur de rayonnement et d'échanges culturels en Océanie.

Le budget 1998 est peu significatif en raison des coûts exceptionnels liés à la construction et à la mise en service du centre Jean-Marie Tjibaou. Les budgets de 1998 et 1999 donnent les chiffres du compte financier. Les chiffre pour 2000 sont ceux du budget primitif.

II Historique des trois dernières années :

	1998	1999	2000
Budget	12,68 M€	8,23 M€	6,24 M€
Subventions du SEOM	0,91 M€	1,07 M€	1,07 M€
Effectifs	42	42	42

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement (2000)

	Ressources	Dépenses
Subventions Etat (dont SEOM chapitre 36-01)	2,44 M€	Fonctionnement : 6,10 M€
Subventions Collectivités publiques	1,86 M€ dont personnel	2,38 M€
Ressources propres	1,92 M€	
		Investissement 0,41 M€
Total	6,24 M€	6,51 M€

Chapitre 36-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		2.242.156
Modifications des crédits		250.778
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		2.492.934
Engagements à l'administration centrale	2.492.934	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		2.492.934
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		2.242.156
Modifications des crédits		250.779
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		2.492.935
Engagements à l'administration centrale	2.492.934	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		2.492.934
Crédit disponible en fin d'exercice		1

Chapitre 37-10 : Administration préfectorale. Dépenses diverses

Articles	Crédits
10 Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon	274.802
Total pour le chapitre	274.802

Chapitre 37-10
Analyse des crédits

1) Grille d'analyse du titre III

Exécution 1999	Services de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon
Dépenses immobilières	51 374
- dont locations	15 043
- dont agencement	12 191
- dont entretien	nr
- dont fluides	24 417
- dont nettoyage	nr
- dont gardiennage	
- dont impôts	nr
Matériels, mobiliers, fournitures	72 101
Dépenses logistiques	67 183
Dépenses liées à l'activité	47 174
Dépenses spécifiques *	142 602
Total	3 80 795
Effectifs	49
Surface en m ²	2 240 SHOM

* : vacataires

2) Tableau d'information relatif au parc automobile

Désignation	Services déconcentrés
<i>Véhicules de tourisme et assimilés :</i>	
- puissance fiscale inférieure ou égale à 4CV	3
- puissance fiscale supérieure à 4 CV et inférieure ou égale à 7CV	
- puissance fiscale supérieure à 7CV	
<i>Autres véhicules immatriculés :</i>	
- véhicules utilitaires	
- motocycles et cycles	
- véhicules de transport en commun	
- divers (engins spéciaux, etc.)	

Chapitre 37-10

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		380.796
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		380.796
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	380.796	////
Paiements		380.796
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		380.796
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		380.796
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	380.796	////
Paiements		380.789
Crédit disponible en fin d'exercice		7

Chapitre 37-91 : Frais de justice. Réparations civiles

Articles		Crédits
10	Administration centrale. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	152.626
20	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	152.715
30	Service militaire adapté et bureaux d'études dans les départements d'outre-mer	163.121
40	Départements d'outre-mer. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	"
50	Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	"
60	Service militaire adapté en métropole	"
	Total pour le chapitre	468.462

Chapitre 37-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Administration centrale. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	152.626
63831	§10	Dommages-intérêts et indemnités	137.204
6183	§20	Honoraires d'avocats, avoués, experts	15.422
		Article 20 - Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	152.715
63831	§10	Dommages-intérêts et indemnités	137.204
6183	§20	Honoraires d'avocats, avoués, experts	15.511
		Article 30 - Service militaire adapté et bureaux d'études dans les départements d'outre-mer	163.121
63831	§10	Dommages-intérêts et indemnités	163.121
		Article 40 - Départements d'outre-mer. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	"
63831	§10	Dommages-intérêts et indemnités	"
6183	§20	Honoraires d'avocats, avoués, experts	"
63831	§30	Indemnisation des dégâts causés (application de l'article 92 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983)	"
		Article 50 - Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	"
63831	§10	Dommages-intérêts et indemnités	"
		Article 60 - Service militaire adapté en métropole	"
63831	§10	Dommages-intérêts et indemnités	"

Chapitre 37-91

Analyse des crédits

Il y a quatre grandes catégories de dépenses :

- ◆ Condamnation de l'Etat pour refus du concours de la force publique pour l'exécution de jugement d'expulsion et exécution de justice.
- ◆ Indemnisation de victimes d'émeutes.
- ◆ Accidents de la circulation et divers.
- ◆ Contentieux relatif à l'indemnité compensatrice en matière d'enseignement primaire et d'aide médicale instaurée par l'article 34 de la loi n°88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 : L'Etat a été condamné à verser à la Province Sud les sommes dues au titre de l'année 2000.

Chapitre 37-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		468.462
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		894.876 "
Crédit disponible pour l'exercice		1.363.338
Engagements à l'administration centrale	6.144.339	////
Déléguations de crédits	127.010	////
Paiements		6.219.797
Crédit disponible en fin d'exercice		-4.856.459

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		468.462
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		5.166.955 "
Crédit disponible pour l'exercice		5.635.417
Engagements à l'administration centrale	6.208.163	////
Déléguations de crédits	50.646	////
Paiements		6.212.099
Crédit disponible en fin d'exercice		-576.682

Chapitre 41-51 : Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer

Articles	Crédits
10 Subventions obligatoires	3.811.225
Total pour le chapitre	3.811.225

Chapitre 41-51

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Subventions obligatoires	3.811.225
62331	§11	Subventions aux communes d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte	3.811.225

Chapitre 41-51
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 10 Subventions obligatoires

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Exécution 2001
Subvention allouée en compensation des pertes de ressources consécutives aux exonérations temporaires de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties	- Décret n° 92-745 du 29 juillet 1992 sur la taxe foncière sur les propriétés bâties - Article 1395 du code général des impôts - Article 16 de la LFI 1988 n° 87-1060 du 30/12/87 sur les propriétés non bâties	3 811 225 €

Chapitre 41-51

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		4.878.369
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-1.326.306 "
Crédit disponible pour l'exercice		3.552.063
Engagements à l'administration centrale	3.546.374	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		3.546.374
Crédit disponible en fin d'exercice		5.689

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		3.811.225
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		120.282 "
Crédit disponible pour l'exercice		3.931.507
Engagements à l'administration centrale	3.811.225	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		3.811.225
Crédit disponible en fin d'exercice		120.282

Chapitre 41-56 : Dotations globales pour la Nouvelle-Calédonie

Articles	Crédits
10 Dotation globale de compensation	2.628.129
20 Dotation globale de fonctionnement	69.302.622
30 Dotation globale de construction et d'équipement des collèges	8.377.819
Total pour le chapitre	80.308.570

Chapitre 41-56

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Dotation globale de compensation	2.628.129
62351	§20	Dotation globale de compensation	2.628.129
		Article 20 - Dotation globale de fonctionnement	69.302.622
62351	§10	Dotation globale de fonctionnement - Province nord	17.703.552
62351	§20	Dotation globale de fonctionnement - Province sud	41.379.012
62351	§30	Dotation globale de fonctionnement - Province des Loyautés	10.220.058
		Article 30 - Dotation globale de construction et d'équipement des collèges	8.377.819
62351	§10	Dotation globale de construction et d'équipement des collèges	8.377.819

Chapitre 41-56
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

- ◆ **Article 10 : Dotation globale de compensation :**
Article 55 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie
- ◆ **Article 20 : Dotation globale de fonctionnement :**
III de l'article 181 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie
- ◆ **Article 30 : Dotation globale de construction et d'équipement des collèges :**
Article 181 IV de la loi organique
- ◆ **Compétences transférées en 2000 et faisant l'objet d'une compensation inscrite au budget du SEOM:**
Commerce extérieur
Direction du travail
Vice-rectorat
Service des mines et de l'énergie
- ◆ **Compétences transférées en 2002 et faisant l'objet d'une compensation inscrite au budget du SEOM:**
Institut de formation des personnels administratifs

Chapitre 41-56

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		61.851.440
Modifications des crédits		-132.783
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		61.718.657
Engagements à l'administration centrale	61.718.657	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		60.064.275
Crédit disponible en fin d'exercice		1.654.382

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		71.793.889
Modifications des crédits		6.106.192
<i>dont reports</i>		1.654.382
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		77.900.081
Engagements à l'administration centrale	73.448.271	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		70.259.419
Crédit disponible en fin d'exercice		7.640.662

Chapitre 41-91 : Subventions de caractère facultatif aux collectivités locales des départements d'outre-mer, aux budgets locaux des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie et à divers organismes

Articles	Crédits
10 Wallis et Futuna	506.698
21 Terres australes et antarctiques françaises	5.137.732
32 Desserte maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon	1.676.939
34 Provinces de Nouvelle-Calédonie	"
40 Polynésie française	"
50 Iles Eparses (Iles de l'Océan Indien et Clipperton)	60.213
60 Nouvelle-Calédonie	"
71 Mayotte	548.816
72 Fonds mahorais de développement	533.572
73 Dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte	990.919
80 Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer	12.196
90 Offices de l'eau dans les départements d'outre-mer	914.694
Total pour le chapitre	10.381.779

Chapitre 41-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Wallis et Futuna	506.698
62351	§10	Subvention	506.698
		Article 21 - Terres australes et antarctiques françaises	5.137.732
62351	§10	Dotation de fonctionnement du territoire (hors recherche)	5.137.732
		Article 32 - Desserte maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon	1.676.939
62541	§10	Subventions aux entreprises	1.676.939
		Article 34 - Provinces de Nouvelle-Calédonie	"
62351	§11	Contrats de développement : subventions à la Province Sud (article 210 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999)	"
62351	§12	Contrats de développement : subventions à la Province Nord (article 210 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999)	"
62351	§13	Contrats de développement : subventions à la Province des Iles Loyauté (article 210 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999)	"
		Article 40 - Polynésie française	"
62351	§10	Subvention	"
		Article 50 - Iles Eparses (Iles de l'Océan Indien et Clipperton)	60.213
62351	§10	Subvention	60.213
		Article 60 - Nouvelle-Calédonie	"
		Article 71 - Mayotte	548.816
62351	§10	Subventions	548.816
		Article 72 - Fonds mahorais de développement	533.572
		Article 73 - Dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte	990.919
		Article 80 - Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer	12.196
62331	§13	Subventions pour charges exceptionnelles des communes (application de l'article L.2335-2 du code général des collectivités territoriales)	12.196

Chapitre 41-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 90 - Offices de l'eau dans les départements d'outre-mer	914.694
62381	§10	Subventions	914.694

Chapitre 41-91
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 10 Wallis et Futuna

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Exécution 2001 (situation provisoire)
Subvention versée au territoire de Wallis et Futuna pour couvrir ses dépenses de fonctionnement	Lettre de M. Perben du 9 mars 1995	506.698 €

article 32 Desserte maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Exécution 2001 (situation provisoire)
Desserte maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon	Convention relative à la desserte maritime entre Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle Ecosse et convention relative à la desserte maritime entre Saint-Pierre-et-Miquelon du 29 décembre 1994	1.714.586 €

article 71 Mayotte

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Exécution 2001 (situation provisoire)
Subvention versée pour contribuer au frais de fonctionnement des services de la préfecture de Mayotte	Art 65 de la loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte	548 816 €(hors LFR 2001)

article 72 Fonds mahorais de développement
 Art 43 de la loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte

article 73 Dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte
 Art 38 et 39 de la loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte

article 80 Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer

Dispositifs résultant des textes	Textes de référence	Exécution 2001 (situation provisoire)
Subvention versée pour financer la charge de la dette contractée lorsque SPM était un territoire	- Loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon - Ordonnance n°77-1099 du 26 septembre 1977 portant extension et adaptation au département de SPM de diverses dispositions législatives relatives aux institutions administratives et aux collectivités locales et	11 703 €(hors LFR 2001)

Dispositifs résultant des textes**Textes de référence****Exécution 2001
(situation provisoire)**

-
- notamment son titre III
 - Décret n° 78-345 du 13 mars 1978 portant extension au département de SPM des dispositions de nature réglementaire du décret n° 48-524 du 30 mars 1948 relatif au régime des subventions de l'Etat et des avances du trésor aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion
 - Lettre du Premier ministre du 15 février 1979 avec l'état d'annuités dégressives du remboursement de la dette de l'ex-territoire de SPM

article 90 Offices de l'eau dans les départements d'outre-mer**Dispositifs résultant des textes****Texte de référence****Exécution 2001**

Mise en place dans chacun des quatre départements d'outre-mer d'un établissement public local à caractère administratif, rattaché au département. Il est chargé de faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieu aquatique.

Article 51 de la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer

Les offices de l'eau seront définitivement installés en 2002

Chapitre 41-91

Éléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		9.924.431
Modifications des crédits		19.861.515
<i>dont reports</i>		279.223
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		29.785.946
Engagements à l'administration centrale	29.785.453	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		29.066.946
Crédit disponible en fin d'exercice		719.000

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		8.399.941
Modifications des crédits		24.389.761
<i>dont reports</i>		718.507
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		32.789.702
Engagements à l'administration centrale	17.112.376	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		31.044.281
Crédit disponible en fin d'exercice		1.745.421

Chapitre 44-03 : Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et mesures en faveur de l'emploi à Mayotte

Articles	Crédits
11 Contrats emploi-solidarité	104.046.454
12 Contrats emplois-consolidés	53.357.156
20 Contrats d'insertion par l'activité	31.633.171
30 Contrats d'accès à l'emploi	37.197.560
40 Primes à la création d'emploi	5.793.062
50 Créance de proratisation (part insertion)	31.252.049
60 Contrats de retour à l'emploi	609.796
70 Etudes	152.449
81 Emplois-jeunes	145.433.097
82 Projet initiative jeunes	36.282.866
83 Congé-solidarité	15.244.902
84 Allocation de retour à l'activité	23.086.333
89 Contrats emploi-solidarité et contrats emplois-consolidés à Mayotte	7.904.482
90 Mesures en faveur de l'emploi à Mayotte	10.214.084
Total pour le chapitre	502.207.461

Chapitre 44-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 11 - Contrats emploi-solidarité	104.046.454
632225	§10	Contrats emploi-solidarité	104.046.454
		Article 12 - Contrats emplois-consolidés	53.357.156
632225	§10	Contrats emploi-consolidé	53.357.156
		Article 20 - Contrats d'insertion par l'activité	31.633.171
63211	§10	Contrats d'insertion par l'activité	31.633.171
		Article 30 - Contrats d'accès à l'emploi	37.197.560
62431	§10	Exonération des charges sociales	21.983.148
632231	§20	Aides forfaitaires	15.214.412
		Article 40 - Primes à la création d'emploi	5.793.062
62541	§10	Primes à la création d'emploi	5.793.062
		Article 50 - Créance de proratisation (part insertion)	31.252.049
632228	§10	Créance de proratisation (part insertion)	31.252.049
		Article 60 - Contrats de retour à l'emploi	609.796
62431	§10	Exonération des charges sociales	609.796
		Article 70 - Etudes	152.449
6141	§10	Etudes	152.449
		Article 81 - Emplois-jeunes	145.433.097
632225	§20	Subventions aux autres organismes locaux	145.433.097
		Article 82 - Projet initiative jeunes	36.282.866
		Article 83 - Congé-solidarité	15.244.902
63213	§10	Subventions aux entreprises	15.244.902
		Article 84 - Allocation de retour à l'activité	23.086.333
632288	§30	Subventions aux autres administrations publiques	23.086.333

Chapitre 44-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 89 - Contrats emploi-solidarité et contrats emplois-consolidés à Mayotte	7.904.482
632225	§11	Contrats emploi-solidarité	6.671.169
632225	§12	Contrats emplois-consolidés	1.233.313
		Article 90 - Mesures en faveur de l'emploi à Mayotte	10.214.084
		Article 91 - Contrat emploi-développement et agence mahoraise pour le développement d'activités d'utilité sociale	7.622.451
		Article 92 - Aide à la création d'emplois	762.245
		Article 93 - Projet initiative-jeune	1.829.388

Chapitre 44-03
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	article	Exécution 2001 (situation provisoire)	Indicateurs d'activité
<p>Pour rendre plus efficace la lutte pour l'emploi, un fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon appelé FEDOM a été créé. Géré directement par le Secrétariat d'Etat à l'outre-mer, ce fonds est souple d'utilisation et adapté aux spécificités économiques et sociales des DOM.</p> <p>Il assure la gestion des contrats emploi-solidarité (CES), des contrats emplois-consolidés (CEC), des contrats d'insertion par l'activité (CIA) ainsi que des emplois-jeunes.</p> <p>Ce fonds sera également appelé à assurer la gestion des principales mesures mises en place dans le cadre de la loi d'orientation pour l'outre-mer : l'allocation de retour à l'activité (ARA), le projet initiative-jeunes (PIJ) et le congé solidarité.</p>	Art L. 322, L 332-4-8 et L332-4-10 du code du travail, décret n°90-105 du 30-01-90 modifié, décret n°98-1109 du 02-12-98.	Article 11	104 297 980 €	39 229 contrats réalisés en 2000, 40 000 contrats prévus en 2001
	Art L 322-4-8-1 du code du travail, décret n°92-1076 du 02-10-92 modifié, décret n°98-1109 du 09-12-98.	Article 12	49 901 938 €	Mesure non gérée par le SEOM avant l'exercice 2000. 3 062 nouveaux contrats réalisés en 2000 et 3 800 contrats prévus en 2001
	Décret n°95-710 du 09-05-95 pris pour l'application des dispositions de l'article 1 ^{er} de la loi du 25-07-94 relatif aux ADI et aux CIA dans les DOM.	Article 20	35 273 629 €	15 000 contrats financés par le FEDOM en 2000, et 19 000 prévu pour 2001.
	Art. L 332-2 et R. 831-1 à R.831-8 du code du travail, décret n°95-03-95 modifié relatif aux contrats d'accès à l'emploi. Décret n°99-135 du 23-02-99 modifiant le décret du 29-03-95	Article 30	46 707 804 €	6 989 contrats réalisés en 2000, 5 000 contrats ouverts en 2001
	Décret n°95-504 du 02-05-95 instituant une prime à la création d'emplois dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon – Art 7 de la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000.	Article 40	1 069 338 €	290 primes versées en 2000, 308 en 2001 dans le cadre du dispositif mis en place par la loi Perben. Aucune demande dans le cadre du nouveau dispositif
	Article 23 de la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000.	Article 50	31 261 195 €	Maintien des actions d'insertion en faveur des RMistes
	Décret n°95-984 du 25-08-95 relatif à l'organisation et à la gestion du FEDOM.	Article 60 Article 70	0 € 106 105 €	
	Loi n°97-940 du 16-10-97 et décret n°97-954 du 17-10-97 relatif au développement d'activité pour l'emploi des jeunes. Décret n°97-1255 du 29-12-97.	Article 81	143 610 038 €	2 808 emplois jeunes créés en 2000. 2 100 nouveaux postes prévus pour 2001.
Article 11 de la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000	Article 82	4 101 060 €	Compte tenu d'une montée en charge moins rapide que prévue du dispositif, le nombre de PIJ réalisés au 31/12/01 s'élève à 1 489 contrats dont 624 PIJ création d'entreprises et 865 PIJ mobilité.	

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	article	Exécution 2001 (situation provisoire)	Indicateurs d'activité
	Article 15 de la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000	Article 83		Créé en 2001
	Article 28 de la loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000	Article 84	762 245 €	
A compter de l'exercice 2002, les crédits destinés au financement des mesures d'insertion ouvertes dans la collectivité départementale de Mayotte seront inscrites au chapitre 44-03. A ce titre, les crédits inscrits jusqu'à lors au chapitre 46-94 article 42 ont été transférés sur un article 89 créé à cet effet.	Code du travail applicable à Mayotte	Art 89		
	Articles L322-1 et suivants	CES	Voir 46-94 art 42	idem
	Articles L 322-7	CEC		
	Ordonnance n° 91-243 du 25/02/91 modifiée relative au code du travail applicable à Mayotte – chapitre II du titre II du livre III et le chapitre V du titre Ibis du livre III.	Art 91		Créé en 2002
	Décret n°911263 du 16/02/91 modifié relatif au code du travail applicable à Mayotte – deuxième partie : décret en conseil d'Etat - chapitre V du titre II bis du livre III.	Art 92 et 93		

Chapitre 44-03

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		320.402.100
Modifications des crédits		53.573.024
<i>dont reports</i>		27.562.782
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		373.975.124
Engagements à l'administration centrale	373.975.123	////
Délégués de crédits	n.r.	////
Paiements		341.713.140
Crédit disponible en fin d'exercice		32.261.984

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		402.465.406
Modifications des crédits		55.678.955
<i>dont reports</i>		32.040.210
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		458.144.361
Engagements à l'administration centrale	458.057.464	////
Délégués de crédits	86.896	////
Paiements		417.528.596
Crédit disponible en fin d'exercice		40.615.765

**Chapitre 46-01 : Actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du revenu minimum
d'insertion dans les départements d'outre-mer**

Articles	Crédits
10 Crédit à répartir	"
Total pour le chapitre	"

Chapitre 46-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		131.347.024
Modifications des crédits		-123.460.379
<i>dont reports</i>		2.602.910
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		7.886.645
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		7.886.645

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		99.404.382
Modifications des crédits		-96.292.897
<i>dont reports</i>		7.886.645
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		3.111.485
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		3.111.485

Chapitre 46-93 : Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques

Articles	Crédits
10 Calamités publiques	59.150
Total pour le chapitre	59.150

Chapitre 46-93

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		59.150
Modifications des crédits		630.956
<i>dont reports</i>		5.915
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		690.106
Engagements à l'administration centrale	621.504	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		357.619
Crédit disponible en fin d'exercice		332.487

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		59.150
Modifications des crédits		190.378
<i>dont reports</i>		37.929
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		249.528
Engagements à l'administration centrale	249.529	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		224.100
Crédit disponible en fin d'exercice		25.428

Chapitre 46-94 : Action sociale, culturelle et de coopération régionale

Articles		Crédits
10	Activités sportives, culturelles, sociales et de jeunesse en faveur de l'outre-mer	4.050.879
20	Migrants originaires des départements d'outre-mer	8.789.020
31	Préformation et formation professionnelle des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales	4.356.126
32	Bourses en faveur des étudiants mahorais	131.292
33	Aide à la négociation et à la participation au dialogue social	190.561
34	Service militaire adapté: préformation et formation professionnelle dans les départements d'outre-mer	"
35	Fonds de coopération régionale	3.506.327
36	Fonds de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	762.245
40	Actions d'insertion et de développement dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	7.067.033
50	Action sociale dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	478.033
60	Préformation et formation professionnelle dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	868.943
70	Emploi, formation, insertion et actions de santé à Mayotte	3.064.225
	Total pour le chapitre	33.264.684

Chapitre 46-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Activités sportives, culturelles, sociales et de jeunesse en faveur de l'outre-mer	4.050.879
		Article 11 - Activités sportives, culturelles, sociales et de jeunesse en faveur de l'outre-mer (hors contrat de développement)	4.050.879
6342	§10	Bourses de voyages	"
62823	§20	Subventions	4.050.879
		Article 12 - Activités sportives, culturelles, sociales et de jeunesse en faveur de l'outre-mer (contrat de développement Etat-Nouvelle-Calédonie 2000-2004)	"
		Article 20 - Migrants originaires des départements d'outre-mer	8.789.020
62411	§11	Subventions et activités de l'A.N.T	556.773
64198	§12	Rémunération des agents de l'A.N.T	6.097.961
62823	§20	Autres subventions	2.134.286
		Article 31 - Préformation et formation professionnelle des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales	4.356.126
62321	§10	Fonds social européen	"
62823	§20	Interventions	4.356.126
6342	§30	Bourses de transport	"
		Article 32 - Bourses en faveur des étudiants mahorais	131.292
6341	§10	Bourses d'études et continuation d'études	131.292
		Article 33 - Aide à la négociation et à la participation au dialogue social	190.561
		Article 34 - Service militaire adapté: préformation et formation professionnelle dans les départements d'outre-mer	"
62321	§10	Fonds social européen	"
		Article 35 - Fonds de coopération régionale	3.506.327
		Article 36 - Fonds de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	762.245

Chapitre 46-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 40 - Actions d'insertion et de développement dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	7.067.033
		Article 43 - Subvention aux chantiers de développement dans les TOM et en Nouvelle-Calédonie (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006 et contrats de développement)	4.480.019
		Article 44 - Subvention aux chantiers de développement (contrat de développement Etat-Wallis et Futuna 2000-2004)	"
		Article 45 - Actions en faveur de l'emploi (Jeunes stagiaires pour le développement)	2.587.014
		Article 50 - Action sociale dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	478.033
		Article 51 - Action sociale dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (hors contrat de développement 2000-2004)	478.033
6341	§10	Bourses d'études et continuation d'études	203.625
6338	§30	Aide sociale	274.408
		Article 52 - Actions sociales (contrat de développement Etat- Nouvelle-Calédonie 2000-2004)	"
		Article 60 - Préformation et formation professionnelle dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	868.943
62351	§10	Interventions	335.371
62351	§20	Programme 400 cadres - Nouvelle-Calédonie	533.572
		Article 70 - Emploi, formation, insertion et actions de santé à Mayotte	3.064.225
		Article 71 - Emploi, formation et insertion à Mayotte	1.829.388
63214	§10	Formation professionnelle	457.347
62351	§20	Subventions aux chantiers de développement locaux	1.372.041
		Article 72 - Subventions pour des actions en faveur de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de la santé (contrat de plan Etat-Mayotte 2000-2004)	1.234.837
62351	§15	Subventions aux collectivités territoriales des TOM et autres territoires à statut spécial	1.234.837

Chapitre 46-94
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 10 Activités sportives, culturelles, sociales et de jeunesse en faveur de l'outre-mer

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Exécution 2001 (situation provisoire)	Indicateurs d'activité
Subventions versées à des associations à but non lucratif (fédérations sportives, grandes associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire) actions de lutte contre l'illétrisme, le sida, la toxicomanie, financement d'actions à caractère sportif et socio-éducatif, à caractère culturel	Article 40 de la loi d'orientation pour l'outre-mer Convention avec le ministère de la jeunesse et des sports, le ministère de la culture et de la communication Convention 1998 SEOM-Centre national du livre Conventions avec différentes associations à but non lucratif	4.022.293 €	377 dossiers ont été traités

article 11 Activités sportives, culturelles, sociales et de jeunesse en faveur de l'outre-mer (hors contrat de développement)

§ 20 Subventions
dont le fonds de promotion des échanges (art 40 de la loi d'orientation pour l'outre-mer) 2 439 184 €

article 20 Migrants originaires des départements d'outre-mer

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Exécution 2001 (situation provisoire)	Indicateurs d'activité
Subventions et activités de l'ANT	Arrêté du 26 avril 1963 modifié par les arrêtés du 10 mars 1966, du 11 décembre 1975, du 12 février 1982, du 16 mars 1982, du 6 août 1984, du 14 mars 1986 et du 16 janvier 2001	6 659 307 €	9 881 stagiaires
Rémunérations des agents de l'ANT			124 salariés

article 31 Préformation et formation professionnelle des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Exécution 2001 (situation provisoire)	Indicateurs d'activité
Formations individualisée mobilité (FIM)	Convention du 20 juillet 1998 entre l'Etat et le CNASEA Contrats de plan Conventions avec des associations à but non lucratif pour des actions de formations professionnelles	3 558 891 €	1 015 stagiaires en formation fonctionnement des centres 6 conventions signées

article 32 Bourses en faveur des étudiants mahorais

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Exécution 2001 (situation provisoire)	Indicateurs d'activité
Bourses d'études et continuation d'études	Convention SEOM/Collectivité départementale de Mayotte du 28 mars 1987	131 292 €	

article 35 Fonds de coopération régionale
Article 43 de la loi d'orientation pour l'outre-mer.

article 40 Actions d'insertion et de développement dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Exécution 2001 (situation provisoire)	Indicateurs d'activité
Subventions aux chantiers de développement locaux	Circulaire du ministère du travail n° CDE/33 du 15 juillet 1991	4 784 917 €	4 031 bénéficiaires

article 50 Action sociale dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Exécution 2001 (situation provisoire)	Indicateurs d'activité
		6 751 652 € dont :	
Bourses d'études et continuation d'études	Décret n° 89-733 du 11 octobre 1989	622 860 €	
Actions en faveur de l'emploi (JSD). Ce dispositif sera géré sur l'article 40 à compter de 2002	Circulaire SEOM n°3058/ASC/39/MG du 18 août 1986	5 724 802 €	3 253 bénéficiaires
Aide sociale	Convention personnes âgées Etat – Territoire de Wallis et Futuna	251 540 €	1 165 bénéficiaires

article 60 Préformation et formation professionnelle dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Exécution 2001 (situation provisoire)	Indicateurs d'activité
Interventions	Accords de Matignon 1998-Accords de Nouméa 1998	5 102 925 €	213 stagiaires
Programmes-4000 cadres Nouvelle-Calédonie	Convention SEOM/CIES du 16 décembre 1998 = conventions locales		6 actions de formations de cadres syndicaux

§ 10 Interventions
dont 304 898 € pour Wallis et Futuna

article 70 Emploi, formation, insertion et actions de santé à Mayotte

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Exécution 2001 (situation provisoire)	Indicateurs d'activité
Actions de formation professionnelle		10 206 285 € dont	7 765 bénéficiaires
Subventions aux chantiers de développement locaux	Circulaire du ministère du travail n° CDE/33 du 15 juillet 1991		
Contrats emploi solidarité et emplois consolidés	Décret n°90-105 du 30 janvier 1990 relatif aux CES modifié par le décret n°98-1108 du 9 décembre 1998	7 699 571 €	4 326 CES 439 CEC

Chapitre 46-94

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		28.338.749
Modifications des crédits		16.728.942
<i>dont reports</i>		4.457.932
<i>dont fonds de concours</i>		3.589.039
Crédit disponible pour l'exercice		45.067.691
Engagements à l'administration centrale	45.059.912	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		42.258.809
Crédit disponible en fin d'exercice		2.808.882

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		34.996.197
Modifications des crédits		20.712.247
<i>dont reports</i>		2.801.104
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		55.708.444
Engagements à l'administration centrale	56.478.312	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		51.597.345
Crédit disponible en fin d'exercice		4.111.099

Dépenses en capital

Chapitre 57-91 : Equipement administratif

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Equipement administratif de l'administration centrale	656	503
	Bâtiments, revêtements et équipements intérieurs	428	////
	Plomberie, sanitaire et chauffage, réparations diverses	152	////
	Electricité	76	////
20	Equipement administratif des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie	1.524	1.265
	Rénovation et entretien des bâtiments administratifs des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie		
30	Programme civil de défense des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie	"	"
40	Programme civil de défense des départements d'outre-mer	"	"
50	Equipement administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon	152	61
	Poursuite des travaux de réfection des bâtiments de la préfecture		
60	Service militaire adapté en métropole	"	"
70	Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	1.678	854
	Martinique	373	////
	Matériels	112	////
	Mises aux normes et réalisations d'infrastructures	261	////
	Guadeloupe	373	////
	Matériels	112	////
	Mises aux normes et réalisations d'infrastructures	261	////
	Guyane	280	////
	Matériels	56	////
	Mises aux normes et réalisations d'infrastructures	224	////
	Réunion	373	////
	Matériels	93	////
	Mises aux normes et réalisations d'infrastructures	280	////
	Mayotte	279	////
	Matériels	93	////
	Mises aux normes et réalisations d'infrastructures	186	////
80	Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	457	244
	Nouvelle-Calédonie	228	////
	Matériels	46	////
	Chantiers écoles	31	////
	Mises aux normes et réalisations d'infrastructures	151	////
	Polynésie française	229	////
	Matériels	46	////
	Chantiers écoles	31	////
	Mises aux normes et réalisations d'infrastructures	152	////

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
90 Equipement administratif de Mayotte Extension des bâtiments de la préfecture (contrat de plan 2000- 2004)	305	122
Total pour le chapitre	4.772	3.049

Chapitre 57-91

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	35.161	"	"	35.161	27.376	7.785
1 ^{er} janvier 2002	38.281	"	"	38.281	26.768	11.513

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	35.161	27.376
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-6.178	-6.178
Modifications des crédits en 2001	4.526	2.521
Annulations	-206	"
Fonds de concours	343	343
Transferts ou répartitions reçus	457	457
Loi de finances rectificative	3.932	1.721
Loi de finances pour 2002	4.772	3.049
En compte au 1er janvier 2002	38.281	26.768

Chapitre 57-91

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 57-91

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	530	1.378
Loi de finances pour 2000	3.278	3.278
Modifications des crédits	1.113	1.380
Crédit disponible pour l'exercice	4.921	6.036
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	190	/////
Délégations	3.314	/////
Paiements	/////	4.652
Crédit disponible en fin d'exercice	1.417	1.384
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	1.417	1.384
Loi de finances pour 2001	4.467	3.132
Modifications des crédits	4.593	2.588
Crédit disponible pour l'exercice	10.477	7.104
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	1.176	/////
Délégations	2.985	/////
Paiements	/////	4.068
Crédit disponible en fin d'exercice	6.316	3.036
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	6.316	3.036
Loi de finances pour 2002	4.772	3.049
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	11.088	6.085

Chapitre 58-01 : Infrastructures de Guyane

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Infrastructures	1.220	1.677
	Opérations contrats de plan	351	///
	Autres opérations	869	///
	Total pour le chapitre	1.220	1.677

Chapitre 58-01

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	36.150	"	"	36.150	33.485	2.665
1 ^{er} janvier 2002	37.364	"	"	37.364	35.162	2.202

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	36.150	33.485
Modifications des crédits en 2001	-6	"
Annulations	-6	"
Loi de finances pour 2002	1.220	1.677
En compte au 1er janvier 2002	37.364	35.162

Chapitre 58-01

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 58-01

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	"	2
Loi de finances pour 2000	2.744	2.782
Modifications des crédits	"	1.067
Crédit disponible pour l'exercice	2.744	3.851
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	////
Délégations	2.744	////
Paiements	////	2.763
Crédit disponible en fin d'exercice	"	1.088
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	"	1.088
Loi de finances pour 2001	1.220	1.829
Modifications des crédits	-6	"
Crédit disponible pour l'exercice	1.214	2.917
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	////
Délégations	1.214	////
Paiements	////	1.951
Crédit disponible en fin d'exercice	"	966
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	"	966
Loi de finances pour 2002	1.220	1.677
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	1.220	2.643

Chapitre 65-01 : Aide au logement dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Aide au logement dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte	255.506	148.844
	Crédits non déconcentrés	20.124	////
	Crédits déconcentrés	235.382	////
20	Résorption de l'habitat insalubre	27.440	10.671
	Résorption de l'habitat insalubre dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte		
30	Aide exceptionnelle de l'Etat prévue à l'article 3 de la loi n°96-1241 du 30 décembre 1996	4.573	1.524
	Aide aux ménages pour l'acquisition de terrains situés dans la zone des cinquante pas géométriques		
	Total pour le chapitre	287.519	161.039

Chapitre 65-01

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Indicateurs d'activité (réalisation 2001)
L'article 10 du chapitre 65-01 concerne les aides de l'Etat accordées pour construire et améliorer les logements dans les DOM, à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon	<ul style="list-style-type: none"> - Art L301-1 et L472-1 du code de la construction et de l'habitat - Art R 317-18 à R 317-24 du code de la construction et de l'habitation - Art R323-13 à R323-21 du code de la construction et de l'habitat (modifications en cours) et art R372-1 à R372-19 (décret en cours de publication) - Arrêtés du 13 mars 1986 modifiés (LLS et LLTS) - Arrêté du 20 février 1996 modifié relatif aux aides de l'Etat à l'acquisition-amélioration de logements à vocation très sociale et à l'amélioration des logements dans les DOM. - Arrêtés du 29 avril 1997 relatif aux aides de l'Etat pour l'accession très sociale dans les DOM et relatif aux conditions d'octroi de l'avance aidée par l'Etat pour l'acquisition d'une résidence principale en accession à la propriété dans les DOM - Arrêtés du 22 mai 1997 relatif à l'auto-construction et relatif aux aides de l'Etat pour la réalisation d'opérations groupées de logements sociaux en accession à la propriété. - Circulaire DAESC/ASC/DHPV/422 du 14 décembre 2001 relative au financement de logements d'urgence dans les départements d'outre-mer 	- 65-01 art 10	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de 10 673 logements neufs - Réhabilitation de 4 379 logements
L'article 20 du chapitre 65-01 est consacré à la lutte contre l'insalubrité de l'habitat outre-mer.	<ul style="list-style-type: none"> - Art L 26 à L 44 du code la santé publique - Loi n°72-612 du 10 juillet 1972 - Circulaire RHI-DOM du 2 mai 2000 	- 65-01 art 20	- 1900 ménages ont bénéficié d'aides.
L'article 3 de la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquantes pas géométriques dans les DOM crée une aide exceptionnelle en faveur des personnes désireuses d'acquérir la parcelle cessible du domaine de l'Etat située dans la zone dite des cinquantes pas géométriques sur laquelle a été édiée, avant 1995, leur résidence principale	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquantes pas géométriques dans les départements d'outre-mer - Décret n° 98-1081 du 30 novembre 1998 	- 65-01 art.30	- Mise en place en 2001 de deux agences chargées de gérer le dispositif

Chapitre 65-01

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	2.053.189	"	"	2.053.189	1.436.510	616.679
1 ^{er} janvier 2002	1.921.922	"	"	1.921.922	1.169.416	752.506

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	2.053.189	1.436.510
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-492.158	-492.158
Modifications des crédits en 2001	73.372	64.025
Annulations	-7.361	-16.708
Virements versés	-672	-672
Transferts ou répartitions reçus	81.405	81.405
Loi de finances pour 2002	287.519	161.039
En compte au 1er janvier 2002	1.921.922	1.169.416

Chapitre 65-01

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 65-01

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	79	35.304
Loi de finances pour 2000	167.694	139.948
Modifications des crédits	92.607	97.638
Crédit disponible pour l'exercice	260.380	272.890
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	110.880	/////
Délégations	140.474	/////
Paiements	/////	208.394
Crédit disponible en fin d'exercice	9.026	64.496
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	9.026	64.496
Loi de finances pour 2001	205.806	144.827
Modifications des crédits	73.372	64.025
Crédit disponible pour l'exercice	288.204	273.348
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	42.622	/////
Délégations	221.340	/////
Paiements	/////	198.178
Crédit disponible en fin d'exercice	24.242	75.170
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	24.242	75.170
Loi de finances pour 2002	287.519	161.039
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	311.761	236.209

Chapitre 67-51 : Travaux divers d'intérêt local

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Equipements locaux	1.851	1.318
	Travaux divers		
	Total pour le chapitre	1.851	1.318

Chapitre 67-51

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Indicateurs d'activité
Subventions versées aux communes des DOM-TOM, collectivités territoriales et Nouvelle-Calédonie pour financer des travaux divers d'intérêt local.	<ul style="list-style-type: none">- Décret n° 72-196 du 10 mars 1972 portant réforme du régime des subventions d'investissements- Circulaire du 21 décembre 1982 relative à des décisions de l'Etat en matière d'investissements publics- Décret n° 91-331 du 4 avril 1991 portant classement des investissements civils exécutés par l'Etat ou avec une subvention de l'Etat- Circulaire du 23 mai 1999 portant sur les modalités de gestion des subventions attribuées sur les crédits du chapitre 67-51.	67-51 art. 10	

Chapitre 67-51

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	12.362	"	"	12.362	10.232	2.130
1 ^{er} janvier 2002	12.535	"	"	12.535	10.014	2.521

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	12.362	10.232
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-1.262	-1.262
Modifications des crédits en 2001	-416	-274
Annulations	-416	-274
Loi de finances pour 2002	1.851	1.318
En compte au 1er janvier 2002	12.535	10.014

Chapitre 67-51

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 67-51

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	1.795	3.673
Loi de finances pour 2000	1.989	1.989
Modifications des crédits	-195	"
Crédit disponible pour l'exercice	3.589	5.662
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	2.062	/////
Délégations	"	/////
Paiements	/////	1.471
Crédit disponible en fin d'exercice	1.527	4.191
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	1.527	4.191
Loi de finances pour 2001	2.303	1.922
Modifications des crédits	-416	-274
Crédit disponible pour l'exercice	3.414	5.839
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	1.587	/////
Délégations	"	/////
Paiements	/////	1.823
Crédit disponible en fin d'exercice	1.827	4.016
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	1.827	4.016
Loi de finances pour 2002	1.851	1.318
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	3.678	5.334

Chapitre 67-54 : Subventions d'équipement aux collectivités pour les dégâts causés par les calamités publiques

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Subventions aux départements et aux collectivités territoriales	"	"
20	Subventions aux territoires d'outre-mer et à la Nouvelle-Calédonie	"	"
30	Reconstruction de la Guadeloupe	"	"
	Total pour le chapitre	"	"

Chapitre 67-54

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Liste des cyclones

Au 31/12/2001

ANNEE	CYCLONE	LIEU	MONTANT DES AP OUVERTES
1989	FIRINGA	REUNION	31 760 542
1989	HUGO	GUADELOUPE	65 136 813
1989	GILBERT	MARTINIQUE	1 397 740
1990	OFA	WALLIS et FUTUNA	968 874
1991	WASA et CLIFF	POLYNESIE FRANCAISE	914 969
1992	ESAU et FRAN	NOUVELLE-CALEDONIE	2 254 931
1992	FRAN	WALLIS et FUTUNA	381 092
1993	COLINA	REUNION	4 130 319
1993	SEISME	MAYOTTE	21 343
1993	SEISME	WALLIS et FUTUNA	564 045
1994	HOLLANDA	REUNION	515 735
1994	SARAH et THEODORE	NOUVELLE-CALEDONIE	152 449
1994	CYNDI	MARTINIQUE	2 313 795
1995	LUIS et MARYLIN	GUADELOUPE	14 778 184
1995	LUIS et MARYLIN	MARTINIQUE	762 245
1995	WILLIAM	POLYNESIE FRANCAISE	304 898
1996	BETI	NOUVELLE-CALEDONIE	3 872 205
1997	GAVIN et HINA	WALLIS et FUTUNA	68 602
1998	ALAN	POLYNESIE FRANCAISE	156 565
1998	MARTIN et OSEA	POLYNESIE FRANCAISE	91 469
1998	INNONDATIONS	POLYNESIE FRANCAISE	411 612
1998	FORTES PLUIES	REUNION	396 367
1999	DANI et FRANCK	NOUVELLE-CALEDONIE	609 796
1999	RON	NOUVELLE-CALEDONIE	28 508
2000	LENNY	MARTINIQUE	17 282 548
2000	LENNY	GUADELOUPE	33 538 784
2000	GERT	SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	256 114

Chapitre 67-54

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	71.788	"	"	71.788	40.968	30.820
1 ^{er} janvier 2002	68.170	"	"	68.170	37.739	30.431

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	71.788	40.968
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-3.229	-3.229
Modifications des crédits en 2001	-389	"
Annulations	-389	"
Loi de finances pour 2002	"	"
En compte au 1er janvier 2002	68.170	37.739

Chapitre 67-54

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 67-54

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	265	8.393
Loi de finances pour 2000	"	"
Modifications des crédits	51.025	25.916
Crédit disponible pour l'exercice	51.290	34.309
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	/////
Délégations	50.172	/////
Paiements	/////	4.284
Crédit disponible en fin d'exercice	1.118	30.025
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	1.118	30.025
Loi de finances pour 2001	"	"
Modifications des crédits	-389	"
Crédit disponible pour l'exercice	729	30.025
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	-389	/////
Délégations	"	/////
Paiements	/////	7.864
Crédit disponible en fin d'exercice	1.118	22.161
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	1.118	22.161
Loi de finances pour 2002	"	"
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	1.118	22.161

Le signe négatif figurant sur la ligne des délégations d'autorisations de programme est dû à des retraits de délégation.

Chapitre 68-01 : Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer et dotations de Mayotte

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer (section générale)	51.383	44.403
	Inscription des crédits relatifs aux contrats de plan Etat-régions 2000 -2006	46.475	////
	Autres opérations	4.908	////
20	Reconstruction de la Guadeloupe	"	"
30	Fonds mahorais de développement	762	305
	Mise place du fonds mahorais de développement (art. 43 de la loi du 13 juillet 2001 relative à Mayotte)		
40	Dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte	8.385	2.744
	Dotation destinée à divers opérations d'investissement pour les communes de Mayotte (art. 38 et 39 de la loi du 13 juillet 2001 relative à Mayotte)		
	Total pour le chapitre	60.530	47.452

Chapitre 68-01

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Indicateurs d'activité
<p>Le Fidom est destiné à concourir au développement économique et à l'aménagement des DOM et CTOM. Par l'octroi de subventions et aides bénéficiant à des programmes d'investissement. La plus grande partie du FIDOM est destinée à financer la part SEOM des contrats de plan et conventions de développement. Il s'agit de dotations de crédits déconcentrés inscrits à la section investissement des budgets des collectivités et classés en catégories II et III sauf quelques opérations d'intérêt commun laissées en catégorie I.</p> <p>La circulaire du 24 décembre 1991 a permis la fongibilité des crédits de paiement pour en optimiser l'utilisation et la réalisation des programmes. De plus, 50 % des services votés peuvent être délégués en début d'exercice.</p> <p>La contrepartie de la déconcentration et de la fongibilité se trouve dans l'obligation de présenter des rapports d'exécution annuelle tant en engagement qu'en paiement.</p>	<p>Loi du 30 avril 1946 Décrets n° 60-408 et 409 du 26 avril 1960 modifiés par les décrets n° 79-507 du 28 juin 1979, n° 84-712 du 17 juillet 1984, n° 87-1048 du 24 décembre 1987, n° 89-357 du 5 juin 1989 Circulaires du 24 décembre 1991, du 10 mars 1994 et du 24 juillet 1995</p>	<p>68-01 art. 10</p>	<p>Pour 2001 : 47 M€ ont été délégués au titre des contrats de plan Etat-Région 2000-2006. Au 31 décembre , 38% des crédits délégués ont été engagés.</p>

Chapitre 68-01

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	265.269	"	"	265.269	150.449	114.820
1 ^{er} janvier 2002	284.441	"	"	284.441	153.711	130.730

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	265.269	150.449
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-40.751	-40.751
Modifications des crédits en 2001	-607	-3.439
Annulations	-1.279	-4.111
Virements reçus	672	672
Loi de finances pour 2002	60.530	47.452
En compte au 1er janvier 2002	284.441	153.711

Chapitre 68-01

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 68-01

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	6.734	14.263
Loi de finances pour 2000	33.539	33.158
Modifications des crédits	-3.957	-2.532
Crédit disponible pour l'exercice	36.316	44.889
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	-52	/////
Délégations	32.142	/////
Paiements	/////	35.407
Crédit disponible en fin d'exercice	4.226	9.482
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	4.226	9.482
Loi de finances pour 2001	51.909	38.135
Modifications des crédits	-606	-3.439
Crédit disponible pour l'exercice	55.529	44.178
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	112	/////
Délégations	50.174	/////
Paiements	/////	36.715
Crédit disponible en fin d'exercice	5.243	7.463
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	5.243	7.463
Loi de finances pour 2002	60.530	47.452
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	65.773	54.915

Le signe négatif figurant sur la ligne des affectations d'autorisations de programme est dû à des retraits d'affectation.

**Chapitre 68-03 : Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer
(sections régionale et départementale)**

**Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de
répartition des autorisations de programme nouvelles**

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Régions	"	"
20	Départements	"	"
Total pour le chapitre		"	"

Chapitre 68-03

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	66.765	"	"	66.765	37.068	29.697
1 ^{er} janvier 2002	65.407	"	"	65.407	45.827	19.580

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	66.765	37.068
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-1.358	-1.358
Modifications des crédits en 2001	"	10.117
Loi de finances rectificative	"	10.117
Loi de finances pour 2002	"	"
En compte au 1er janvier 2002	65.407	45.827

Chapitre 68-03

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 68-03

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	208	7.623
Loi de finances pour 2000	"	"
Modifications des crédits	"	7.622
Crédit disponible pour l'exercice	208	15.245
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	/////
Délégations	-6.137	/////
Paiements	/////	"
Crédit disponible en fin d'exercice	6.345	15.245
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	6.345	15.245
Loi de finances pour 2001	"	"
Modifications des crédits	"	10.117
Crédit disponible pour l'exercice	6.345	25.362
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	/////
Délégations	-2.200	/////
Paiements	/////	15.245
Crédit disponible en fin d'exercice	8.545	10.117
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	8.545	10.117
Loi de finances pour 2002	"	"
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	8.545	10.117

Le signe négatif figurant sur la ligne des délégations d'autorisations de programme est dû à des retraits de délégation.

Chapitre 68-90 : Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section générale)

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

(en milliers d'euros)

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
10 Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section générale)	26.536	20.561
Relations contractuelles pluri-annuelles	19.325	////
Autres opérations	7.211	////
Total pour le chapitre	26.536	20.561

Chapitre 68-90

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Indicateurs d'activité
Le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES) concourt au développement économique et social ainsi qu'à l'aménagement des territoires d'outre-mer, de la Nouvelle-calédonie et des îles éparses par l'octroi d'aides bénéficiant à des programmes d'investissement et de subventions pouvant compléter d'autres concours financiers. L'inscription budgétaire des crédits réservés au fonctionnement de ce fonds sert principalement au financement des contrats de plan et de développement.	- Loi n° 46-860 du 30 avril 1946 modifiée - Décret n°92-758 du 4 août 1992 modifié - Décret n° 94-273 du 30 mars 1994	68-90 art. 10	Le montant des délégations effectuées au 31 décembre 2001 au titre de : - contrat de développement de la Polynésie française 2000-2003 : 28,81 M€soit 42,18 % - contrat de plan de Wallis et Futuna 2000-2004 : 3,68M€ soit 35,14 %

Chapitre 68-90

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	516.763	76.358	"	440.405	383.816	56.589
1 ^{er} janvier 2002	556.085	94.762	"	461.323	377.416	83.907

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	516.763	383.816
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-33.604	-33.604
Modifications des crédits en 2001	46.390	6.643
Annulations	-915	-22.258
Transferts ou répartitions reçus	47.305	28.901
Loi de finances pour 2002	26.536	20.561
En compte au 1er janvier 2002	556.085	377.416

Chapitre 68-90

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Origine	Chapitre	(en milliers d'euros)	
		Crédits de paiement à recevoir	
Ministère		Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Outre-mer	68-93	76.358	94.762
Totaux des crédits de paiement à recevoir		76.358	94.762

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 68-90

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	3.618	64.340
Loi de finances pour 2000	22.105	21.950
Modifications des crédits	32.459	16.091
Crédit disponible pour l'exercice	58.182	102.381
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	1.390	/////
Délégations	55.432	/////
Paiements	/////	53.285
Crédit disponible en fin d'exercice	1.360	49.096
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	1.360	49.097
Loi de finances pour 2001	26.526	22.258
Modifications des crédits	46.390	6.644
Crédit disponible pour l'exercice	74.276	77.999
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	1.103	/////
Délégations	71.790	/////
Paiements	/////	60.350
Crédit disponible en fin d'exercice	1.383	17.649
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	1.383	17.649
Loi de finances pour 2002	26.536	20.561
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	27.919	38.210

Chapitre 68-92 : Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section des territoires et de la Nouvelle-Calédonie)

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section des territoires et de la Nouvelle-Calédonie)	"	"
	Total pour le chapitre	"	"

Chapitre 68-92

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	11.584	"	"	11.584	9.898	1.686
1 ^{er} janvier 2002	8.210	"	"	8.210	6.829	1.381

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	11.584	9.898
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-3.374	-3.374
Modifications des crédits en 2001	"	305
Loi de finances rectificative	"	305
Loi de finances pour 2002	"	"
En compte au 1er janvier 2002	8.210	6.829

Chapitre 68-92

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 68-92

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	392	9
Loi de finances pour 2000	305	381
Modifications des crédits	"	1.124
Crédit disponible pour l'exercice	697	1.514
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	/////
Délégations	305	/////
Paiements	/////	390
Crédit disponible en fin d'exercice	392	1.124
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	392	1.124
Loi de finances pour 2001	"	"
Modifications des crédits	"	305
Crédit disponible pour l'exercice	392	1.429
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	/////
Délégations	"	/////
Paiements	/////	625
Crédit disponible en fin d'exercice	392	804
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	392	804
Loi de finances pour 2002	"	"
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	392	804

Chapitre 68-93 : Actions diverses pour le développement de la Nouvelle-Calédonie

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Actions diverses	61.386	33.789
	Total pour le chapitre	61.386	33.789

Chapitre 68-93

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	56.121	"	76.358	132.479	39.700	92.779
1 ^{er} janvier 2002	61.386	"	94.762	156.148	33.789	122.359

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	56.121	39.700
Modifications des crédits en 2001	-56.121	-39.700
Annulations	"	-1.982
Transferts ou répartitions versés	-56.121	-37.718
Loi de finances pour 2002	61.386	33.789
En compte au 1er janvier 2002	61.386	33.789

Chapitre 68-93

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)

Destination		Crédits de paiement à verser	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Outre-mer	68-90	76.358	94.762
Totaux des crédits de paiement à verser		76.358	94.762

Chapitre 68-93

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	899	899
Loi de finances pour 2000	50.371	48.847
Modifications des crédits	-46.392	-49.746
Crédit disponible pour l'exercice	4.878	"
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	////
Délégations	"	////
Paiements	////	"
Crédit disponible en fin d'exercice	4.878	"
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	4.878	"
Loi de finances pour 2001	51.243	39.700
Modifications des crédits	-56.121	-39.700
Crédit disponible pour l'exercice	"	"
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	////
Délégations	"	////
Paiements	////	"
Crédit disponible en fin d'exercice	"	"
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	"	"
Loi de finances pour 2002	61.386	33.789
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	61.386	33.789

III. Documents annexes

Récapitulation générale des emplois budgétaires

Evolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2001	Suppressions	Créations	Effectifs au 31-12-2002	Différence entre 2002 et 2001
Titulaires	2.050	95	108	2.063	+13
Contractuels	119	1	86	204	+85
Ouvriers	38	6	3	35	-3
Militaires sous contrat et de carrière	2.772	2	500	3.270	+498
Appelés du service national	68	68	"	"	-68
Total	5.047	172	697	5.572	+525

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Chapitre 31-90 Rémunérations des personnels				
Article 20 Administration centrale				
Titulaires				
Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	50	104001
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	11	104003
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	22	104002
Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	9	006002
Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	8	006001
Administrateurs civils hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B	5	006003
Agent principal des services techniques de 2ème catégorie	390-544	356-462	1	000000023
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	6	101801
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	9	101802
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	7	102303
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	13	102301
Assistant de service social	322-593	307-499	1	107901
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	28	134703
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	5	134701
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	10	134702
Chargé d'études documentaires relevant du ministre de l'équipement	379-780	348-641	1	141103
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	3	010402
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	3	010401
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	2	010403
Directeur de projet	901-Gr.B	733-Gr.B	1	0000000744
Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	2	0000000012
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	1	102304
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	1	102305
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	7	102801
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale	351-479	327-415	2	102802
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	5	128901
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	31	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	8	128902
Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B	3	0000000019
Totaux pour les titulaires			255	
Contractuels				
Agent contractuel de 1ère catégorie	379-780	348-641	1	00628B
Agents contractuels de 2ème catégorie	267-533	271-455	6	00629B
Agents contractuels hors catégorie	427-964	378-780	4	00627B
Totaux pour les contractuels			11	
Militaires sous contrat et de carrière				
Adjudant de gendarmerie	351-509	327-437	1	00002M
Officier (groupe I)	379-696	348-577	1	00057M
Officier (groupe III)	966-Gr.A	782-Gr.A	1	00055M

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Officiers (groupe II)	653-966	544-782	2	00056M
Sergents-chefs	291-485	285-419	3	00044M
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			8	
Totaux pour l'article 20			274	

Article 30 Corps préfectoral des départements d'outre-mer

Titulaires				
Préfets de classe normale	Gr.B-Gr.E	Gr.B-Gr.E	7	001801
Sous-préfets de 1ère classe	750-966	618-782	7	007602
Sous-préfets de 2ème classe	427-750	378-618	10	007601
Sous-préfets hors-classe	901-Gr.B	733-Gr.B	3	007603
Totaux pour les titulaires			27	
Totaux pour l'article 30			27	

Article 40 Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie

Titulaires				
Administrateur supérieur des terres australes et antarctiques françaises	Gr.B-Gr.C	Gr.B-Gr.C	1	000000093
Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	16	006002
Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	19	006001
Administrateurs civils hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B	2	006003
Hauts-commissaires	Gr.E	Gr.E	2	00333P
Préfet de classe normale	Gr.B-Gr.E	Gr.B-Gr.E	1	001801
Secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie	1015-Gr.A	820-Gr.A	1	000000095
Secrétaire général de la Polynésie française	966	782	1	000000092
Secrétaire général des terres australes et antarctiques	966	782	1	00337P
Sous-préfet de 2ème classe	427-750	378-618	1	007601
Totaux pour les titulaires			45	
Totaux pour l'article 40			45	

Article 50 Services des préfetures des départements d'outre-mer

Titulaires				
Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	235	102003
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	59	102001
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	116	102002
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	57	101902
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	131	101901
Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	40	102402
Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	84	102401
Agents du 1er groupe du service des transmissions	267-479	271-415	5	009503
Agents du 2ème groupe du service des transmissions	263-419	268-371	4	009502
Agents du 3ème groupe du service des transmissions	259-379	266-348	14	009501
Assistants de service social	322-593	307-499	2	107901
Attachés de préfecture	379-780	348-641	108	139304
Attachés principaux de préfecture de 1ère classe	852-966	695-782	5	139302
Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	563-821	476-672	13	139303
Chefs de garage (échelle 5)	267-427	271-378	2	010501
Chefs de service administratif des préfetures	864-1015	705-820	5	0000000700

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	15	010402
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	18	010401
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	6	010403
Contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur	425-612	376-513	1	139601
Contrôleur des services techniques du matériel	298-474	290-412	1	008902
Contrôleurs des transmissions du ministère de l'Intérieur	337-582	318-491	2	144703
Directeurs de préfecture	712-985	589-797	13	139301
Inspecteur des transmissions du ministère de l'intérieur	379-780	348-641	1	003705
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe de corps commun (échelle 5)	267-427	271-378	7	01322P
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe de corps commun (échelle 4)	259-382	266-351	13	01321P
Maître ouvrier principal des services déconcentrés	351-479	327-415	1	103002
Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	4	103001
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	28	102901
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	10	102902
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de préfecture	425-612	376-513	23	130201
Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	298-544	290-462	135	130203
Secrétaires administratifs de classe supérieure de préfecture	384-579	351-488	39	130202
Totaux pour les titulaires			1.197	
Contractuels				
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	25	01076B
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	251-364	263-337	31	01078B
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	259-449	266-393	13	01079B
Totaux pour les contractuels			69	
Totaux pour l'article 50			1.266	

Article 61 Nouvelle-Calédonie

Titulaires

Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	14	102003
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	7	102001
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	7	102002
Agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	1	101802
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	9	101902
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	31	101901
Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	52	102401
Assistants techniques des travaux publics de l'Etat	298-544	290-462	2	034904
Attaché principal de préfecture de 2ème classe	563-821	476-672	1	139303
Attachés	379-780	348-641	19	00453P
Chiffreur de classe normale du ministère des affaires étrangères	298-544	290-462	1	006306
Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	1	010401
Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat	359-579	333-488	1	100003
Contrôleurs du travail de classe normale	298-544	290-462	2	138803
Directeur adjoint du travail de classe normale	642-841	536-687	1	014402
Directeur de préfecture	712-985	589-797	1	139301

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Directeur divisionnaire des services déconcentrés de la direction générale des impôts	759-985	625-797	1	133704
Directeur du travail de 1ère classe	901-1015	733-820	1	014405
Directeur régional des affaires sanitaires et sociales	901-Gr.A	733-Gr.A	1	00318B
Ingénieur de 1ère classe d'agronomie	772-852	634-695	1	066904
Ingénieur des ponts et chaussées de 1ère classe	772-852	634-695	1	036603
Inspecteur principal de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	540-821	458-672	1	133706
Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	4	133709
Inspecteurs du travail	450-852	394-695	2	144803
Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	1	102801
Médecin inspecteur en chef	Gr.A	Gr.A	1	00451P
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	16	102901
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	2	102902
Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	298-544	290-462	26	130203
Vétérinaires inspecteurs de classe normale	401-750	362-618	2	067202
Totaux pour les titulaires			210	
Militaires sous contrat et de carrière				
Adjudant-chef	328-547	311-464	1	00043M
Caporal-chef ADL	260-420	267-372	1	00058M
Gendarme	266-479	270-415	1	00004M
Médecins en chef	835-Gr.A	683-Gr.A	2	00016M
Officier (groupe I)	379-696	348-577	1	00057M
Officier (groupe II)	653-966	544-782	1	00056M
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			7	
Totaux pour l'article 61			217	

Article 62 Polynésie française

Titulaires				
Adjoints administratifs de la Polynésie française	259-382	266-351	16	01398P
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de la Polynésie française	396-449	359-393	5	01396P
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de la Polynésie française	267-427	271-378	10	01397P
Agent des travaux publics de l'Etat de Polynésie française	245-343	262-323	1	033801
Agents administratifs de 1ère classe de la Polynésie française	251-364	263-337	20	01399P
Agents administratifs de 2ème classe de la Polynésie française	245-343	262-323	55	01400P
Architecte urbaniste de 2ème classe de l'Etat	427-750	378-618	1	036901
Assistants techniques des travaux publics de l'Etat	298-544	290-462	3	034904
Attaché principal de préfecture de 1ère classe	852-966	695-782	1	139302
Attachés	379-780	348-641	15	00453P
Chef de section des travaux publics de l'Etat	359-579	333-488	1	034905
Chiffreur de classe supérieure du ministère des affaires étrangères	384-579	351-488	1	006305
Contrôleurs du travail de classe normale	298-544	290-462	6	138803
Correcteur principal de l'Imprimerie Nationale	556-732	471-604	1	086904
Correcteurs de l'Imprimerie Nationale	473-593	411-499	5	086902
Correcteurs de l'Imprimerie Nationale	326-612	310-513	7	086905
Directeur adjoint du travail de classe normale	642-841	536-687	1	014402
Directeur du travail de 2ème classe	750-966	618-782	1	014404
Géomètre principal de l'institut géographique national	593-638	499-533	1	034603

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Ingénieur de 1ère classe d'agronomie	772-852	634-695	1	066904
Ingénieur de 1ère classe du génie rural des eaux et des forêts	772-852	634-695	1	001104
Ingénieur des ponts et chaussées de 1ère classe	772-852	634-695	1	036603
Ingénieur des travaux ruraux	379-750	348-618	1	001007
Ingénieur divisionnaire des travaux ruraux	593-966	499-782	1	001006
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	3	036704
Inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	379-780	348-641	1	133201
Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	1	133709
Inspecteur du travail	450-852	394-695	1	144803
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de la Polynésie française	425-612	376-513	12	01393P
Secrétaires administratifs de classe normale de la Polynésie française	298-544	290-462	57	01395P
Secrétaires administratifs de classe supérieure de la Polynésie française	384-579	351-488	19	01394P

Totaux pour les titulaires

250

Contractuels

Médecin-inspecteur du travail	431-750	380-618	1	01036B
-------------------------------	---------	---------	---	--------

Totaux pour les contractuels

1

Militaires sous contrat et de carrière

Adjudant-chef	328-547	311-464	1	00043M
Gendarme	266-479	270-415	1	00004M
Médecin	465-735	406-606	1	00018M
Médecin principal	735-835	606-683	1	00017M
Médecins en chef	835-Gr.A	683-Gr.A	3	00016M
Officier (groupe I)	379-696	348-577	1	00057M
Officier (groupe II)	653-966	544-782	1	00056M
Pharmacien chimiste en chef	835-1015	683-820	1	00070M
Sergent-chef	291-485	285-419	1	00044M

Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière

11

Totaux pour l'article 62

262

Article 63 Wallis et Futuna

Titulaires

Attachés	379-780	348-641	5	00453P
Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat	359-579	333-488	1	100003
Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	298-544	290-462	2	100004
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	1	036702
Ingénieurs des travaux agricoles	379-750	348-618	2	066707
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	3	036704
Inspecteur des postes et télécommunications	379-780	348-641	1	00410P
Secrétaire administratif de classe normale de préfecture	298-544	290-462	1	130203

Totaux pour les titulaires

16

Totaux pour l'article 63

16

Article 64 Terres australes et antarctiques françaises

Titulaires

Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	1	134701
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	2	134702
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	2	128901

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	8	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	2	128902
Totaux pour les titulaires			15	
Contractuels				
Agents contractuels de 1ère catégorie	379-780	348-641	3	00628B
Totaux pour les contractuels			3	
Totaux pour l'article 64			18	

Article 71 Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer

Militaires sous contrat et de carrière

Adjudants	318-509	304-437	62	00042M
Adjudants-chefs	328-547	311-464	46	00043M
Caporaux	247-315	262-302	45	00076M
Caporaux-chefs ADL	260-420	267-372	137	00058M
Majors	485-612	419-513	3	00007M
Médecins	465-735	406-606	7	00018M
Officier (groupe III)	966-Gr.A	782-Gr.A	1	00055M
Officiers (groupe I)	379-696	348-577	74	00057M
Officiers (groupe II)	653-966	544-782	15	00056M
Sergents	269-439	273-386	112	00045M
Sergents-chefs	291-485	285-419	84	00044M
Volontaires caporaux	-	-	150	00077M
Volontaires caporaux-chefs	-	-	233	00078M
Volontaires soldats	-	-	141	00079M
Volontaires stagiaires	-	-	1.578	00080M
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			2.688	
Totaux pour l'article 71			2.688	

Article 73 Bureaux d'études des départements d'outre-mer

Militaires sous contrat et de carrière

Adjudant	318-509	304-437	1	00042M
Adjudants-chefs	328-547	311-464	3	00043M
Gendarme	266-479	270-415	1	00004M
Officiers (groupe I)	379-696	348-577	2	00057M
Officiers (groupe II)	653-966	544-782	2	00056M
Sergent-chef	291-485	285-419	1	00044M
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			10	
Totaux pour l'article 73			10	

Article 74 Personnels civils titulaires en service dans les départements d'outre-mer

Titulaires

Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	11	101902
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	26	101901
Totaux pour les titulaires			37	
Contractuels				
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	11	01076B
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	259-449	266-393	5	01079B
Totaux pour les contractuels			16	
Totaux pour l'article 74			53	

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Article 75 Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie				
Militaires sous contrat et de carrière				
Adjudants	318-509	304-437	14	00042M
Adjudants-chefs	328-547	311-464	10	00043M
Caporaux	247-315	262-302	15	00076M
Caporaux-chefs ADL	260-420	267-372	31	00058M
Médecin	465-735	406-606	1	00018M
Officiers (groupe I)	379-696	348-577	12	00057M
Officiers (groupe II)	653-966	544-782	2	00056M
Sergents	269-439	273-386	20	00045M
Sergents-chefs	291-485	285-419	10	00044M
Volontaires caporaux	-	-	22	00077M
Volontaires caporaux-chefs	-	-	38	00078M
Volontaires soldats	-	-	28	00079M
Volontaires stagiaires	-	-	280	00080M
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			483	
Totaux pour l'article 75			483	

Article 76 Personnels militaires en service en métropole				
Militaires sous contrat et de carrière				
Adjudants	318-509	304-437	4	00042M
Adjudants-chefs	328-547	311-464	4	00043M
Caporaux-chefs ADL	260-420	267-372	7	00058M
Officiers (groupe I)	379-696	348-577	5	00057M
Officiers (groupe II)	653-966	544-782	5	00056M
Officiers (groupe III)	966-Gr.A	782-Gr.A	2	00055M
Sergents	269-439	273-386	3	00045M
Sergents-chefs	291-485	285-419	3	00044M
Volontaire caporal-chef	-	-	1	00078M
Volontaires caporaux	-	-	3	00077M
Volontaires soldats	-	-	2	00079M
Volontaires stagiaires	-	-	24	00080M
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			63	
Totaux pour l'article 76			63	

Totaux pour le chapitre 31-90 5.422

Chapitre 31-95 Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Personnel de statut local

Article 30 Nouvelle-Calédonie				
Titulaires				
Agents titulaires des cadres territoriaux	-	-	11	00194P
Totaux pour les titulaires			11	
Contractuels				
Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	-	8	00338P
Totaux pour les contractuels			8	
Totaux pour l'article 30			19	

Article 40 Polynésie française

Contractuels

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	-	75	00338P
Totaux pour les contractuels			75	
Totaux pour l'article 40			75	
Article 60 Wallis et Futuna				
Contractuels				
Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	-	21	00338P
Totaux pour les contractuels			21	
Totaux pour l'article 60			21	
Totaux pour le chapitre 31-95			115	
Chapitre 31-98 Autres agents non titulaires. Rémunérations principales				
Article 20 Service militaire adapté. Personnel ouvrier				
Ouvriers				
Ouvrier du métal hors catégorie	-	-	1	099010
Ouvriers du métal groupe 4 N	-	-	2	099019
Ouvriers du métal groupe 5	-	-	18	099016
Ouvriers du métal groupe 6	-	-	8	099017
Ouvriers du métal groupe 7	-	-	6	099018
Totaux pour les ouvriers			35	
Totaux pour l'article 20			35	
Totaux pour le chapitre 31-98			35	
Effectifs totaux			5.572	

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
Titulaires				2.063
<i>Adjoints administratifs d'administration centrale</i>	1040			83
Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	104001	259-382	266-351	50
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	104003	396-449	359-393	11
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	104002	267-427	271-378	22
<i>Adjoints administratifs des services déconcentrés</i>	1020			438
Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	102003	259-382	266-351	249
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	102001	396-449	359-393	66
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	102002	267-427	271-378	123
<i>Administrateurs civils</i>	0060			59
Administrateurs civils de 1ère classe	006002	701-966	581-782	25
Administrateurs civils de 2ème classe	006001	427-750	378-618	27
Administrateurs civils hors classe	006003	801-Gr.B	657-Gr.B	7
<i>Agents administratifs de l'administration centrale</i>	1018			16
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	101801	251-364	263-337	6
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	101802	245-343	262-323	10
<i>Agents administratifs des services déconcentrés</i>	1019			265
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	101902	251-364	263-337	77
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	101901	245-343	262-323	188
<i>Agents des services techniques de l'administration centrale</i>	1023			22
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	102303	251-364	263-337	7
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	102301	245-343	262-323	13
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	102304	267-427	271-378	1
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	102305	259-382	266-351	1
<i>Agents des services techniques des services déconcentrés</i>	1024			176
Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	102402	251-364	263-337	40
Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	102401	245-343	262-323	136
<i>Agents des travaux publics de l'Etat de la Polynésie française</i>	0338			1
Agent des travaux publics de l'Etat de Polynésie française	033801	245-343	262-323	1
<i>Agents du service des transmissions</i>	0095			23
Agents du 1er groupe du service des transmissions	009503	267-479	271-415	5
Agents du 2ème groupe du service des transmissions	009502	263-419	268-371	4
Agents du 3ème groupe du service des transmissions	009501	259-379	266-348	14
<i>Architectes et urbanistes de l'Etat</i>	0369			1
Architecte urbaniste de 2ème classe de l'Etat	036901	427-750	378-618	1
<i>Assistants de service social des administrations de l'Etat</i>	1079			3

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
Assistants de service social	107901	322-593	307-499	3
<i>Attachés d'administration centrale</i>	1347			46
Attachés d'administration centrale	134703	379-780	348-641	28
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	134701	864-966	705-782	6
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	134702	504-821	433-672	12
<i>Chargés d'études documentaires (corps interministériel) relevant du ministère chargé de l'équipement</i>	1411			1
Chargé d'études documentaires relevant du ministre de l'équipement	141103	379-780	348-641	1
<i>Chefs de garage</i>	0105			2
Chefs de garage (échelle 5)	010501	267-427	271-378	2
<i>Chiffreurs du ministère des affaires étrangères</i>	0063			2
Chiffreur de classe normale du ministère des affaires étrangères	006306	298-544	290-462	1
Chiffreur de classe supérieure du ministère des affaires étrangères	006305	384-579	351-488	1
<i>Conducteurs d'automobile</i>	0104			48
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	010402	251-364	263-337	18
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	010401	245-343	262-323	22
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	010403	259-382	266-351	8
<i>Contrôleurs des services techniques du matériel</i>	0089			1
Contrôleur des services techniques du matériel	008902	298-474	290-412	1
<i>Contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur</i>	1396			1
Contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur	139601	425-612	376-513	1
<i>Contrôleurs des transmissions du ministère de l'Intérieur</i>	1447			2
Contrôleurs des transmissions du ministère de l'Intérieur	144703	337-582	318-491	2
<i>Contrôleurs des travaux publics de l'Etat</i>	1000			4
Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	100004	298-544	290-462	2
Contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat	100003	359-579	333-488	2
<i>Contrôleurs du travail</i>	1388			8
Contrôleurs du travail de classe normale	138803	298-544	290-462	8
<i>Directeurs, attachés principaux et attachés de préfecture</i>	1393			142
Attachés de préfecture	139304	379-780	348-641	108
Attachés principaux de préfecture de 1ère classe	139302	852-966	695-782	6
Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	139303	563-821	476-672	14
Directeurs de préfecture	139301	712-985	589-797	14
<i>Géomètres de l'institut géographique national</i>	0346			1
Géomètre principal de l'institut géographique national	034603	593-638	499-533	1
<i>Ingénieurs d'agronomie</i>	0669			2
Ingénieurs de 1ère classe d'agronomie	066904	772-852	634-695	2
<i>Ingénieurs des ponts et chaussées</i>	0366			2
Ingénieurs des ponts et chaussées de 1ère classe	036603	772-852	634-695	2
<i>Ingénieurs des travaux agricoles</i>	0667			2
Ingénieurs des travaux agricoles	066707	379-750	348-618	2
<i>Ingénieurs des travaux publics de l'Etat</i>	0367			7
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	036704	379-750	348-618	6

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	036702	593-966	499-782	1
Ingénieurs des travaux ruraux	0010			2
Ingénieur des travaux ruraux	001007	379-750	348-618	1
Ingénieur divisionnaire des travaux ruraux	001006	593-966	499-782	1
Ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts	0011			1
Ingénieur de 1ère classe du génie rural des eaux et des forêts	001104	772-852	634-695	1
Inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	1332			1
Inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	133201	379-780	348-641	1
Inspecteurs des transmissions du ministère de l'intérieur	0037			1
Inspecteur des transmissions du ministère de l'intérieur	003705	379-780	348-641	1
Inspection du travail	0144			4
Directeurs adjoints du travail de classe normale	014402	642-841	536-687	2
Directeur du travail de 1ère classe	014405	901-1015	733-820	1
Directeur du travail de 2ème classe	014404	750-966	618-782	1
Inspection du travail	1448			3
Inspecteurs du travail	144803	450-852	394-695	3
Maîtres ouvriers d'administration centrale	1028			10
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	102801	267-427	271-378	8
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale	102802	351-479	327-415	2
Maîtres ouvriers des services déconcentrés	1030			5
Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	103001	267-427	271-378	4
Maître ouvrier principal des services déconcentrés	103002	351-479	327-415	1
Ouvriers professionnels des services déconcentrés	1029			56
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	102901	251-364	263-337	44
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	102902	259-382	266-351	12
Personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des impôts	1337			7
Directeur divisionnaire des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133704	759-985	625-797	1
Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133709	379-780	348-641	5
Inspecteur principal de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133706	540-821	458-672	1
Personnels de la correction de l'Imprimerie Nationale	0869			13
Correcteurs de l'Imprimerie Nationale	086902	473-593	411-499	5
Correcteurs de l'Imprimerie Nationale	086905	326-612	310-513	7
Correcteur principal de l'Imprimerie Nationale	086904	556-732	471-604	1
Préfets	0018			8
Préfets de classe normale	001801	Gr.B-Gr.E	Gr.B-Gr.E	8
Secrétaires administratifs d'administration centrale	1289			56
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	128901	425-612	376-513	7
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	128903	298-544	290-462	39
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	128902	384-579	351-488	10
Secrétaires administratifs de préfecture	1302			224

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de préfecture	130201	425-612	376-513	23
Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	130203	298-544	290-462	162
Secrétaires administratifs de classe supérieure de préfecture	130202	384-579	351-488	39
<i>Sous-préfets</i>	<i>0076</i>			<i>21</i>
Sous-préfets de 1ère classe	007602	750-966	618-782	7
Sous-préfets de 2ème classe	007601	427-750	378-618	11
Sous-préfets hors-classe	007603	901-Gr.B	733-Gr.B	3
<i>Techniciens des travaux publics de l'Etat</i>	<i>0349</i>			<i>6</i>
Assistants techniques des travaux publics de l'Etat	034904	298-544	290-462	5
Chef de section des travaux publics de l'Etat	034905	359-579	333-488	1
<i>Vétérinaires inspecteurs</i>	<i>0672</i>			<i>2</i>
Vétérinaires inspecteurs de classe normale	067202	401-750	362-618	2
<i>Emplois fonctionnels</i>				<i>15</i>
Administrateur supérieur des terres australes et antarctiques françaises	000000093	Gr.B-Gr.C	Gr.B-Gr.C	1
Agent principal des services techniques de 2ème catégorie	000000023	390-544	356-462	1
Chefs de service administratif des préfectures	0000000700	864-1015	705-820	5
Directeurs d'administration centrale	000000012	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	2
Directeur de projet	0000000744	901-Gr.B	733-Gr.B	1
Secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie	0000000095	1015-Gr.A	820-Gr.A	1
Secrétaire général de la Polynésie française	0000000092	966	782	1
Sous-directeurs d'administration centrale	0000000019	901-Gr.B	733-Gr.B	3
<i>Autres emplois</i>				<i>270</i>
Adjoint administratifs de la Polynésie française	01398P	259-382	266-351	16
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de la Polynésie française	01396P	396-449	359-393	5
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de la Polynésie française	01397P	267-427	271-378	10
Agents administratifs de 1ère classe de la Polynésie française	01399P	251-364	263-337	20
Agents administratifs de 2ème classe de la Polynésie française	01400P	245-343	262-323	55
Agents titulaires des cadres territoriaux	00194P	-	-	11
Attachés	00453P	379-780	348-641	39
Directeur régional des affaires sanitaires et sociales	00318B	901-Gr.A	733-Gr.A	1
Hauts-commissaires	00333P	Gr.E	Gr.E	2
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe de corps commun (échelle 5)	01322P	267-427	271-378	7
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe de corps commun (échelle 4)	01321P	259-382	266-351	13
Inspecteur des postes et télécommunications	00410P	379-780	348-641	1
Médecin inspecteur en chef	00451P	Gr.A	Gr.A	1
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de la Polynésie française	01393P	425-612	376-513	12
Secrétaires administratifs de classe normale de la Polynésie française	01395P	298-544	290-462	57
Secrétaires administratifs de classe supérieure de la Polynésie française	01394P	384-579	351-488	19
Secrétaire général des terres australes et antarctiques	00337P	966	782	1
Contractuels				204
<i>Autres emplois</i>				<i>204</i>
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	01076B	245-343	262-323	36
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	01078B	251-364	263-337	31
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	01079B	259-449	266-393	18
Agents contractuels de 1ère catégorie	00628B	379-780	348-641	4

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Agents contractuels de 2ème catégorie	00629B	267-533	271-455	6
Agents contractuels hors catégorie	00627B	427-964	378-780	4
Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	00338P	-	-	104
Médecin-inspecteur du travail	01036B	431-750	380-618	1
Ouvriers				35
<i>Ouvriers du métal</i>	<i>0990</i>			35
Ouvriers du métal groupe 4 N	099019	-	-	2
Ouvriers du métal groupe 5	099016	-	-	18
Ouvriers du métal groupe 6	099017	-	-	8
Ouvriers du métal groupe 7	099018	-	-	6
Ouvrier du métal hors catégorie	099010	-	-	1
Militaires sous contrat et de carrière				3.270
<i>Autres emplois</i>				3.270
Adjudants	00042M	318-509	304-437	81
Adjudant de gendarmerie	00002M	351-509	327-437	1
Adjudants-chefs	00043M	328-547	311-464	65
Caporaux	00076M	247-315	262-302	60
Caporaux-chefs ADL	00058M	260-420	267-372	176
Gendarmes	00004M	266-479	270-415	3
Majors	00007M	485-612	419-513	3
Médecins	00018M	465-735	406-606	9
Médecins en chef	00016M	835-Gr.A	683-Gr.A	5
Médecin principal	00017M	735-835	606-683	1
Officiers (groupe I)	00057M	379-696	348-577	96
Officiers (groupe II)	00056M	653-966	544-782	28
Officiers (groupe III)	00055M	966-Gr.A	782-Gr.A	4
Pharmacien chimiste en chef	00070M	835-1015	683-820	1
Sergents	00045M	269-439	273-386	135
Sergents-chefs	00044M	291-485	285-419	102
Volontaires caporaux	00077M	-	-	175
Volontaires caporaux-chefs	00078M	-	-	272
Volontaires soldats	00079M	-	-	171
Volontaires stagiaires	00080M	-	-	1.882

Présentation économique des dépenses

Récapitulation générale pour l'exercice 2001 (situation provisoire au 21 février 2002) (1)

Nomenclature économique	Paiements (€)
Achats	7.955.998
Matières premières, produits semi-ouvrés, produits finis	311.825
Fournitures non stockables	1.950.031
Biens et services militaires	5.694.143
Prestations externes	17.349.951
Sous-traitance (services)	280.016
Locations et redevances de crédit-bail	4.292.103
Entretien et réparations	1.781.622
Contrats d'études (sauf études liées à la réalisation d'une immobilisation)	153.538
Documentation, publicité, relations publiques	1.122.542
Transports et déplacements	7.044.021
Frais de poste et télécommunications	1.550.784
Divers	1.125.325
Subventions	878.651.268
Subventions aux entreprises (y compris entreprises individuelles)	39.798.625
Subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes locaux	610.420.361
Subventions aux autres administrations publiques	27.561.705
Subventions aux ménages et aux associations	82.993.182
Subventions aux institutions financières et d'assurance	92.042.173
Subventions aux établissements hospitaliers (et établissements participant au service public hospitalier) et aux établissements sociaux	114.221
Subventions aux institutions étrangères et internationales	7.622
Assistance et opérations diverses de répartition	25.394.240
Allocations aux travailleurs	788.769
Aide sociale	241.030
Bourses	11.322.931
Aides et secours exceptionnels	6.770.135
Opérations diverses	6.271.375
Charges de personnel	132.235.853
Rémunérations principales	106.850.843
Primes et indemnités versées aux personnels civils (hors remboursement sur pièces justificatives)	7.487.572
Primes et indemnités versées aux personnels militaires	544.764
Autres charges connexes au traitement	6.082.814
Cotisations sociales part de l'Etat	8.476.543
Prestations sociales obligatoires	2.777.329
Prestations sociales et versements facultatifs	15.987
Impôts et autres charges de gestion courante	262.714
Impôts et taxes et versements assimilés	262.714
Immobilisations	8.439.352
Immobilisations incorporelles	145.546
Acquisitions de bâtiments, travaux et constructions	5.760.841
Études et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations	161.658
Matériel technique	864.295
Matériel de transport	238.446
Matériel informatique et télématique	513.392

Nomenclature économique	Paiements (€)
Autres immobilisations corporelles	755.174
Non ventilé	5.597.193
Total :	1.075.886.569

(1) Cette situation est établie sur la base de la codification économique de 2001. Le total des montants des lignes les plus fines de la nomenclature économique peut être différent du total de la ligne de regroupement, en l'absence de précisions suffisantes sur certains paragraphes.

Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans

Les montants sont exprimés en €

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES ORDINAIRES						
TITRE III - Moyens des services						
1ère partie - Personnel.						
Rémunérations d'activité						
31-02	Administration centrale. Indemnités et allocations diverses	1.520.964	1.591.116	1.685.331	1.778.021	2.196.678
31-15	Personnel en service outre-mer et personnels militaires et civils du service militaire adapté. Indemnités et allocations diverses <i>Libellé modifié en 2002</i>	4.003.372	6.267.055	6.156.264	6.399.509	21.233.579
31-90	Rémunérations des personnels	100.552.957 (5.798)	103.703.937 (5.262)	107.297.829 (4.845)	111.840.246 (4.895)	104.656.321 (5.422)
31-95	Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Personnel de statut local <i>Libellé modifié en 2000</i>	8.155.487 (241)	8.273.009 (245)	6.416.016 (175)	4.324.814 (114)	4.425.258 (115)
31-98	Autres agents non titulaires. Rémunérations principales	1.605.846 (40)	1.960.804 (40)	2.028.318 (40)	2.599.387 (38)	2.516.206 (35)
Totaux pour la 1ère partie :						
	CP	115.838.626	121.795.921	123.583.758	126.941.977	135.028.042
	Effectifs	(6.079)	(5.547)	(5.060)	(5.047)	(5.572)
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales						
33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat	4.461.138	4.734.211	4.976.058	6.073.794	6.949.581
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat	3.777.672	3.809.000	3.709.764	3.797.967	3.979.795
33-92	Autres dépenses d'action sociale <i>Libellé modifié en 2001</i>	297.009	297.009	335.122	350.367	361.801
Totaux pour la 3ème partie :						
	CP	8.535.819	8.840.220	9.020.944	10.222.128	11.291.177
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services						
34-03	Frais de réceptions et de voyages exceptionnels	849.946	849.946	849.946	849.946	849.946
34-42	Service militaire adapté. Alimentation	8.600.902	7.268.063	6.217.160	6.310.150	7.113.622
34-95	Dépenses d'informatique et de télématique <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
34-96	Fonctionnement des services <i>Libellé modifié en 1998</i>	20.359.566	20.467.805	19.697.047	20.367.823	22.241.064
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	29.810.414	28.585.814	26.764.153	27.527.919	30.204.632
	6ème partie - Subventions de fonctionnement					
36-01	Subventions aux établissements publics d'Etat en Nouvelle-Calédonie	2.547.054	2.242.156	2.242.156	2.242.156	1.944.679
	Totaux pour la 6ème partie :					
	CP	2.547.054	2.242.156	2.242.156	2.242.156	1.944.679
	7ème partie - Dépenses diverses					
37-10	Administration préfectorale. Dépenses diverses	380.796	380.796	380.796	380.796	274.802
37-91	Frais de justice. Réparations civiles	468.462	468.462	468.462	468.462	468.462
	Totaux pour la 7ème partie :					
	CP	849.258	849.258	849.258	849.258	743.264
	Totaux pour le titre III :					
	CP	157.581.171	162.313.369	162.460.269	167.783.438	179.211.794
	Effectifs	(6.079)	(5.547)	(5.060)	(5.047)	(5.572)
	TITRE IV - Interventions publiques					
	1ère partie - Interventions politiques et administratives					
41-51	Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer	4.878.369	4.878.369	4.878.369	3.811.225	3.811.225
41-52	Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales et de divers organismes des départements d'outre-mer <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
41-56	Dotations globales pour la Nouvelle-Calédonie <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	61.851.440	71.793.889	80.308.570
41-91	Subventions de caractère facultatif aux collectivités locales des départements d'outre-mer, aux budgets locaux des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie et à divers organismes <i>Libellé modifié en 1998, en 2000</i>	18.967.035	9.146.941	9.924.431	8.399.941	10.381.779
	Totaux pour la 1ère partie :					
	CP	23.845.404	14.025.310	76.654.240	84.005.055	94.501.574
	4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions					
44-02	Subventions à diverses compagnies de transport <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	1.676.939	1.676.939	"	"	"

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
44-03	Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et mesures en faveur de l'emploi à Mayotte <i>Libellé modifié en 2002</i>	259.163.329	275.627.823	320.402.100	402.465.406	502.207.461
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	260.840.268	277.304.762	320.402.100	402.465.406	502.207.461
	6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité					
46-01	Actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion dans les départements d'outre-mer	120.434.724	124.245.949	131.347.024	99.404.382	"
46-93	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques	59.150	59.150	59.150	59.150	59.150
46-94	Action sociale, culturelle et de coopération régionale <i>Libellé modifié en 2001</i>	22.535.014	22.112.730	28.338.749	34.996.197	33.264.684
	Totaux pour la 6ème partie :					
	CP	143.028.888	146.417.829	159.744.923	134.459.729	33.323.834
	Totaux pour le titre IV :					
	CP	427.714.560	437.747.901	556.801.263	620.930.190	630.032.869
	Totaux pour les dépenses ordinaires					
	CP	585.295.731	600.061.270	719.261.532	788.713.628	809.244.663
	Effectifs	(6.079)	(5.547)	(5.060)	(5.047)	(5.572)

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES EN CAPITAL						
TITRE V - Investissements exécutés par l'Etat						
7ème partie - Equipements administratif et divers						
57-91	Equipement administratif	2.679.000 (2.744.000)	2.744.000 (2.744.000)	3.278.000 (3.278.000)	3.132.000 (4.467.000)	3.049.000 (4.772.000)
Totaux pour la 7ème partie :						
	CP	2.679.000	2.744.000	3.278.000	3.132.000	3.049.000
	AP	(2.744.000)	(2.744.000)	(3.278.000)	(4.467.000)	(4.772.000)
8ème partie - Investissements hors de la métropole						
58-01	Infrastructures de Guyane	2.435.000 (2.816.000)	2.793.000 (2.816.000)	2.782.000 (2.744.000)	1.829.000 (1.220.000)	1.677.000 (1.220.000)
Totaux pour la 8ème partie :						
	CP	2.435.000	2.793.000	2.782.000	1.829.000	1.677.000
	AP	(2.816.000)	(2.816.000)	(2.744.000)	(1.220.000)	(1.220.000)
Totaux pour le titre V :						
	CP	5.114.000	5.537.000	6.060.000	4.961.000	4.726.000
	AP	(5.560.000)	(5.560.000)	(6.022.000)	(5.687.000)	(5.992.000)
TITRE VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat						
5ème partie - Logement et urbanisme						
65-01	Aide au logement dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte	86.673.000 (167.084.000)	136.808.000 (167.084.000)	139.948.000 (167.694.000)	144.827.000 (205.806.000)	161.039.000 (287.519.000)
Totaux pour la 5ème partie :						
	CP	86.673.000	136.808.000	139.948.000	144.827.000	161.039.000
	AP	(167.084.000)	(167.084.000)	(167.694.000)	(205.806.000)	(287.519.000)
7ème partie - Equipements administratif et divers						
67-51	Travaux divers d'intérêt local	2.079.000 (2.079.000)	2.287.000 (2.287.000)	1.989.000 (1.989.000)	1.922.000 (2.303.000)	1.318.000 (1.851.000)
67-54	Subventions d'équipement aux collectivités pour les dégâts causés par les calamités publiques	" (")	" (76.000)	" (")	" (")	" (")
Totaux pour la 7ème partie :						
	CP	2.079.000	2.287.000	1.989.000	1.922.000	1.318.000
	AP	(2.079.000)	(2.363.000)	(1.989.000)	(2.303.000)	(1.851.000)
8ème partie - Investissements hors de la métropole						
68-01	Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer et dotations de Mayotte <i>Libellé modifié en 2002</i>	35.444.000 (34.301.000)	30.299.000 (31.252.000)	33.158.000 (33.539.000)	38.135.000 (51.909.000)	47.452.000 (60.530.000)
68-03	Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer (sections régionale et départementale)	2.287.000 (")	" (")	" (")	" (")	" (")

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
68-05	Recherche scientifique dans les territoires d'outre-mer	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
68-90	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section générale)	20.036.000 (20.714.000)	19.423.000 (20.123.000)	21.950.000 (22.105.000)	22.258.000 (26.526.000)	20.561.000 (26.536.000)
68-92	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section des territoires et de la Nouvelle-Calédonie) <i>Libellé modifié en 2000</i>	983.000 (457.000)	457.000 (457.000)	381.000 (305.000)	" (")	" (")
68-93	Actions diverses pour le développement de la Nouvelle-Calédonie	59.455.000 (59.455.000)	59.455.000 (59.455.000)	48.847.000 (50.371.000)	39.700.000 (51.243.000)	33.789.000 (61.386.000)
Totaux pour la 8ème partie :						
	CP	118.205.000	109.634.000	104.336.000	100.093.000	101.802.000
	AP	(114.927.000)	(111.287.000)	(106.320.000)	(129.678.000)	(148.452.000)
Totaux pour le titre VI :						
	CP	206.957.000	248.729.000	246.273.000	246.842.000	264.159.000
	AP	(284.090.000)	(280.734.000)	(276.003.000)	(337.787.000)	(437.822.000)
Totaux pour les dépenses en capital						
	CP	212.071.000	254.266.000	252.333.000	251.803.000	268.885.000
	AP	(289.650.000)	(286.294.000)	(282.025.000)	(343.474.000)	(443.814.000)
Totaux généraux :						
	CP	797.366.731	854.327.270	971.594.532	1.040.516.628	1.078.129.663
	AP	(289.650.000)	(286.294.000)	(282.025.000)	(343.474.000)	(443.814.000)
	Effectifs	(6.079)	(5.547)	(5.060)	(5.047)	(5.572)

Récapitulation des prévisions de fonds de concours

Code du fonds de concours	Libellé	Bases juridiques	Chapitres	Prévisions pour 2002
14-2-2-859	Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac "la Gabrielle".	Décret n ° 95-936 du 17 août 1995 / Arrêté du 8 septembre 1998	34-96	167.700
	Total :			167.700
14-1-4-870	Participation de l'Union Européenne au titre de l'assistance technique multirégionale à l'initiative de l'Etat-FEDER.	Fonds de concours par nature	34-96	106.700
	Total :			106.700
14-1-4-920	Participation du FEDER aux travaux d'équipement du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer.	Fonds de concours par nature	57-91	350.000
	Total :			350.000
	Total général :			624.400

Autres documents

**TABLEAU D'EFFECTIFS DES PREFECTURES DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER ET COLLECTIVITES
LOCALES POUR L'ANNEE 2002**

DESIGNATION DES EMPLOIS	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Saint-Pierre et Miquelon	Mayotte	Total
<i>Corps préfectoral</i>							
Préfet de classe normale	1	1	1	2	1	1	7
Sous-préfets hors classe	1	1		1			3
Sous-préfets de 1ère classe	2	2	1	2			7
Sous-préfets de 2ème classe	2	1	2	2	1	2	10
TOTAL CORPS PREFECTORAL	6	5	4	7	2	3	27
<i>Service des préfetures</i>							
Emplois de chefs des services administratifs							
Chefs de services administratifs des préfetures	1	1	1	1		1	5
Corps des directeurs, attachés principaux et attaché de préfecture							
Directeur de préfecture	2	3	1	4	1	2	13
Attachés principaux de préfetures de 1ère classe	2	1	1	1			5
Attachés principaux de préfetures de 2ème classe	2	3	2	3	1	2	13
Attachés de préfecture	23	23	21	28	5	8	108
Corps des secrétaires administratifs de préfetures							
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle	4	5	4	7	2	1	23
Secrétaires administratifs de classe supérieure	11	9	5	10	2	2	39
Secrétaires administratifs de classe normale	33	30	24	37	5	6	135
Corps des adjoints administratifs des services déconcentrés							
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe (NEI)	15	17	9	15	2	1	59
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe (échelle 5)	30	33	18	28	6	1	116
Adjoints administratifs (échelle 4)	60	77	37	51	7	3	235
Corps des agents administratifs des services déconcentrés							
Agents administratifs de 1ère classe (échelle 3)	11	11	8	23	3	1	57
Agents administratifs de 2ème classe (échelle 2)	29	25	18	52	7		131
Corps des agents des services techniques des services déconcentrés							
Agents des services techniques de 1ère classe (échelle 3)	9	9		22			40
Agents des services techniques de 2ème classe (échelle 2)	26	12	13	29	4		84

DESIGNATION DES EMPLOIS	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Saint-Pierre et Miquelon	Mayotte	Total
Corps des ouvriers professionnels des services déconcentrés							
Maîtres ouvriers principaux	1						1
Maîtres ouvriers (échelle 5)	1			2	1		4
Ouvriers professionnels principaux (échelle 4)	3	5		2			10
Ouvriers professionnels (échelle 3)	1	10	8	7	2		28
Corps des conducteurs d'automobiles							
Chefs de garages (échelle 5)	1			1			2
Conducteurs d'automobiles hors catégorie (échelle 4)	2	2	1	1			6
Conducteurs d'automobiles de 1ère catégorie (échelle 3)	5	4	2	4			15
Conducteurs d'automobiles de 2ème catégorie (échelle 2)	2	6	3	7			18
Corps des inspecteurs des transmissions du ministère de l'intérieur							
Inspecteurs des transmissions			1				1
Corps des contrôleurs des transmissions du ministère de l'intérieur							
Contrôleur des services des transmissions		1		1			2
Corps des agents des transmissions du ministère de l'intérieur							
Agents du 1er groupe				5			5
Agents du 2ème groupe	1	3					4
Agents du 3ème groupe	4	5	3	2			14
Corps des inspecteurs de service intérieur et du matériel de corps commun							
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe	2	1	1	3			7
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe	4	2	2	5			13
Corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur							
Contrôleurs de classe exceptionnelle		1					1
contrôleurs	1						1
Corps des assistants de service social							
Assistants de service social	1		1				2
TOTAL SERVICE DES PREFECTURES	287	299	184	351	48	28	1197
<i>CONTRACTUELS</i>							
Agents contractuels de 1ère catégorie	7	11	4	2	1		25
Agents contractuels de 2ème catégorie	4	12	14		1		31
Agents contractuels de 3ème catégorie	1	3	6	1	2		13
TOTAL CONTRACTUELS	12	26	24	3	4		69
TOTAL GENERAL	305	330	212	361	54	31	1293

TABLEAU D'EFFECTIFS DES SERVICES D'ETAT DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER ET EN NOUVELLE-CALEDONIE en 2002

DESIGNATION DES EMPLOIS	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis et Futuna	TAAF	TOTAL
<i>Personnel d'Autorité</i>					
Hauts-Commissaires	1	1			2
Préfets de classe normale				1	1
Administrateur supérieur des TAAF				1	1
Secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie	1				1
Secrétaire général de la Polynésie française		1			1
Secrétaire général des TAAF				1	1
Administrateurs civils hors classe	1	1			2
Administrateurs civils de 1ère classe	7	7		2	16
Administrateurs civils de 2ème classe	7	10	1	1	19
Sous-Préfet de 2ème classe				1	1
TOTAL PERSONNEL D'AUTORITE	17	20	3	5	45
<i>Titulaires</i>					
Directeur du travail de 1ère classe	1				1
Directeur du travail de 2ème classe		1			1
Directeur-adjoint du travail de classe normale	1	1			2
Directeur régional des affaires sanitaires et sociales	1				1
Directeur divisionnaire des services déconcentrés de la direction général des impôts	1				1
Médecin inspecteur en chef	1				1
Ingénieurs de 1ère clas du génie rural des eaux et forêts		1			1
Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux		1			1
Ingénieur de 1ère classe d'agronomie	1	1			2
Ingénieur des travaux agricoles		1		2	3
Ingénieur divisionnaire des travaux publics				1	1
Ingénieurs des ponts et chaussées de 1ère classe	1	1			2
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat		3		3	6
Inspecteur principal de 2ème classe des impôts	1				1
Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	4	1			5
Inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes		1			1
Inspecteurs du travail	2	1			3
Inspecteur des postes et télécommunications				1	1
Architecte urbaniste de 2ème classe		1			1
Vétérinaires inspecteurs de classe normale	2				2
Géomètre principal		1			1

**TABLEAU D'EFFECTIFS DES SERVICES D'ETAT DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER ET EN
NOUVELLE-CALEDONIE en 2002**

DESIGNATION DES EMPLOIS	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis et Futuna	TAAF	TOTAL
Directeur de préfecture	1				1
Attaché principal de 1 ^{ère} classe		1		1	2
Attaché principal de 2 ^{ème} classe	1			2	3
Attaché	19	15	5		39
Contrôleur du travail de classe normale	2	6			8
Contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat	1	1	1		3
Contrôleurs des travaux publics de l'Etat			2		2
Chiffreur de classe supérieure		1			1
Chiffreur de classe normale	1				1
Correcteur principal de l'imprimerie nationale		1			1
Correcteurs de l'imprimerie nationale		13			13
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle		12		2	14
Secrétaire administratif de classe supérieure		19		2	21
Secrétaires administratifs de classe normale	26	57	1	8	92
Assistants techniques des travaux publics de l'Etat	2	3			5
Agent des travaux publics de l'Etat		1			1
Adjoint administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	7	5			12
Adjoint administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	7	10			17
Adjoint administratifs	14	16			30
Agents administratifs de 1 ^{ère} classe	9	20			29
Agents administratifs de 2 ^{ème} classe	32	55			87
Agents des services techniques de 2 ^{ème} classe	52				52
Maître ouvrier	1				1
Ouvrier professionnel principal des services déconcentrés	2				2
Ouvriers professionnels	16				16
Personnels de statut local	11				11
TOTAL TITULAIRES	220	251	16	15	502
<i>Contractuels</i>					
Médecin inspecteur du travail		1			1
Agents contractuels de 1 ^{ère} catégorie				3	3
Agents contractuels recrutés localement au service de l'Etat	8	75	21		104
TOTAL CONTRACTUELS	8	76	21	3	108

**TABLEAU D'EFFECTIFS DES SERVICES D'ETAT DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER ET EN
NOUVELLE-CALEDONIE en 2002**

DESIGNATION DES EMPLOIS	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis et Futuna	TAAF	TOTAL
<i>Militaires</i>					
Médecins en chef	2	3			5
Médecins principaux		1			1
Médecin		1			1
Pharmacien chimiste en chef		1			1
Officiers (GROUPE II)	1	1			2
Officiers (GROUPE I)	1	1			2
Adjudants chefs	1	1			2
Gendarme	1	1			2
Sergent chef		1			1
Caporal chef	1				1
TOTAL MILITAIRES	7	11	0	0	18
TOTAL GENERAL	252	358	40	23	673

Grades	Périgueux	Commandement SMA	Totaux
Service Militaire Adapté en métropole			
Personnel militaire professionnalisé			
1°) Officiers			
Groupe III			
Colonels		2	2
Groupe II			
Lieutenants-colonels	1	2	3
Commandants		2	2
Totaux groupe II	1	4	5
Groupe I			
Capitaines	1	3	4
Lieutenants		1	1
Médecins			
Totaux groupe I	1	4	5
Totaux officiers	2	10	12
2°) Sous-officiers			
Majors			
Adjudants-chefs		4	4
Adjudants	1	3	4
Sergents-chefs	1	2	3
Sergents	2	1	3
Totaux sous-officiers	4	10	14
3°) Militaires du rang			
Caporaux-chefs	4	3	7
Caporaux			
Totaux militaires du rang	4	3	7
<i>Totaux personnel militaire professionnalisé</i>	10	23	33
Personnels militaires volontaires			
Volontaires stagiaires	24		24
Volontaires caporaux-chefs	1		1
Volontaires caporaux	2	1	3
Volontaires soldats	2		2
Totaux volontaires	29	1	30
<i>Totaux volontaires</i>	29	1	30
Totaux Service militaire adapté	39	24	63
Personnel civil du SMA			
Agent de bureau		1	1

Grades	Antilles-Guyane				Réunion	Mayotte	Totaux
	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Total A.G			
Service Militaire Adapté dans les DOM							
Personnel militaire professionnalisé							
1°) Officiers							
Groupe III							
Colonels					1		1
Groupe II							
Lieutenants-colonels	1	1	3	5	3	1	9
Commandants	1	1	2	4	2		6
Totaux groupe II	2	2	5	9	5	1	15
Groupe I							
Capitaines	7	7	9	23	13	3	39
Lieutenants	7	7	11	25	6	4	35
Médecins	1	1	2	4	2	1	7
Totaux groupe I	15	15	22	52	21	8	81
Totaux officiers	17	17	27	61	27	9	97
2°) Sous-officiers							
Majors	1	1		2	1		3
Adjudants-chefs	9	9	10	28	14	4	46
Adjudants	10	10	23	43	13	6	62
Sergents-chefs	15	15	28	58	19	7	84
Sergents	24	24	30	78	24	10	112
Totaux sous-officiers	59	59	91	209	71	27	307
3°) Militaires du rang							
Caporaux-chefs	22	20	33	75	48	14	137
Caporaux	6	7	12	25	14	6	45
Totaux militaires du rang	28	27	45	100	62	20	182
Totaux personnel militaire professionnalisé	104	103	163	370	160	56	586
Personnels militaires volontaires							
Volontaires stagiaires	282	282	374	938	473	167	1 578
Volontaires caporaux-chefs	44	44	53	141	68	24	233
Volontaires caporaux	32	32	29	93	44	13	150
Volontaires soldats	20	20	36	76	49	16	141
Totaux volontaires	378	378	492	1248	634	220	2102
Totaux Service militaire adapté	482	481	655	1618	794	276	2688
Personnel civil du SMA							
Agents contractuels	2	3	5	10	7		17
Agents de bureau	21	3	8	32	4		36
Totaux personnels civils	23	6	13	42	11		53

Grades	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Totaux
Service Militaire Adapté dans les TOM			
Personnel militaire professionnalisé			
1°) Officiers			
Groupe III			
Colonels			
Groupe II			
Lieutenants-colonels	1	1	2
Commandants			
Totaux groupe II			
	1	1	2
Groupe I			
Capitaines	3	4	7
Lieutenants	4	1	5
Médecins	1		1
Totaux groupe I			
	8	5	13
Totaux officiers			
	9	6	15
2°) Sous-officiers			
Majors			
Adjudants-chefs	4	6	10
Adjudants	6	8	14
Sergents-chefs	6	4	10
Sergents	12	8	20
Totaux sous-officiers			
	28	26	54
3°) Militaires du rang			
Caporaux-chefs	14	17	31
Caporaux	7	8	15
Totaux militaires du rang			
	21	25	46
<i>Totaux personnel militaire professionnalisé</i>			
	58	57	115
Personnels militaires volontaires			
Volontaires stagiaires	144	136	280
Volontaires caporaux-chefs	21	17	38
Volontaires caporaux	11	11	22
Volontaires soldats	14	14	28
Totaux volontaires			
	190	178	368
Totaux Service militaire adapté			
	248	235	483

Grades	Bureau d'études D.O.M			Administration centrale Cabinet militaire				Bureau d'études T.O.M.		
	Terre	Gendarmerie	Total	Terre	Marine	Gendarmerie	Total	Terre	Gendarmerie	Total
Personnel Hors Budget des Armées										
ACTIVE I.OFFICIERS										
Général de division										
Général de brigade										
Colonels				1			1	1		1
Lieutenants-colonels et commandants	2		2	2			2	1		1
Capitaine, lieutenant et sous-lieutenant	2		2	1			1	2		2
Total officiers	4		4	4			4	4		4
II.SOUS-OFFICIERS										
Aspirant										
Major										
Adjudant-chef	3		3					1		1
Adjudants	1		1			1	1		1	1
Sergent-chef	1		1	3			3	1	1	2
Sergent		1	1							
Totaux sous-officiers	5	1	6	3		1	4	2	2	4
III. MILITAIRES DU RANG										
Caporal-chefs ADL								1		1
Caporal ADL										
Soldat										
Total militaires du rang								1		1
TOTAL GENERAL	9	1	10	7		1	8	7	2	9

Grades	Service Militaire Adapté						Service de Santé	
	Santé	Terre	Marine	Air	Gendarmerie	Total	Santé	Total
Personnel Hors Budget des Armées								
ACTIVE I.OFFICIERS								
Général de division								
Général de brigade								
Colonels		3				3	6	6
Lieutenants-colonels et commandants		21		1		22	1	1
Capitaine, lieutenant et sous-lieutenant	8	90	1			99	1	1
Total officiers	8	114	1	1		124	8	8
II.OFFICIERS								
Aspirant								
Major		3				3		
Adjudant-chef		59	1			60		
Adjudants		72	2	6		80		
Sergent-chef		90	1	6		97		
Sergent		132		2		134		
Totaux sous-officiers		356	4	14		374		
III.MILITAIRES DU RANG								
Caporal-chefs ADL		175				175		
Caporal ADL		60				60		
Soldat								
Total militaires du rang		235				235		
Total active ADL	8	705	5	15		733	8	8
EFFECTIFS VOLONTAIRES								
Volontaires stagiaires		1882				1882		
Volontaires techniciens								
Volontaires caporaux-chefs		272				272		
Volontaires caporaux		175				175		
Volontaires soldats		171				171		
Total personnel militaire		2500				2500		
TOTAL GENERAL	8	3205	5	15		3233	8	8